



PLAN DIRECTEUR DES PARCS VILLE DE GRANBY

Version du
23 janvier 2023 (SAPT)

AVANT-PROPOS

Capitale régionale de la MRC de La Haute-Yamaska et deuxième ville la plus peuplée des Cantons-de-l'Est, la municipalité de Granby compte près de 70 823 résidentes et résidents.

Se distinguant grâce à des services municipaux efficaces et une croissance économique plus qu'enviable, elle offre également une qualité de vie exceptionnelle grâce à ses nombreux espaces verts. Ses parcs urbains qui côtoient de grands parcs boisés ou riverains font sa fierté et contribuent grandement à la richesse de ses paysages et au bonheur de vivre de sa population.

Forte de l'intérêt grandissant de ses citoyennes et de ses citoyens envers le développement du territoire, de même que le développement durable, soutenue par leur désir de se réapproprier les milieux naturels et les espaces verts, la Ville fait écho à leurs préoccupations en encadrant dans ce plan directeur les orientations qui guideront ses actions au cours de la prochaine décennie. Ce faisant, elle continue à bâtir une municipalité à échelle humaine où il fait bon vivre, jouer, grandir et vieillir.



SOMMAIRE EXÉCUTIF

Reconnue pour la diversité de ses espaces verts et la richesse de ses parcs aménagés répondant aux besoins éclectiques de clientèles variées, la Ville de Granby met l'accent avec ce premier Plan directeur des parcs sur la préservation de son patrimoine naturel et le développement d'infrastructures pertinentes, réfléchies à la lumière des tendances qui se dessinent.

Brossant un portrait précis des parcs et des espaces verts de son territoire, ce plan se veut également un outil de référence pour le conseil municipal qui pourra mieux planifier leur aménagement et leur utilisation.

S'appuyant sur l'observation des tendances urbanistiques de développement et sur l'utilisation des parcs par différentes clientèles, ce plan dresse un état des lieux et établit une analyse qualitative de leur vitalité et des équipements tant sportifs que récréatifs qu'ils proposent.

Premier constat : l'état des différents équipements est bon dans la majorité des cas. Quant à la propreté et l'entretien, ils obtiennent des notes allant de satisfaisants à très satisfaisants. C'est un bon point de départ.

En se dotant aujourd'hui d'un plan directeur dynamique, la Ville de Granby se donne donc la flexibilité et l'agilité nécessaires pour bâtir les parcs de demain tout en misant sur l'accessibilité, la sécurité et le développement durable. Un plan essentiel au bénéfice des Granbyennes et des Granbyens de même que des nombreux touristes qui visitent Granby chaque année, charmés par ses nombreux attraits.





MOT DE JULIE BOURDON

Madame, Monsieur,

C'est avec fierté que je vous présente le premier Plan directeur des parcs de la Ville de Granby.

Outil essentiel pour une planification judicieuse de nos parcs et de nos espaces verts, ce plan témoigne de notre volonté de poursuivre les efforts de revitalisation entrepris depuis déjà plusieurs années dans le but de moderniser et d'embellir ces espaces indispensables à notre santé et à notre bien-être.

Le plan est l'aboutissement d'un travail pluridisciplinaire s'appuyant, entre autres, sur le portrait démographique actuel, sur les projections populationnelles de même que sur les tendances en matière de loisirs, de sport et de divertissement.

Le monde évolue, les besoins changent et de nouveaux courants de pensée font leur apparition. Ce plan en tient compte tout en ancrant dans ses orientations les thèmes de l'accessibilité, de la mobilité, de la polyvalence de même que celui du développement durable.

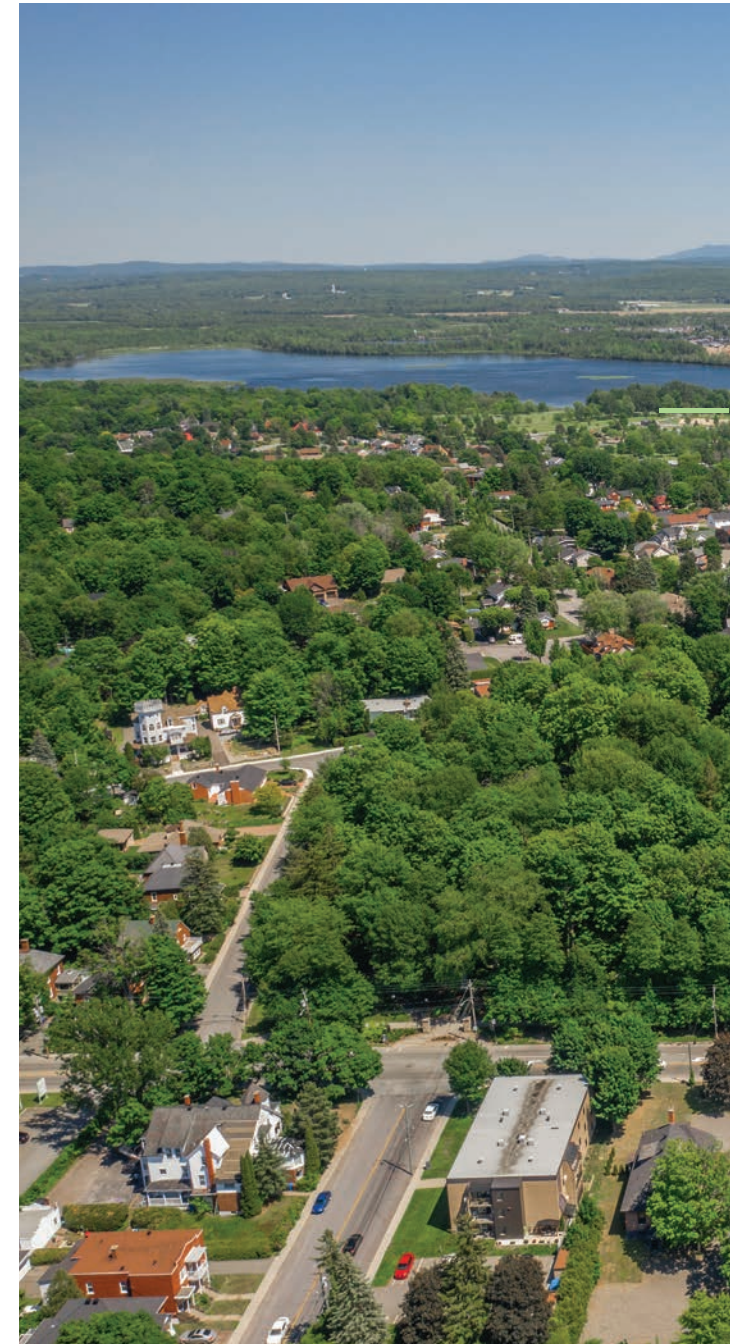
Ces espaces sont nos poumons, ils nous procurent de la fraîcheur et un accès privilégié à la nature. Ils sont également des éléments distinctifs de notre municipalité, recherchés et enviés, que nous devons préserver et enrichir.

En assurant la pérennité de notre réseau de parcs et d'espaces verts pour en faire des milieux de vie de qualité et bien intégrés, ce plan nous permettra de bâtir une municipalité dynamique où tout un chacun pourra pratiquer des activités ou profiter de lieux de détente et de socialisation.

C'est là un des grands objectifs de ce plan. À nous, maintenant, de le faire vivre.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à ce grand exercice.

Julie Bourdon
Mairesse de Granby





Paul Goulet
Conseiller municipal
Responsable de l'aménagement
et de la protection du territoire

MOT DE PAUL GOULET

Madame, Monsieur,

L'aménagement du territoire qui confère une place de choix aux milieux naturels et à leur accessibilité à l'ensemble de la population a toujours figuré parmi les valeurs fondamentales de la Ville de Granby.

C'est donc avec plaisir que je vous présente ce Plan directeur des parcs dans lequel on retrouve les grandes lignes qui guideront les actions visant leur valorisation au cours des prochaines années.

Se voulant un engagement concret de la part de la Ville envers ses citoyennes et ses citoyens quant à l'embellissement, à l'expansion et à la conservation de ces espaces qui font notre unicité, ce plan a été conçu à la lumière de notre potentiel collectif.



Robert Vincent
Conseiller municipal
Responsable des infrastructures

MOT DE ROBERT VINCENT

Madame, Monsieur,

L'élaboration du présent Plan directeur des parcs s'est avérée un exercice sans précédent qui nous a permis de faire le point sur la situation actuelle de nos parcs et de nos espaces verts dans le but de partager une vision commune de ce que nous désirons bâtir et offrir à nos citoyennes et à nos citoyens de tous âges et de tous les milieux.

On ne le dira jamais assez : des parcs et des espaces verts vivants, accessibles et sécuritaires sont essentiels dans un environnement urbain. Nous pouvons être collectivement très fiers de la richesse et de l'étendue de ces espaces verts qui contribuent grandement à notre qualité de vie. À ce titre, tant pour nous que pour les générations futures, nous avons un rôle important à jouer pour leur conservation et leur optimisation.

Dès aujourd'hui, nous bâtissons le Granby de demain.



ÉQUIPE DE TRAVAIL

Ville de Granby

Annie Tétreault

coordonnatrice à l'aménagement du territoire
(Service de l'aménagement et de la protection
du territoire)

Dominique Desmet

urbaniste senior et chargé de projets au
développement du territoire
(Direction générale)

Yani Authier

urbaniste
(Service de l'aménagement et de la protection
du territoire)

Sophie Bergeron

secrétaire
(Service de l'aménagement et de la protection
du territoire)

Yvan Gatien

directeur
(Service de l'aménagement et de la protection
du territoire)

Christine Houde

chef d'équipe, Division géomatique
(Service des infrastructures, des eaux et de la
mobilité durable)

Nicolas Turgeon

technicien en géomatique, Division géomatique
(Service des infrastructures, des eaux et de la
mobilité durable)

Gaétan Belhumeur

chef de la Division gestion des actifs
(Services des travaux publics)

Danielle St-Jean

contremaître de la Division parcs et terrains de jeux
(Services des travaux publics)

Pascal Boivin

chef de la Division aquatique et sports
et directeur adjoint
(Service des loisirs, de la culture et du
développement social)

Éric Goudreau

conseiller au développement social
(Service des loisirs, de la culture et du
développement social)

Manuel Carpentier

conseiller au développement du sport, de l'activité phy-
sique et du plein air à la Division aquatique
et sports
(Service des loisirs, de la culture et du
développement social)

BC2

Carole Labrecque

architecte paysagiste, directrice de projet

Joël Bédard-Marcoux

architecte paysagiste, chargé de projet

Julie Morissette

architecte paysagiste

Vincent Renaud

directeur de projet, sports loisirs et récréotourisme

Guillaume Parent-Frenette

sports loisirs et récréotourisme

Maxime Paquet

géomaticien

Caroline Beauchamp

géomaticienne



TABLE DES MATIÈRES

1	Mise en contexte	8	5	Portrait global de l'offre en parcs et en équipements sportifs et récréatifs	40	8	Annexes	94
1.1	Mandat et objectifs	9	5.1	Méthodologie tendances sociales	41	8.1	Secteurs du plan directeur des parcs	95
1.1.1	Approche territoriale privilégiée	10	5.2	Typologie des parcs et espaces verts	42	8.2	Estimation de la demande par secteur à partir de la synthèse des variables démographiques et économiques	96
2	Portrait démographique et économique	11	5.2.1	Classification typologique des parcs et espaces verts	42	8.3	Répartition des ménages par secteur en nombre et en pourcentage	97
2.1	Contexte provincial et régional	12	5.3	Analyse de la desserte en parcs	53	8.4	Taille moyenne des ménages par secteur	98
2.2	Contexte local	16	5.3.1	Modèle théorique de la desserte des parcs	53	8.5	Ratio superficie de terrain privé/logement, par secteur	99
2.2.1	Variables retenues	16	5.3.2	Méthode de calcul de la desserte réelle	54	8.6	Pourcentage de la population âgée de 0 à 14 ans	100
2.2.2	Caractéristiques par secteur	17	5.3.3	Analyse globale de la desserte	55	8.7	Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans	101
2.2.3	Incidence des développements futurs prévus	22	5.4	Analyse de l'offre selon les superficies d'espaces parcs et d'espaces vert par habitant	56	8.8	Pourcentage de la population âgée de 65 à 79 ans	102
3	Plans et politiques municipales	23	5.5	Inventaire des parcs	59	8.9	Pourcentage de la population âgée de 80 ans et plus	103
4	Portrait des tendances actuelles	26	5.5.1	Points saillants de l'inventaire des parcs	59	8.10	Répartition des ménages locataires en pourcentage par secteur	104
4.1	Tendances sociales	27	5.5.2	Points saillants de l'inventaire des parcs par secteur	59	8.11	Pourcentage des ménages consacrant 30 % et plus de leurs revenus aux frais de logement par secteur	105
4.1.1	Les enfants	28	5.6	Portrait du réseau des plateaux sportifs	61	8.12	Réseau de desserte 400 mètres	106
4.1.2	Les jeunes	28	5.6.1	Les terrains de soccer-football	61	8.13	Réseau de desserte 800 mètres	107
4.1.3	Les adultes	29	5.6.2	Les terrains de basketball	64	8.14	Réseau de desserte 1200 mètres	108
4.1.4	Les personnes âgées	29	5.6.3	Les terrains de sports de balle	65			
4.2	Tendances des grands principes en aménagement	30	5.6.4	Les terrains de tennis et de <i>pickleball</i>	68			
4.2.1	Offre variée au sein du réseau de parcs	30	5.6.5	Les installations aquatiques extérieures	69			
4.2.2	Accès universel et design exclusif	30	5.6.6	Les patinoires extérieures et les buttes à glisser	70			
4.2.3	Espaces dégagés et pratique libre	30	5.6.7	Les terrains de volleyball	72			
4.2.4	Polyvalence	31	5.6.8	Les parcs de planche à roulettes	73			
4.2.5	Design actif	31	5.6.9	Les terrains de pétanque	74			
4.2.6	Développement durable	32	6	Diagnostic	75			
4.2.7	Les parcs intelligents (<i>Smart Parks</i>)	34	6.1	Constats	76			
4.2.8	Art urbain	34	6.2	Constats par secteur	78			
4.3	Tendances en équipements sportifs et récréatifs	35	6.3	Enjeux	81			
4.3.1	Jeux d'eau	35	6.4	Appréciation actuelle des parcs et analyse des besoins culturels, communautaires et événementiels	83			
4.3.2	Parcs canins	35	6.4.1	Objectif et méthodologie	83			
4.3.3	<i>Skatepark</i> en béton de type « street plaza »	36	6.4.2	Synthèse des résultats	84			
4.3.4	Entraînement extérieur	37	6.4.3	Diagnostic	85			
4.3.5	Patinoires extérieures réfrigérées et/ou couvertes	37	7	Orientations	86			
4.3.6	Terrains synthétiques : un outil de gestion	38	7.1	Orientations d'aménagement	87			
4.3.7	Terrains d'entraînement	39	7.2	Recommandations	91			
4.3.8	Activités émergentes	39						





SECTION 1

MISE EN CONTEXTE

1.1 MANDAT ET OBJECTIFS

Constituant le premier Plan directeur des parcs de la Ville de Granby, le présent document a été réalisé à la demande du conseil municipal. Placé sous la responsabilité du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, il a été élaboré en étroite collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social ainsi qu'avec le Service des travaux publics et la division géomatique du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable.

Ce plan a pour but de fournir à la Ville de Granby un outil de planification permettant de dresser un état des lieux, d'identifier et de hiérarchiser une série d'actions à mettre en œuvre pour orienter les investissements financiers de la Ville dans son réseau de parcs, et ce, pour les dix prochaines années.

Plus précisément, ce document vient brosser un portrait du territoire, en plus d'observer les tendances urbanistiques de développement et l'évolution de l'utilisation des parcs par les différentes clientèles. Il établit une analyse qualitative de l'état des parcs, incluant leurs équipements récréatifs et sportifs.

Ce plan constitue par ailleurs un outil essentiel de planification stratégique pour les gestionnaires de même que pour les élués et les élus, leur permettant de planifier adéquatement les investissements, tant dans les parcs existants que dans les parcs futurs.

À cet égard, le plan directeur se fixe les objectifs suivants :

- Établir un portrait du territoire et du profil sociodémographique de la ville de Granby;
- Établir un découpage du territoire en secteurs, en relation avec les caractéristiques physiques et sociodémographiques de celui-ci;
- Explorer des tendances en matière de loisirs et d'aménagement de parcs et d'espaces verts;
- Réaliser une analyse qualitative pour l'ensemble des secteurs identifiés;
- Identifier les besoins actuels et futurs des équipements récréatifs et collectifs pour chacun des secteurs de même que pour la municipalité dans son ensemble;
- Développer une réflexion à l'égard de chacun des secteurs et s'assurer du maintien et de l'amélioration générale du réseau de parcs;
- Générer une planification stratégique d'intervention sur plusieurs années pour chacun des secteurs.



1.1.1 Approche territoriale privilégiée

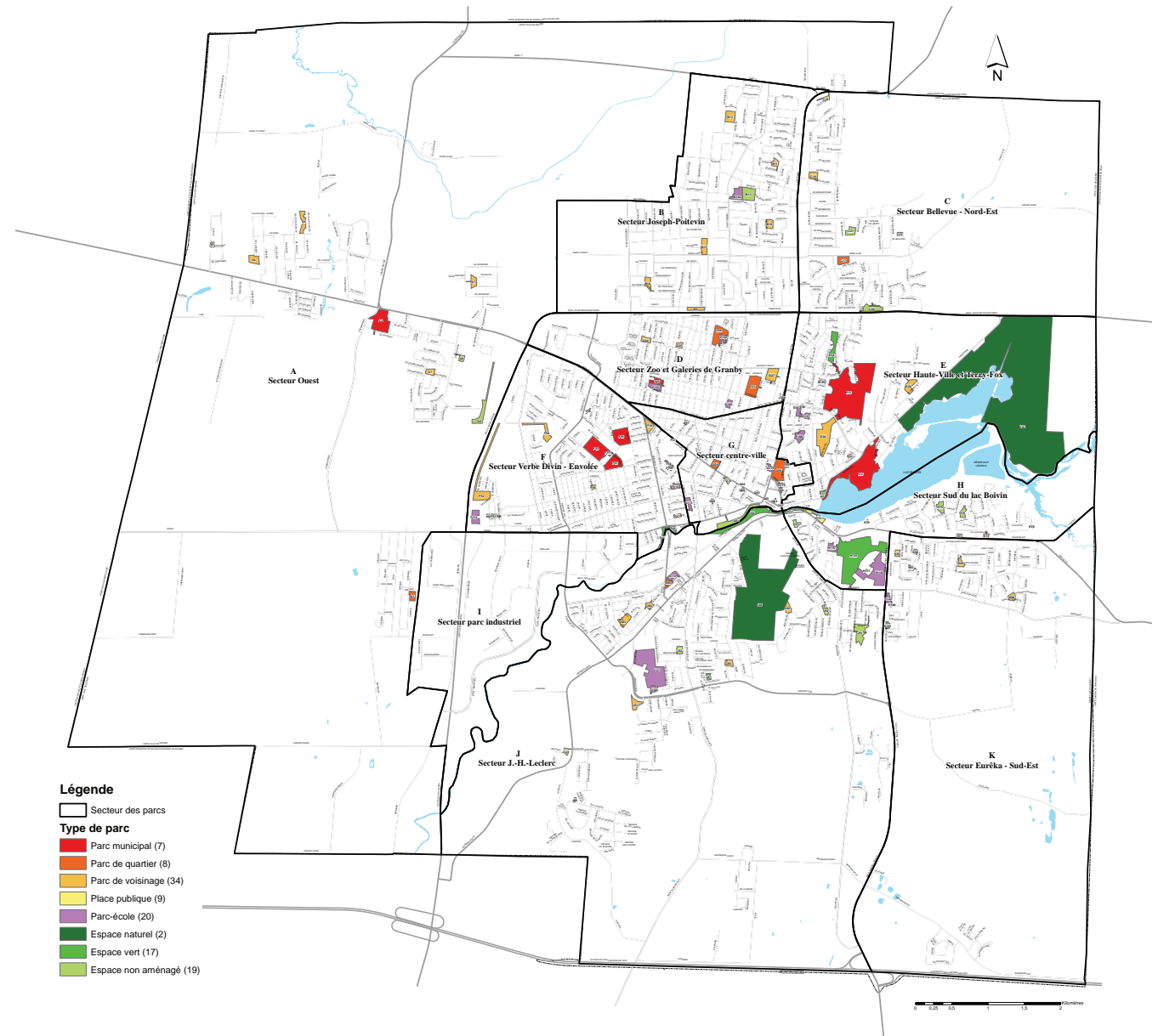
De façon à se donner des perspectives les plus larges possible pour bien cerner tous les enjeux pertinents, une brève analyse a été réalisée quant à la position occupée par la ville de Granby dans le contexte provincial du Québec ainsi que dans le contexte régional de la MRC de La Haute-Yamaska.

La seconde étape a consisté à dresser un portrait dans un cadre strictement local. Des données à caractère démographique et économique provenant du rôle d'évaluation de 2021 ainsi que du recensement de 2016 de Statistique Canada ont été utilisées à cette fin.

Un premier survol a été fait en retenant comme unité territoriale l'aire de diffusion telle que définie par Statistique Canada. Le territoire de Granby est divisé en 128 aires de diffusion, dont une qui ne sera pas retenue puisqu'elle correspond au parc industriel municipal pour lequel les données pertinentes sont absentes. Les données concernant les différentes variables abordées couvriront donc 127 aires de diffusion.

Un second survol a été produit en retenant comme unité territoriale le secteur des parcs. Il s'agit d'un découpage produit spécifiquement pour les fins du Plan directeur des parcs et qui se traduit par onze secteurs de référence. La délimitation de ces derniers s'appuie sur l'identification de barrières fortes dans la perspective de la clientèle privilégiée des parcs et des espaces verts, à savoir les rues collectrices, les artères ainsi que les barrières physiques naturelles tels les lacs et les cours d'eau. Un de ces onze secteurs couvre le parc industriel municipal et pour lequel les données pertinentes sont absentes. Les données concernant les différentes variables abordées couvriront donc dix secteurs de parcs.

Secteurs du Plan directeur des parcs



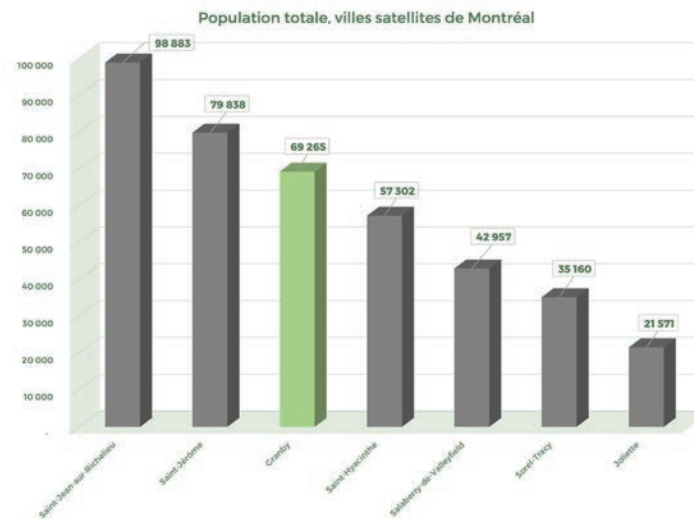


SECTION 2

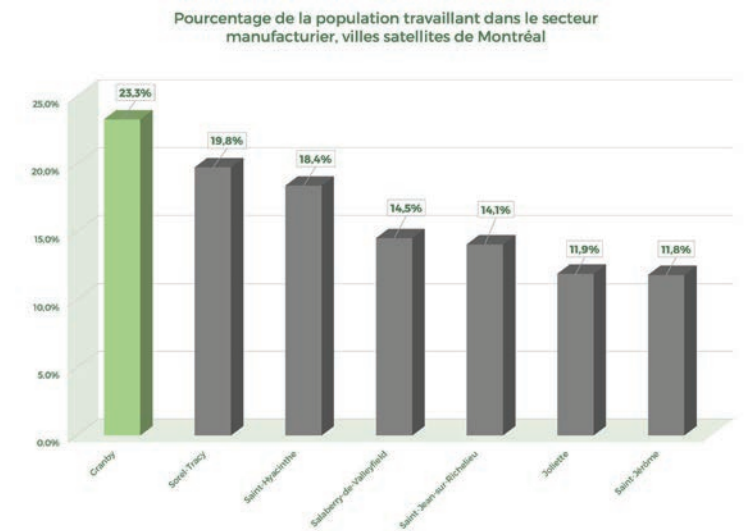
PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE
ET ÉCONOMIQUE

2.1 CONTEXTE PROVINCIAL ET RÉGIONAL

Sur les 1108 municipalités que compte le Québec, la Ville de Granby arrive au 16^e rang avec une population totale de 69 265 personnes en 2021. Elle se classe au troisième rang parmi les sept villes satellites de la région métropolitaine de Montréal.

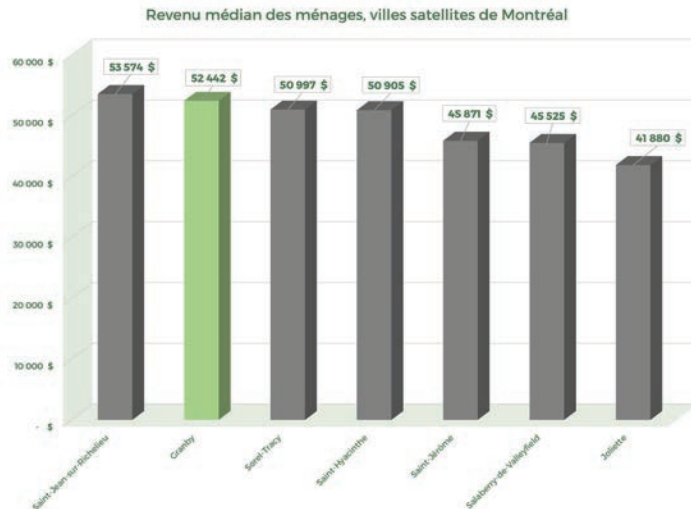


Granby se démarque nettement des autres villes satellites par l'importance de son secteur secondaire (manufacturier). Plus de 23 % de la population active granbyenne travaille dans le secteur industriel. Les villes de Sorel-Tracy et de Saint-Hyacinthe suivent avec des pourcentages respectifs de 19,8 % et de 18,4 %. Les autres villes satellites affichent des taux nettement plus bas, ce qui sous-tend une structure économique beaucoup plus orientée vers le secteur tertiaire (commerces et services).



La vocation fortement manufacturière de Granby amène certains à croire que les revenus des ménages s'avèrent inférieurs à ce qui s'observe dans les autres villes comparables en taille. Ce n'est certainement pas le cas lorsqu'on compare les données à ce chapitre avec les autres villes satellites de Montréal. Le revenu annuel médian des ménages de Granby s'élève à 52 442 \$. Seule la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devance Granby avec un revenu annuel médian de 53 574 \$. Cette réalité s'explique en partie par le fait que le secteur industriel granbyen s'est progressivement orienté vers la haute technologie nécessitant une main-d'œuvre qualifiée à laquelle il faut verser un salaire approprié.

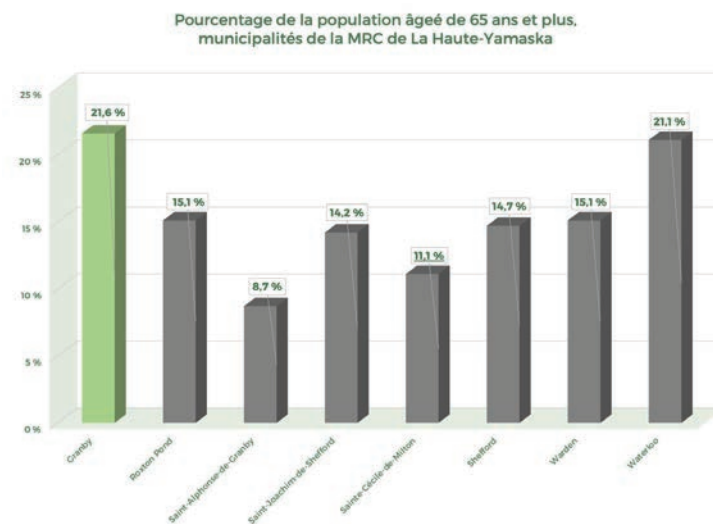




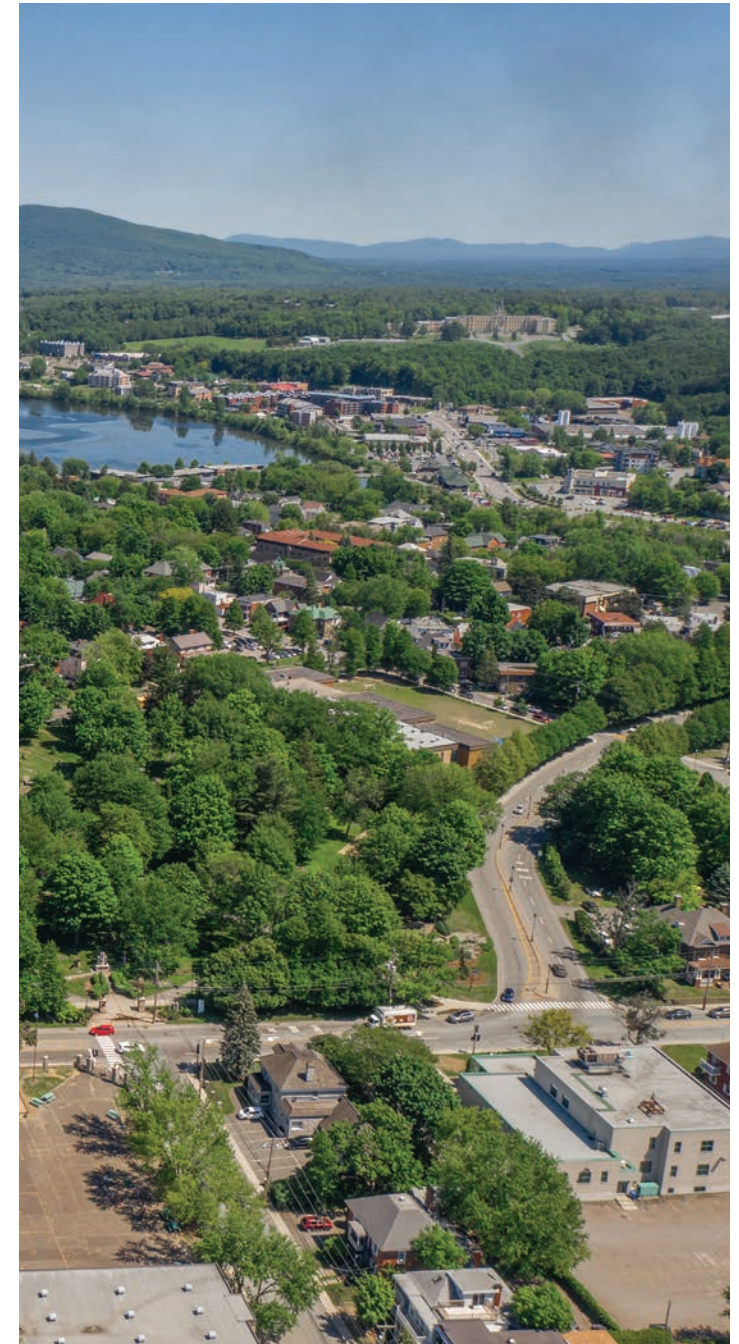
Sur le plan régional, Granby occupe incontestablement la position de ville centre de la MRC de La Haute-Yamaska dont elle fait partie avec sept autres municipalités. Ses 69 265 résidentes et résidents représentent 74,5 % de la population de la MRC totalisant 92 985 personnes. Seule la ville de Waterloo constitue un autre pôle urbain, mais d'importance moindre, avec une population de 4 816 personnes. Les autres municipalités soit Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Joachim-de-Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton, Shefford et Warden cumulent une population de 18 904 personnes réparties sur un territoire essentiellement agroforestier ou de villégiature.

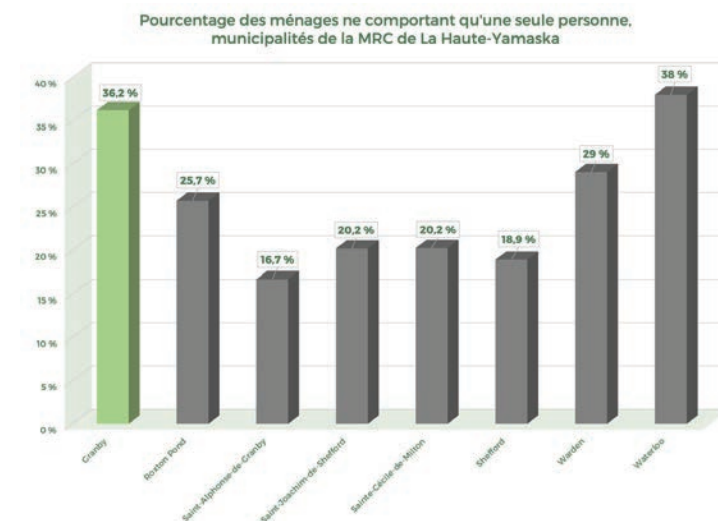
Par sa position de pôle urbain de premier plan, Granby attire énormément les ménages désirant s'installer à proximité d'une vaste gamme de services, particulièrement ceux orientés vers les soins de santé et les services communautaires. Ce phénomène s'est intensifié d'année en année, tant et si bien que l'on assiste à un vieillissement graduel de la population.

Les gens de 65 ans et plus représentent 21,6 % de la population totale, soit le taux le plus élevé de la MRC. Seule la ville de Waterloo, le seul autre pôle urbain sur le plan régional, présente un pourcentage similaire avec une proportion de 21,1 %. Les autres municipalités présentent des taux variant de 11 à 15 %, sauf le cas assez exceptionnel de Saint-Alphonse-de-Granby où la population de 65 ans et plus ne représente que 8,7 % de la population totale de cette municipalité.



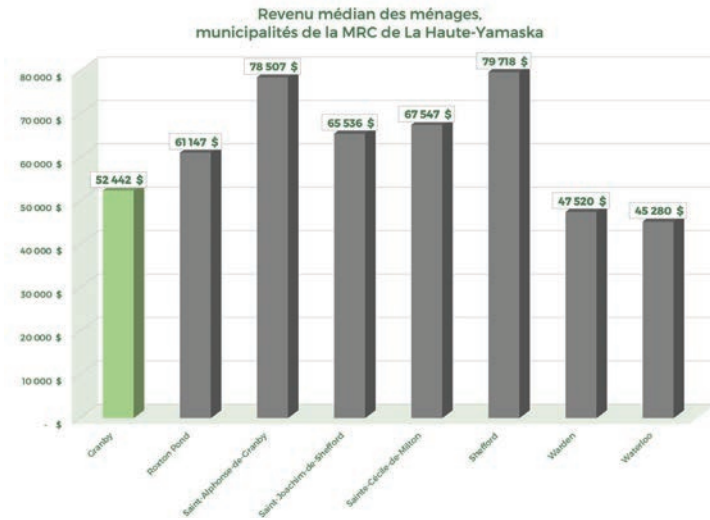
Granby ne se distingue pas seulement par sa population âgée. Elle présente également une autre réalité graphique découlant du phénomène de vieillissement : l'importance du nombre de ménages ne comportant qu'une seule personne. À ce chapitre, Granby se situe au deuxième rang de la MRC avec une proportion de 36,2 % des ménages. Seule la ville de Waterloo présente une proportion supérieure à 38 %. Les autres municipalités affichent toutes des proportions inférieures à 30 % à cet égard, avec des proportions aussi faibles que 18,9 % et 16,7 % respectivement pour Shefford et Saint-Alphonse-de-Granby.





Le vieillissement de la population et l'importance des ménages constitués d'une personne seule sous-tendent souvent des situations plus difficiles en ce qui concerne le revenu. Ceci se confirme en examinant le revenu des ménages dans le contexte régional. Bien que le revenu médian des ménages granbyens se compare avantageusement à celui des autres villes satellites de Montréal (voir section 2.1), il n'en va pas de même lorsqu'on le compare avec ce même revenu dans les autres municipalités de la MRC. Granby n'arrive qu'au sixième rang avec un revenu médian de 52 442 \$, loin derrière les municipalités de Shefford et de Saint-Alphonse-de-Granby où le revenu médian des ménages excède les 78 500 \$. Seules les municipalités de Warden et de Waterloo présentent des revenus inférieurs avec des valeurs respectives de 47 520 \$ et de 45 280 \$.

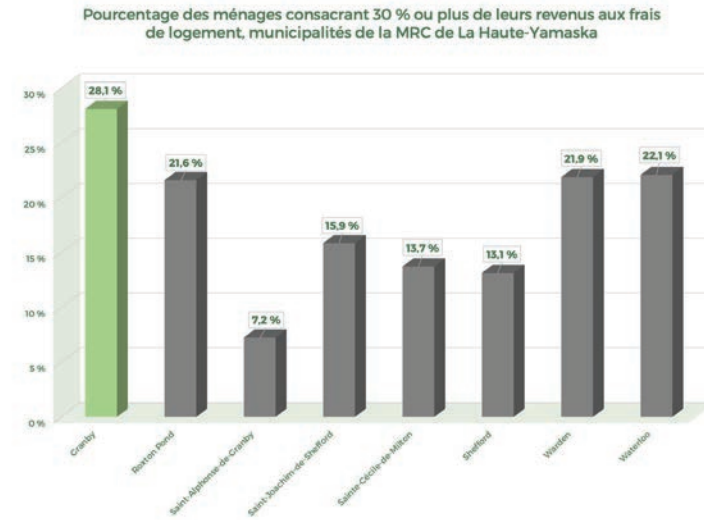




La problématique des faibles revenus s'intensifie dans le cas d'une ville centre comme Granby, où la proximité de beaucoup de services a généralement pour effet d'augmenter le coût du logement. À revenu égal, l'effort financier qu'il faut consentir pour se loger dans la ville centre s'avère par conséquent plus important qu'en milieu périphérique ou rural.

Ceci se vérifie lorsque l'on examine le pourcentage des ménages devant consacrer 30 % ou plus du revenu aux frais de logement. À cet égard, Granby occupe la première place au sein de la MRC avec une proportion atteignant 28,1 %. Elle est suivie des municipalités de Waterloo, de Warden et de Roxton Pond avec des proportions respectives de 22,1 %, de 21,9 % et de 21,6 %.

Les autres municipalités s'en tirent beaucoup mieux avec des pourcentages inférieurs à 16 %. La municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby se démarque très avantageusement une fois de plus avec un pourcentage aussi bas que 7,2 %.



2.2 CONTEXTE LOCAL

2.2.1 Variables retenues

Neuf variables ont été retenues en fonction de deux sources d'information : le recensement de 2016 de Statistique Canada et le rôle d'évaluation de la Ville de Granby pour l'année 2021.

Ces neuf variables s'insèrent dans quatre catégories de considérations.

Poids démographique

Cette catégorie comporte deux variables, soit :

- Le nombre de logements (ou ménages);
- La taille moyenne des ménages.

Les aires de diffusion sont classées par ordre décroissant, soit du plus grand nombre de logements au plus petit et du nombre moyen de personnes par ménage allant du plus élevé au plus bas. Ces variables permettent donc de départager les aires de diffusion qui « pèsent lourd » dans la balance de ceux qui pèsent moins.

Considérations physiques

Cette seconde catégorie ne comporte qu'une seule variable, soit :

- La superficie moyenne de terrain disponible par logement.

Cette superficie est établie à partir des données au rôle d'évaluation de 2021. Elle s'obtient pour chacune des aires de diffusion en divisant la superficie totale occupée à des fins résidentielles par le nombre de logements en présence. Les aires de diffusion

sont classées par ordre croissant, de la superficie disponible moyenne la plus basse à la plus élevée. Les aires de diffusion affichant une superficie moindre sous-tendent une carence potentielle en matière de verdure et d'espaces libres du point de vue du foncier privé. Cette variable permet donc de départager les aires de diffusion où les gens sont « à l'étroit » de celles où les gens profitent de plus d'espace.

Considérations par groupes d'âge

Cette catégorie comporte quatre variables, soit :

- Le pourcentage de la population âgée de 0 à 14 ans;
- Le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans;
- Le pourcentage de la population âgée de 65 à 79 ans;
- Le pourcentage de la population âgée de 80 ans et plus.

Pour chacune de ces quatre variables, les secteurs sont classés par ordre décroissant. Celles présentant les pourcentages les plus élevés sous-tendent une demande plus forte. Le fait de disposer de données sur quatre groupes d'âge distincts permet aussi de porter un jugement qualitatif sur la situation puisque les besoins varient d'une catégorie d'âge à une autre.



Considérations économiques

Cette catégorie comporte deux variables, soit :

- Le pourcentage des ménages locataires;
- Le pourcentage des ménages consacrant 30 % ou plus du revenu aux frais de logement.

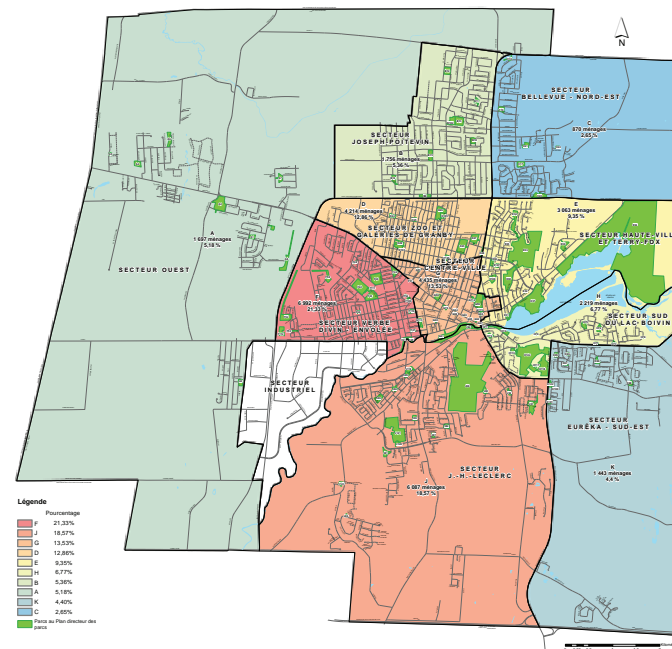
Les aires de diffusion sont classées par ordre décroissant pour ces deux variables. Ces dernières permettent d’avoir une idée des aires de diffusion où les ménages vivent généralement « plus à l’étroit » du fait d’être locataires tout en ne disposant que d’un faible revenu discrétionnaire pouvant être consacré aux loisirs une fois déduits leurs frais fixes (logement, nourriture, transport, gardiennage, éducation), ce qui sous-tend une demande plus forte en parcs et en espaces verts à ces endroits.

2.2.2 Caractéristiques par secteur

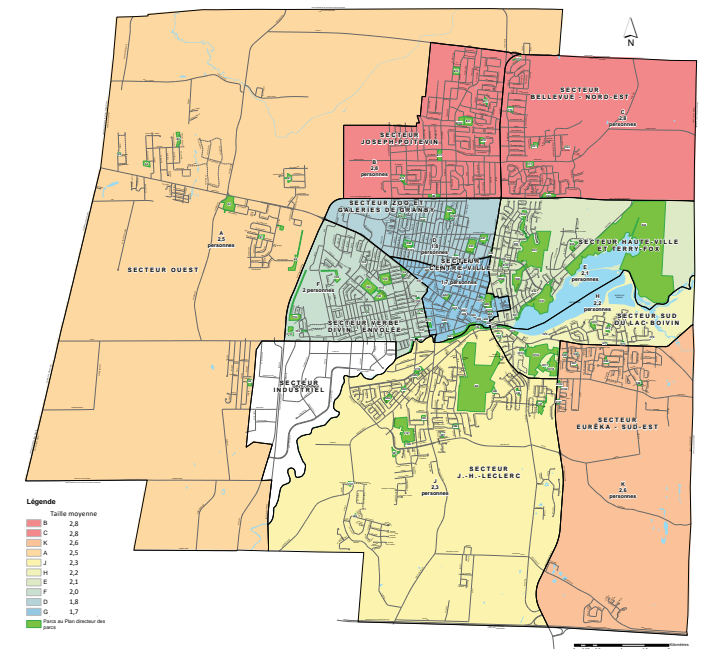
Du point de vue du nombre de logements, on retrouve sans surprise les valeurs les plus élevées dans les parties urbanisées où la densité de population est plus importante, notamment dans les secteurs « Verbe Divin – Envolée », « J.-H.-Leclerc », « Centre-ville » et « Zoo et Galeries de Granby ».

Quant à la taille moyenne des ménages, la situation s’inverse alors que le nombre moyen de personnes par ménage s’avère élevé en périphérie, notamment dans les secteurs « Joseph-Poitevin » et « Bellevue – Nord-Est ».

Analyse démographique et économique
Répartition des ménages par secteur, en nombre et en pourcentage

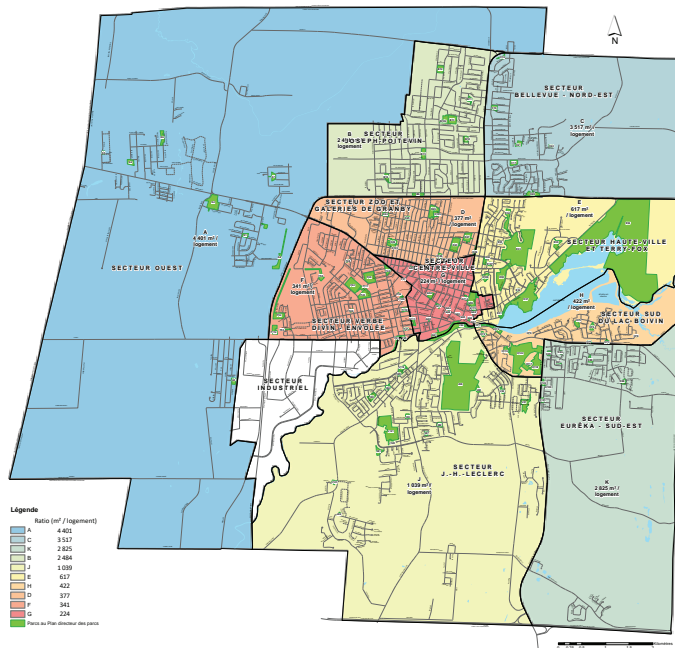


Analyse démographique et économique
Taille moyenne des ménages par secteur



Sur la question du ratio superficie de terrain privé disponible par logement, les secteurs centraux affichent des valeurs très faibles à l'inverse de ceux en périphérie. Les logements situés dans les secteurs « Centre-ville », « Verbe Divin - Envolée » et « Zoo et Galeries de Granby » disposent de très peu de superficies de terrain disponible. À l'inverse, les secteurs en milieu rural ou en marge du tissu urbain, tels les secteurs « Ouest », « Bellevue - Nord-Est » et « Eurêka - Sud-Est » affichent des valeurs beaucoup plus élevées.

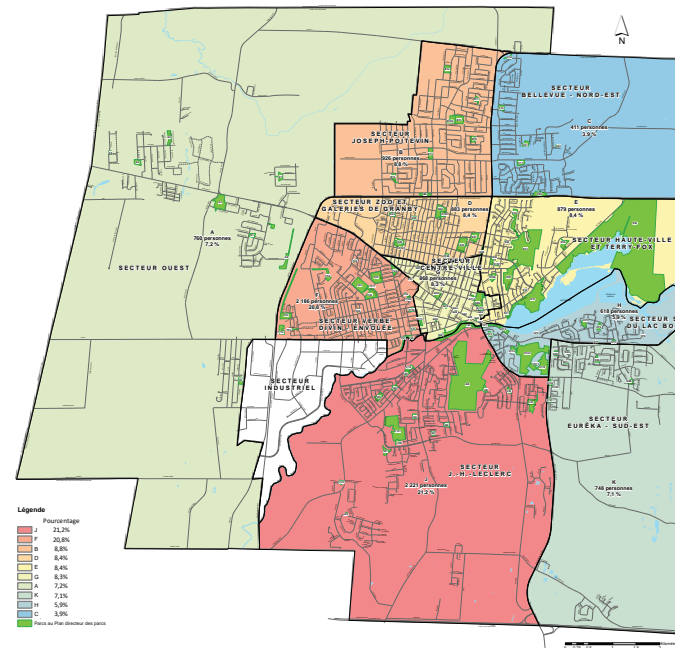
Analyse démographique et économique
Ratio superficie de terrain privé, par logement, par secteur



La teneur de la population par groupe d'âge ne cause pas de surprise au niveau de sa répartition.

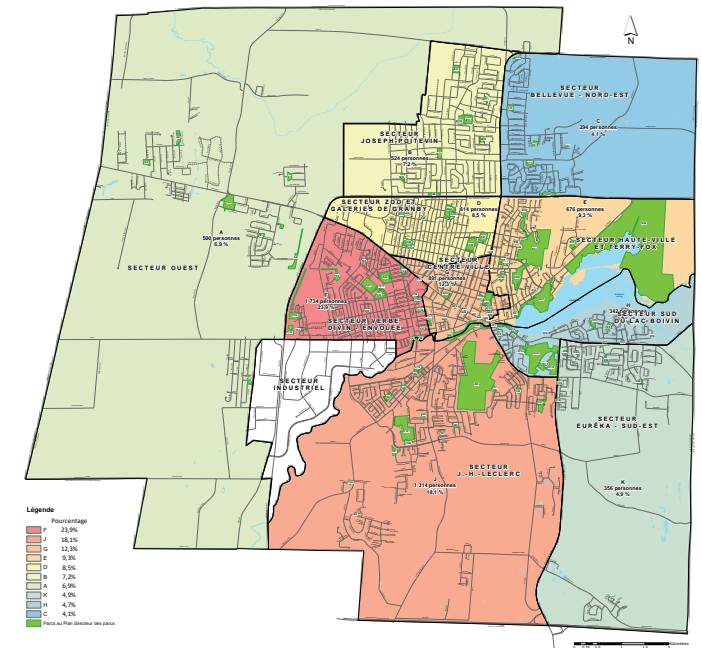
Le groupe d'âge le plus jeune, soit les 0 à 14 ans, se retrouve principalement en périphérie du territoire dans les secteurs « J.-H.-Leclerc », « Verbe Divin - Envolée » et « Joseph-Poitevin ». Les valeurs les plus basses concernent les secteurs « Bellevue - Nord-Est » et « Sud du lac Boivin ».

Analyse démographique et économique
Pourcentage de la population âgée de 0 à 14 ans



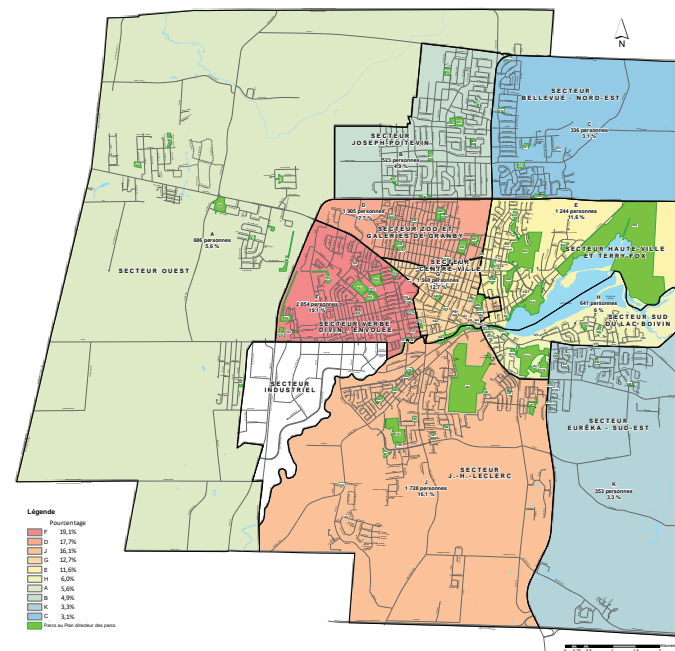
Les secteurs « Verbe Divin - Envolée », « J.-H.-Leclerc » et « Centre-ville » affichent les valeurs les plus élevées pour les jeunes de 15 à 24 ans. Les valeurs les plus faibles s'observent dans les secteurs « Bellevue - Nord-Est », « Sud du lac Boivin » et « Eurêka - Sud-Est ».

Analyse démographique et économique
Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans

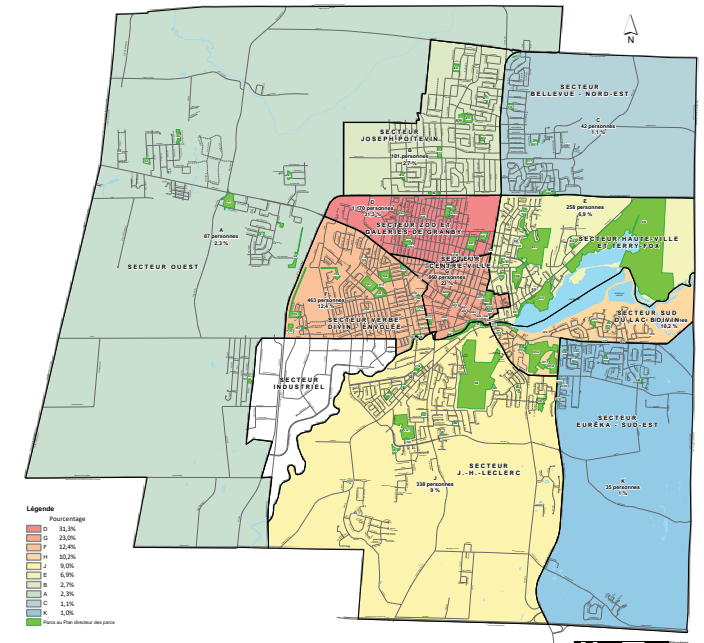


Les personnes âgées de 65 à 79 ans se retrouvent principalement dans les secteurs « Verbe Divin – Envolée », « Zoo et Galeries de Granby » et « J.-H.-Leclerc ». Quant aux personnes âgées de 80 ans et plus, elles se retrouvent principalement dans les secteurs « Zoo et Galeries de Granby » et « Centre-ville ». Les secteurs en périphérie se caractérisent par de faibles valeurs, tant pour les gens de 65 à 79 ans que pour les gens âgés de 80 ans et plus.

Analyse démographique et économique Pourcentage de la population âgée de 65 à 79 ans

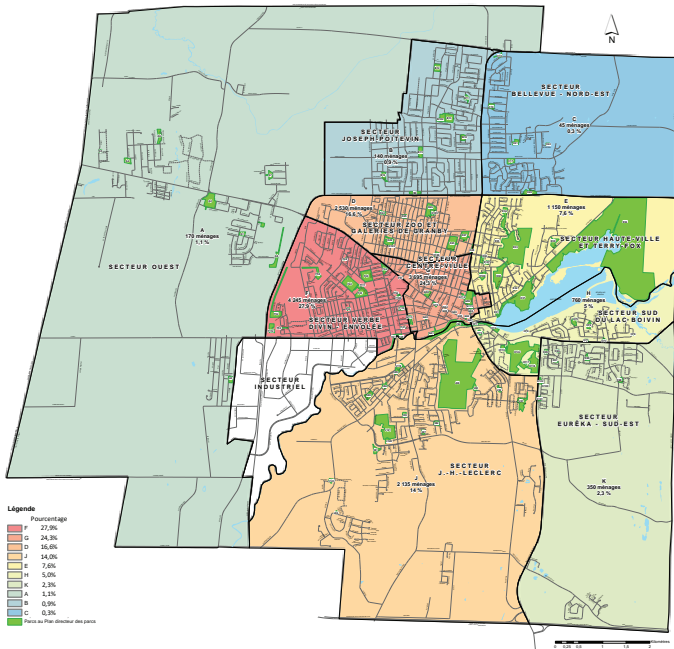


Analyse démographique et économique Pourcentage de la population âgée de 80 ans et plus

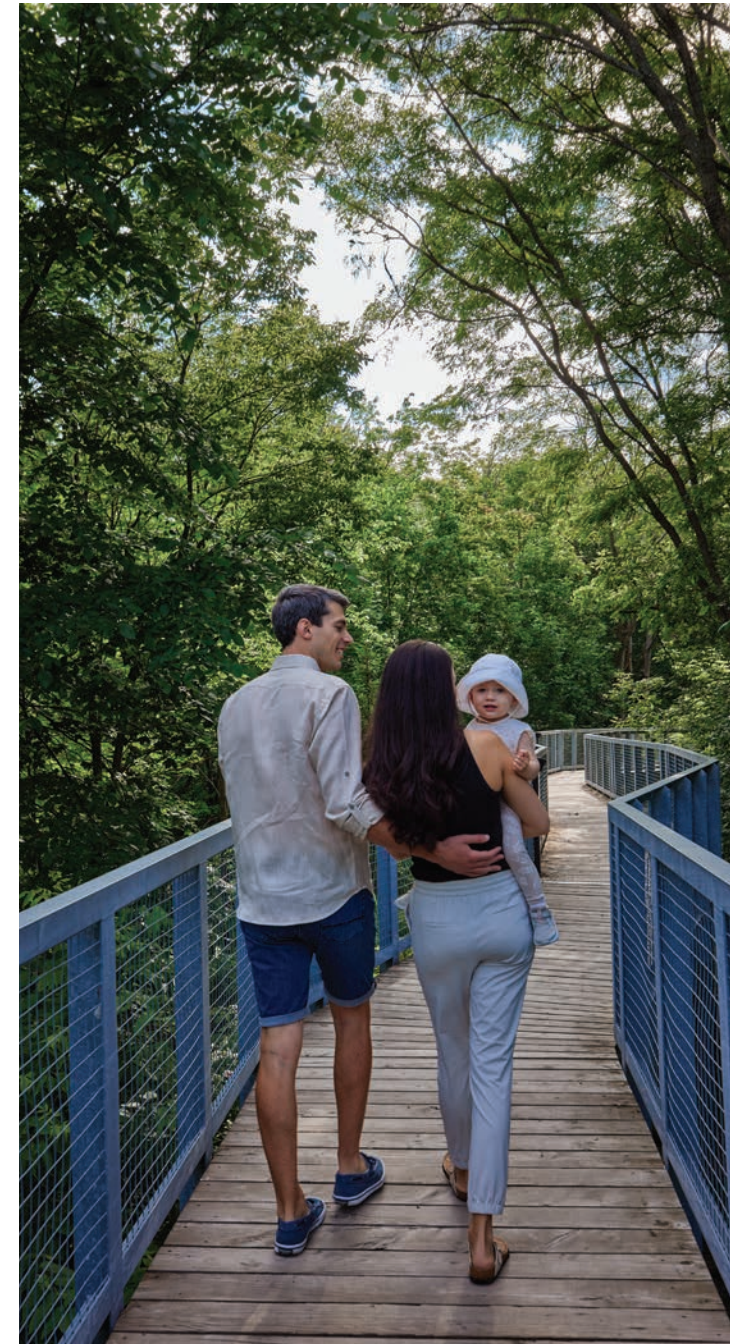
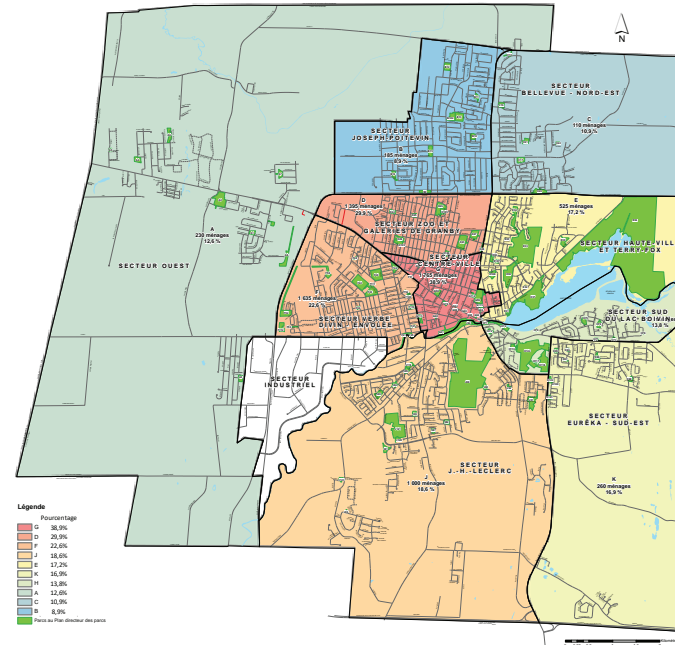


Enfin, les deux variables économiques que sont la répartition spatiale des ménages locataires et celle des ménages devant consacrer 30 % ou plus du revenu au logement confirment ce qu'on anticipe : les valeurs les plus élevées s'observent généralement dans les trois secteurs les plus centraux, soit « Centre-ville », « Zoo et Galeries de Granby » et « Verbe Divin – Envolée ».

Analyse démographique et économique Répartition des ménages locataires par secteur en pourcentage



Analyse démographique et économique Pourcentage des ménages consacrant 30 % et plus de leurs revenus aux frais de logement par secteur



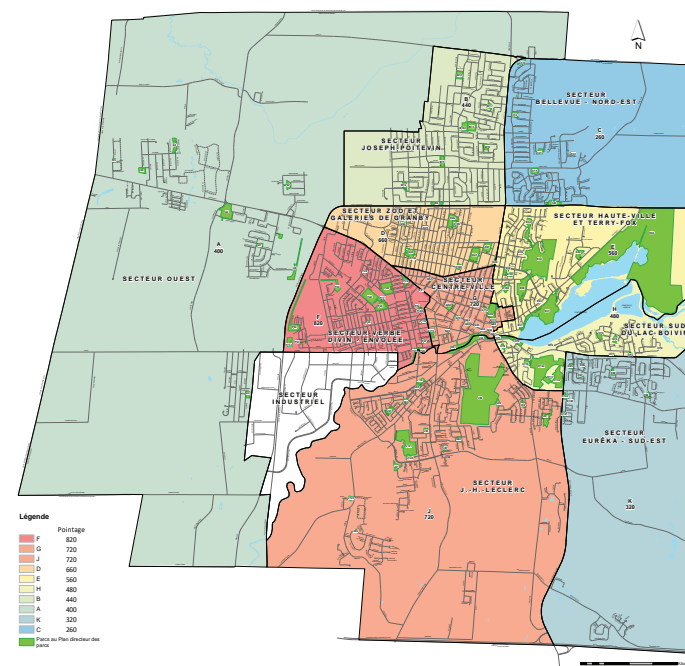
Il s'avère difficile de dégager une vision d'ensemble en consultant chacune des cartes les unes après les autres. Les enjeux apparaissent mieux lorsque l'on établit une carte synthèse cumulant l'ensemble des variables retenues en accordant un pointage et une pondération à chacune d'elles. La carte synthèse donne donc un meilleur aperçu de ce qu'on pourrait considérer comme étant une estimation de la demande en parcs et en espaces verts en fonction de l'effet cumulé des variables.

Pour chacune des neuf variables, les secteurs sont classés en cinq classes dont le pointage s'établit comme suit :

- 1^e classe : 100 points
- 2^e classe : 80 points
- 3^e classe : 60 points
- 4^e classe : 40 points
- 5^e classe : 20 points

Les résultats obtenus par le biais de cette méthode confirment les tendances générales observées lors de l'analyse des variables prises une à une. La demande en parcs s'avère particulièrement élevée dans les secteurs « Verbe Divin – Envolée (820 points) », « Centre-ville (720 points) » et « J.-H.-Leclerc (720 points) ». À l'inverse, la demande varie de moyenne à faible en périphérie, particulièrement dans les secteurs « Bellevue – Nord-Est (260 points) », « Eurêka – Sud-Est (320 points) » et « Ouest (400 points) ».

Estimation de la demande par secteur à partir de la synthèse des variables démographiques et économiques



2.2.3 Incidence des développements futurs prévus

Le périmètre d'urbanisation actuel dispose encore d'espaces non construits, ce qui permet à la Ville de Granby d'accueillir de nouvelles résidentes et de nouveaux résidents. Selon les tendances observées ces dernières années sur le marché de l'habitation et en tenant compte de superficies disponibles à l'établissement de nouveaux quartiers, il est possible d'estimer, pour chacun des secteurs, le nombre de nouveaux ménages et le nombre de nouvelles personnes appelées à s'établir au cours des prochaines années. Le tableau suivant présente les estimations en ce sens.

Les besoins s'intensifieront particulièrement dans les secteurs « J.-H.-Leclerc » et « Eurêka - Sud-Est ». La situation devra être suivie de près dans le secteur « J.-H.-Leclerc » où les besoins en parcs, qui s'avèrent déjà élevés aujourd'hui, s'intensifieront au cours des prochaines années. Une attention devra aussi être accordée au secteur « Eurêka - Sud-Est » dont les besoins en parcs s'avèrent peu élevés pour le moment, mais s'intensifieront au gré des nouveaux ménages qui s'y installeront.

Tableau 1 : POPULATION ET MÉNAGES FUTURS

Secteurs	Ménages	Population
J.-H.-Leclerc (J)	1 370	3 151
Eurêka – Sud-Est (K)	1 184	3 078
Verbe Divin – Envolée (F)	838	1 676
Haute-Ville et Terry-Fox (E)	656	1 378
Ouest (A)	572	1 430
Sud du lac Boivin (H)	75	165
Joseph-Poitevin (B)	69	193
Bellevue – Nord-Est (C)	44	123
Zoo et Galeries de Granby (D)	-	-
Centre-ville (G)	-	-
TOTAL	4 808	11 194





SECTION 3

**PLANS ET POLITIQUES
MUNICIPALES**



Considérant les nombreux enjeux environnementaux, sociaux, démographiques et culturels pour lesquels elle doit se préparer, la Ville de Granby s'est dotée de plusieurs politiques et d'outils de planification ces dernières années.

- Politique culturelle (décembre 2006)
- Politique d'accessibilité universelle (août 2014)
- Politique municipale des aînées et des aînés (mars 2016)
- Plan d'urbanisme (octobre 2016)
- Politique municipale jeunesse (juin 2017)
- Planification stratégique 2018-2022 (mai 2018)
- Politique municipale familiale (décembre 2018)
- Politique de conservation des milieux naturels (mars 2021)
- Politique de l'arbre (septembre 2021)
- Plan environnement (2020-2023)

L'élaboration du Plan directeur des parcs ne peut se faire sans prendre en compte les enjeux majeurs identifiés dans les documents susmentionnés.



Bien que la qualité de vie constitue certes le trait général agissant comme dénominateur commun de tous ces documents, certains enjeux spécifiques identifiés dans plusieurs politiques méritent une attention toute spéciale dans le cadre du présent mandat :

- Les milieux naturels doivent prendre une place prépondérante au cœur des collectivités (Politique de conservation des milieux naturels, Politique municipale jeunesse, Politique municipale familiale, Plan stratégique 2018-2022);
- La question de l'accessibilité s'avère cruciale. Une attention spéciale doit être accordée aux jeunes, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. Un engagement précis est pris en ce sens pour tout ce qui touche le mobilier urbain et l'accès aux parcs et aux espaces verts (Politique municipale jeunesse, Politique municipale des aînées et des aînés, Politique d'accessibilité universelle);
- Il importe de fournir un cadre de vie favorisant la santé mentale et physique des jeunes et l'autonomie des personnes à mobilité réduite, tout en prévenant l'isolement des personnes âgées. Les lieux publics rassembleurs permettant d'exercer des activités axées sur de bonnes habitudes de vie constituent un atout à cet égard (Politique municipale jeunesse, Politique municipale familiale, Politique municipale des aînées et des aînés, Politique d'accessibilité universelle);
- La foresterie urbaine représente un atout incontournable pour Granby. Près de 35 % du territoire urbain est couvert par la canopée, fournissant ainsi fraîcheur et confort aux citadines et aux citoyens. Cependant, 81 % de la canopée relève du domaine privé alors que 19 % seulement s'inscrit dans le domaine public comme les rues, les boulevards, les places publiques ainsi que les parcs et les espaces verts (Politique de l'arbre);

- La Ville de Granby se donne comme objectif d'augmenter la portée de la canopée de façon à couvrir 40 % du territoire urbain d'ici les 20 prochaines années et, dans cette même foulée, d'augmenter le pourcentage d'arbres dans le domaine public (Politique de l'arbre);
- Le volet culturel doit être pris en compte. En ce sens, Granby entend se doter d'équipements et de lieux répondant aux besoins culturels de la communauté, notamment en aménageant et en animant les lieux de façon à augmenter l'offre culturelle à la population (Politique culturelle).

Tous ces enjeux auront donc une incidence sur toute la stratégie proposée au Plan directeur des parcs, tant au niveau de l'analyse qu'au niveau des recommandations et des interventions proposées.

Il convient enfin de préciser que, de façon transversale à tous ces enjeux, le souci de la sécurité des utilisatrices et des utilisateurs s'impose partout et en toutes circonstances, en particulier auprès des personnes âgées ainsi que des jeunes enfants.





SECTION 4

PORTRAIT DES TENDANCES
ACTUELLES

Le réaménagement de parcs existants ainsi que la réparation ou le remplacement des équipements dans les parcs sont des tâches délicates pour les gestionnaires d'une ville. Ceux-ci sont souvent confrontés à des demandes multiples et à des ressources limitées. Cependant, des approches innovatrices dans la planification de ces espaces offrent des outils de conception et des options viables pour répondre aux différentes demandes de la communauté. Ces approches permettent également de répondre aux préoccupations environnementales ainsi qu'à celles en lien avec la sécurité, tout en atteignant les objectifs budgétaires d'immobilisation et d'entretien à long terme.

Aujourd'hui, la conception des parcs tend à s'opérer d'une façon plus globale, en prenant en compte notamment les besoins des utilisatrices et des utilisateurs du parc, la démographie existante et projetée, les influences culturelles et ethniques, la capacité d'entretien de la municipalité ainsi que le budget disponible pour les coûts de construction.

Dans ce contexte, les principales tendances à considérer en matière d'aménagement de parcs et de terrains sportifs sont présentées pour que celles-ci soient prises en considération dans la planification de futurs parcs sur le territoire de Granby. Ces tendances, par définition, décrivent des phénomènes relativement nouveaux, observables dans l'ensemble de la population québécoise ou même au niveau mondial.

4.1 TENDANCES SOCIALES

Plusieurs études réalisées au cours des dernières années démontrent que le taux de participation aux loisirs actifs demeure assez constant au Québec, mais on observe une diminution de la pratique d'activités sportives organisées à la faveur d'activités libres. Selon l'Observatoire québécois du loisir, cette tendance s'expliquerait en partie par le phénomène social de la réduction du temps libre parmi la population active. Cela se traduit par une baisse de la pratique du loisir et par une moins grande capacité à être présent à une activité sur une base régulière. Le vieillissement de la population contribue aussi à ce phénomène, car on observe que le taux de participation aux sports organisés diminue de manière constante avec l'augmentation en âge.

Dans ce contexte où le temps pouvant être accordé aux loisirs est restreint auprès de la population active, on tend maintenant à valoriser davantage le loisir en famille. Que ce soit en partageant une activité où le parent et l'enfant participent ensemble, ou encore en procurant des contacts sociaux entre tous les membres de la famille présents lors d'une activité, l'intérêt principal est de retirer une expérience agréable de l'activité. Le « parc » devient alors un lieu de socialisation et de vivre-ensemble.





La popularité grandissante des jeux électroniques a un impact sur le taux de participation aux activités de loisirs actifs. L'attrait des jeux virtuels fait concurrence aux jeux extérieurs. Ces derniers doivent donc être encore plus attrayants et offrir une expérience de qualité pour pouvoir attirer les gens à l'extérieur.

Les activités physiques les plus répandues chez les Québécoises et les Québécois de 15 ans et plus sont celles qui se pratiquent en dehors des milieux organisés (56 %) et qui sont peu coûteuses. Ainsi, les activités libres, non encadrées et non programmées qui offrent un cadre et des horaires souples sont en croissance. Selon un sondage effectué en 2014, la marche (84 %), le jardinage ou l'horticulture (74 %), les exercices à la maison (65 %), la natation (58 %), le jogging ou la course (49 %) et la bicyclette (49 %) sont les activités les plus populaires.

4.1.1 Les enfants

La sédentarité grandissante chez les enfants est une préoccupation de l'Ordre de la santé publique. L'utilisation d'appareils électroniques débute de plus en plus jeune grâce à la disponibilité d'appareils intuitifs comme les tablettes et les téléphones intelligents. Il importe donc d'offrir aux jeunes enfants une grande palette d'activités extérieures intéressantes pour les inciter à développer un mode de vie sain et actif en bas âge.

Il est en effet recommandé que les enfants fassent au moins une heure d'activités physiques structurées et au moins une heure de jeux libres, et ce, chaque jour. L'accessibilité à des équipements de jeux adaptés à leurs besoins et stimulants, situés à proximité du milieu de vie, peut contribuer à faire en sorte que les enfants bougent davantage au quotidien.

4.1.2 Les jeunes

Particulièrement chez les jeunes, la popularité grandissante des jeux électroniques a un impact sur le taux de participation aux activités de loisirs actifs. Il est donc important de renouveler l'offre d'activités susceptibles d'attirer une participation jeunesse dans le réseau des parcs, des espaces verts de même que les plateaux sportifs et récréatifs.

Pour les plus jeunes, les activités récréatives disponibles dans les parcs les plus populaires demeurent les modules de jeux pour enfants. Les activités de jeux d'eau et de baignade sont également des activités hautement prisées.

Quant aux jeunes de 12 à 19 ans, ils préfèrent la marche, la bicyclette, la natation, la course à pied, le volleyball, le baseball et le hockey. Le basketball trouve également de nombreux adeptes, non seulement chez les adolescentes et les adolescents, mais aussi auprès de groupes de personnes plus jeunes. Le baseball connaît un certain regain en popularité depuis quelques années et celui-ci devrait se poursuivre. D'autre part, la planche à roulettes, la trottinette et le vélo BMX ont également gagné en popularité chez les adolescentes et les adolescents de même que chez les jeunes adultes.

Au-delà des activités sportives, des lieux de rassemblement et de repos sont généralement très appréciés. Des installations devraient pouvoir répondre aux besoins des jeunes de se retrouver seuls ou en groupe, d'observer la pratique d'activités et de s'appropriier l'espace par des activités spontanées (Ex. : *frisbee*, *slack line*, *roundnet*, étude). La notion de parc intelligent rejoint également plusieurs facteurs favorisant la fréquentation des espaces extérieurs par les jeunes, comme l'accessibilité au réseau Internet.





4.1.3 Les adultes

La marche, la bicyclette et la natation sont les principales activités pratiquées par les adultes. Le jardinage, les exercices à domicile et la danse sociale sont également des activités largement répandues.

Pour ce qui est des activités pratiquées dans les parcs, les adultes s'adonnent également, bien que dans des proportions plus faibles, au patin à roues alignées, à la course à pied, au patin sur glace, au baseball, au volleyball, au tennis, au hockey et au basketball. Le conditionnement physique demeure parmi les activités populaires avec notamment l'utilisation d'équipements d'exercices ou d'étirements dans les parcs.

4.1.4 Les personnes âgées

Les personnes de plus de 65 ans constituent un groupe d'âge en forte croissance à Granby comme dans le reste du Québec. Des personnes retraitées actives aux personnes du quatrième âge, le groupe des 65 ans et plus ne forme pas un bloc homogène. Les capacités physiques varient grandement d'une personne à l'autre, et les activités de même que les aménagements doivent être adaptés en fonction des besoins variés de cette clientèle. Par contre, ces personnes disposent généralement d'un plus grand nombre d'heures à consacrer à une ou à plusieurs activités récréatives ou sportives.

Les activités choisies par les personnes encore actives de ce groupe demeurent des activités non compétitives telles que la marche, la bicyclette et la natation, bien que la montée en popularité du tennis léger (*pickleball*), ce nouveau sport de raquette, soit notable. Les sports à faibles impacts comme le tai-chi, le yoga, la pétanque, le palet (*shuffleboard*) ou la danse

sociale sont adaptés pour cette clientèle, tout en servant d'occasions de socialisation. La pétanque est particulièrement populaire à Granby auprès de cette clientèle alors que de nombreux groupes utilisent les installations existantes.

Finalement, il importe de mentionner l'importance des parcs auprès des aînées et des aînés comme lieu de rassemblement informel afin de casser l'isolement social. En effet, l'aménagement d'espaces de rassemblement avec mobilier urbain adapté, à l'ombre et avec des fontaines d'eau potable et des installations sanitaires adéquates à proximité permet le regroupement et offre un espace d'échange et de partage.



4.2 TENDANCES DES GRANDS PRINCIPES EN AMÉNAGEMENT

4.2.1 Offre variée au sein du réseau de parcs

L'intégration de réseaux verts au sein de la planification urbaine actuelle facilite les déplacements actifs sur le territoire de la ville et fait en sorte d'augmenter la capacité des résidentes et des résidents, incluant les enfants, à accéder à plusieurs parcs dans leur quartier et non seulement à celui situé le plus près de la maison, à moins d'une barrière physique importante (grand boulevard, autoroute, voie ferrée, etc.). Cette nouvelle dynamique fait en sorte qu'il devient intéressant de varier les aménagements d'un parc à l'autre, de manière à offrir des activités ou des expériences différentes selon le parc fréquenté.

Il importe alors de concevoir la programmation des parcs et des équipements de manière complémentaire au sein d'un même secteur d'accès. Les équipements peuvent être complémentaires de diverses façons : en permettant une diversité d'activités, en offrant des défis particuliers, en intégrant des thématiques spéciales, etc. Ce faisant, on crée une expérience unique au sein de chaque parc et on incite les utilisatrices et les utilisateurs à visiter différents parcs selon l'activité qu'ils souhaitent pratiquer ou l'ambiance recherchée.

4.2.2 Accès universel et design exclusif

Depuis quelques années, la notion d'accessibilité a évolué vers du design inclusif au sein des équipements de jeux pour enfants. D'abord, des surfaces de réception en copeaux de bois et en caoutchouc peuvent être utilisées pour faciliter l'accès aux équipements pour tout le monde. Ensuite, les jeux peuvent être adaptés

pour permettre une utilisation selon le niveau de capacité de chaque personne plutôt que d'offrir un équipement spécifique pour les enfants atteints de déficit moteur ou autres. Cette règle peut s'adapter à d'autres types d'équipements comme les exercices, les chalets de parc, les piscines (entrée en plage), etc.

Il est recommandé de concevoir quelques parcs entièrement accessibles plutôt que de prévoir de petites interventions ponctuelles dans un plus grand nombre de parcs. En effet, le but ici est d'offrir un accès universel complet pour la personne à mobilité réduite, soit du stationnement jusqu'à l'accès aux différents équipements du parc.

Au-delà des aires de jeux pour enfants, l'accessibilité universelle vise à offrir aux personnes âgées et à celles à mobilité réduite des surfaces de marche uniformes et stables, exemptes d'obstacles, avec des points de repos réguliers et confortables, leur permettant d'accéder aux différents points d'intérêt des aménagements et de participer aux activités.

4.2.3 Espaces dégagés et pratique libre

La pandémie de Covid-19 qui s'est amorcée en 2019 et qui a touché tout le Québec à partir de 2020 aura montré l'importance des parcs et autres espaces publics extérieurs, notamment grâce à leur apport en ce qui concerne l'hygiène publique, la santé mentale, le maintien des liens sociaux, etc. En effet, il est maintenant indéniable que l'accessibilité à un réseau de parcs bien organisé contribue directement à la qualité de vie d'une collectivité. C'est d'ailleurs un des constats des rapports de l'organisation canadienne « Les amis des parcs ». Cette organisation, qui vise à documenter notamment le rôle et les bénéfices des parcs auprès de la collectivité, souligne : « Les liens sociaux peuvent avoir des effets bénéfiques sur la

santé mentale et physique par la création de milieux favorables à la tenue d'activités et à la réduction de stress, tandis que l'isolement social peut avoir des répercussions négatives sur la santé, comme la dépression. » (Les amis des parcs, 2017)

L'intégration de grands espaces dégagés, permettant une pluralité d'activités libres au sein des parcs, offre la flexibilité requise pour s'approprier l'espace pour socialiser et pratiquer différentes activités (rassemblement pour anniversaire, pique-nique, pratique d'un sport non organisé, yoga, etc.) en famille ou entre amis.



4.2.4 Polyvalence

L'aménagement d'un parc est un investissement important pour une municipalité. Une des façons d'optimiser cet investissement est de miser sur des équipements polyvalents, pouvant être utilisés de différentes façons ou s'adressant à plusieurs groupes de personnes, selon les besoins et les saisons. Par exemple, certains équipements, comme une surface multisport ou une patinoire réfrigérée couverte, peuvent être utilisés à différents moments de la journée ou de l'année par différentes clientèles. Des jeunes peuvent utiliser cet équipement en soirée pour pratiquer du hockey l'hiver et du roller-hockey l'été. Des personnes retraitées peuvent y venir les jours d'été pour y suivre des cours de danse sociale. Tout le monde peut y assister à des événements culturels l'été, même lorsqu'il pleut. Ceci permet de réduire les investissements requis pour créer des aménagements distincts pour chacune de ces activités et limite l'espace nécessaire pour l'aménagement des parcs.

On peut aussi viser plusieurs groupes d'utilisatrices ou d'utilisateurs lors du choix des équipements ou des installations à offrir. Certains équipements, comme les stations d'entraînement, les pistes de randonnée ou les pistes cyclables, s'adressent à une large portion de la population et non seulement à un segment précis de celle-ci. Des aires multiusages permettent de répondre à plusieurs demandes pour des activités et des sports émergents en favorisant la tenue d'activités d'initiation liées à celles-ci. D'autres espaces, tels que des zones de détente et de socialisation situées à proximité des aires de jeux, permettent également l'inclusion d'une plus large portion de la population.

En maximisant le nombre d'utilisatrices ou d'utilisateurs potentiels des différents aménagements, on répond de manière plus globale aux besoins en loisirs de la population en plus de favoriser l'interaction entre les

différents groupes d'âge plutôt que leur isolement au sein d'activités distinctes. Lorsque la création d'activités multigénérationnelles n'est pas possible, le regroupement d'activités s'adressant à différentes clientèles dans un espace interrelié favorise la socialisation intergénérationnelle et réduit l'isolement.

4.2.5 Design actif

Le design actif est un concept urbanistique qui a pour objectif de croiser et de mettre à profit différentes stratégies issues de l'aménagement urbain dans le but de valoriser la mobilité des collectivités et, plus précisément, d'encourager de saines habitudes et un mode de vie actif. En invitant l'ensemble des professionnelles et des professionnels de même que des personnes concernées de près ou de loin par l'espace urbain à travailler ensemble, les options d'interventions sont nombreuses et peuvent s'appliquer tant à l'échelle d'un quartier qu'à une échelle beaucoup plus élargie. Or, ces dernières peuvent, par exemple, offrir des solutions aux problématiques de santé occasionnées par la sédentarité en ville. Que ce soit par l'aménagement d'une promenade connectant plusieurs points d'intérêt ou encore, la création d'un marché en plein cœur d'un quartier, les initiatives de design actif sont en nombre croissant au Québec et ailleurs dans le monde.



4.2.6 Développement durable

Aucune autre tendance n'a été plus prédominante dans les cinq dernières années en planification de parcs que l'adoption d'une approche alignée sur les principes de développement durable. En effet, les municipalités sont maintenant plus conscientes de l'impact des parcs et des espaces verts sur l'environnement, la qualité de vie citoyenne et la cohésion sociale.

Il est donc de plus en plus important que des pratiques responsables relatives au développement fassent partie intégrante des étapes de planification urbaine.

Traitement végétal

L'apport de végétation sur un site est un atout majeur offrant plusieurs bénéfices environnementaux. Outre la création d'une ambiance distinctive par l'implantation d'arbres et de plantations contrastantes, un ajout de végétation limite l'effet d'îlot de chaleur lié à la présence de grandes surfaces minéralisées. Ainsi, une conservation et une intégration suffisante de superficies végétales sur le territoire à travers les parcs et les espaces verts permettent de maintenir un climat urbain tempéré.

Dans le cas d'intégration d'une nouvelle végétation dans un parc, en bordure de rues ou encore dans les stationnements, les espaces publics et les entrées de bâtiments municipaux, le choix de végétaux résistants, bien adaptés aux conditions du site, exempts de maladies et ne requérant pas un apport d'eau important est primordial.

L'utilisation d'un ensemencement au lieu de l'engazonnement en plaque, lorsque cela est possible, réduit les besoins de transport des matériaux et s'inscrit donc pleinement en lien avec les principes de

développement durable, tout en offrant un plus grand choix d'espèces adaptées à des conditions particulières (ombre, milieux secs ou humides, etc.).

Lorsque les conditions de culture le permettent, l'intégration de végétation indigène au sein des parcs favorise la biodiversité, en offrant à la faune des habitats auxquels elle est adaptée et en permettant le maintien des espèces végétales locales dans les milieux urbanisés. Par ailleurs, la conservation des boisés joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité en milieu urbain.

Un des enjeux actuels est sans aucun doute le contrôle de la végétation envahissante. Certaines espèces exotiques particulièrement agressives peuvent envahir les milieux naturels et remplacer la flore indigène. Cela a pour effet de transformer les habitats fauniques, ceux-ci devenant moins adaptés aux besoins de la faune locale. Il est donc important de pouvoir identifier ces espèces (nerprun, phragmites, etc.) et de les éradiquer au sein des parcs pour éviter la propagation.



Gestion des eaux de ruissellement et des bassins de rétention

La gestion des eaux pluviales constitue une étape cruciale lors de la conception d'un parc. En effet, celle-ci requiert une planification réfléchie, particulièrement dans un contexte où l'on désire privilégier les aménagements à l'aide de végétaux dédiés à ces fins. Dans le cadre d'un projet, cette considération doit donc être présente dès la conception du parc. Le but étant de favoriser une gestion des eaux *in situ* et ainsi minimiser les impacts environnementaux associés à une modification du cycle hydrologique tout en favorisant des espaces de socialisation intéressants au moyen de la végétation.

Dans cette perspective, les structures vertes de gestion des eaux pluviales permettent un contrôle de l'érosion accélérée des cours d'eau et la recharge de la nappe phréatique en régularisant les débits d'eau rejetés dans les milieux récepteurs.

Le bassin de rétention est une des structures de gestion des eaux pluviales souvent utilisé pour capter les eaux d'une grande récurrence. De concert avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), plusieurs politiques existent sur l'élaboration du type de bassins et décrivent les fonctions qu'ils doivent assurer. Souvent conçus de prime abord comme lieux d'entreposage d'eau pluviale, leur fonctionnalité peut également devenir une opportunité pour les municipalités d'aménager ces espaces de manière intégrée au programme d'activités d'un parc.

En effet, de plus en plus de bassins de rétention sont conçus et aménagés en vue d'offrir des espaces de promenade avec notamment la présence de mobilier, de sentiers et de panneaux d'interprétation voués à la sensibilisation. Ces ouvrages de retenue,

autrefois peu aménagés, sont aujourd'hui considérés comme un attrait d'un parc servant les besoins autant des utilisatrices et des utilisateurs que ceux de la petite et moyenne faune.

Utilisation de matériaux récupérés

Faisant partie intégrante des principes en lien avec les notions de développement durable, l'utilisation de matériaux récupérés sur un site lors de la planification et de la construction d'un projet permet de réduire considérablement l'empreinte écologique.

En effet, lors de la construction d'un parc par exemple, des matériaux minéraux tels que le pavé de béton, la brique, la pierre plate, etc., peuvent être récupérés pour être réutilisés comme matériaux de pavage pour les sentiers et autres chemins de service. De la même façon, les végétaux en bonne condition peuvent également servir à replanter le site et ainsi éviter le coût de rachat.

Principalement économique, cette récupération des matériaux permet également de minimiser les effets néfastes du transport de matériaux jusqu'au site.

Éclairage

Les tendances en matière d'éclairage au-dessus des trottoirs, des pistes cyclables et dans les parcs, s'orientent dorénavant vers un éclairage « à échelle humaine ». Auparavant, les pratiques visaient principalement un éclairage adapté au transport véhiculaire. Le mouvement *Dark-Sky* a notamment contribué à sensibiliser la population en faveur du respect d'un ciel étoilé. Ce mouvement, dédié au contrôle de la pollution lumineuse, propose de diminuer les effets de l'éclairage artificiel sur l'environnement et de réduire la consommation d'énergie.

Ainsi, l'éclairage des espaces extérieurs est maintenant conçu pour les gens et diffère de celui prévu pour la voirie et les chemins. Plus petits et plus compacts, les systèmes d'éclairage des nouvelles technologies permettent d'obtenir une lumière plus performante tout en assurant une baisse générale de la consommation d'énergie. De plus, offrant une plus grande gamme de modèles et de dimensions, ces équipements s'intègrent davantage à leur environnement. On peut aussi utiliser des lampadaires alimentés à l'énergie solaire, programmés pour différentes intensités d'éclairage ou avec détecteur de mouvement.





4.2.7 Les parcs intelligents (Smart Parks)

Les technologies connectées font de plus en plus partie de notre quotidien, et il y a une demande grandissante pour que celles-ci puissent nous suivre facilement dans nos loisirs à l'extérieur. L'installation d'infrastructures pour fournir du Wi-Fi dans les parcs et des bornes de recharge fait partie des équipements installés régulièrement au sein des espaces publics extérieurs. Au-delà de la technologie visant les utilisatrices et les utilisateurs, les parcs intelligents peuvent aussi faire usage des technologies de pointe pour améliorer la gestion et les opérations des parcs dans les villes d'aujourd'hui.

4.2.8 Art urbain

L'art urbain est de plus en plus couramment utilisé par les villes pour renforcer les qualités esthétiques de l'espace urbain tout en contribuant à accroître le caractère distinctif, unique et attractif de celui-ci. Dans un tel contexte, notons que la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, encadrée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, encourage l'intégration d'œuvres d'art à l'intérieur de chaque construction de bâtiment ou d'aménagement d'un site public.

Se retrouvant la plupart du temps dans des lieux transitoires ou de rencontres, tels que des places publiques et des parcs, l'art urbain sert de repère, de dialogue, de symbole identitaire et de point de rassemblement pour ces lieux. En effet, les municipalités québécoises se définissent souvent, ou à tout le moins leur centre-ville, leurs quartiers touristiques ou leurs entrées de ville de même que leurs grands espaces naturels, grâce à l'installation d'œuvres d'art public.



4.3 TENDANCES EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

4.3.1 Jeux d'eau

L'arrivée des équipements de jeux d'eau au Québec remonte aux années 1990, et leur popularité ne cesse de croître depuis. Les jeux d'eau offrent de nombreux avantages pour les municipalités, car l'absence de bassin élimine les risques de noyade et fait en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'offrir une surveillance constante comme pour une piscine. Ceci permet de donner un accès libre aux équipements plutôt que de devoir limiter l'utilisation aux heures où la surveillance est disponible. Cela permet aussi d'étendre la saison d'utilisation au printemps et à l'automne. De plus, les jeux d'eau offrent un accès universel. La tendance dans l'aménagement des jeux d'eau est de prévoir un design abstrait et polyvalent pour que ceux-ci rejoignent une clientèle élargie plutôt que seulement les plus jeunes.

4.3.2 Parcs canins

Les parcs canins permettent de répondre à certains besoins des chiens (course, dépense d'énergie, etc.), tout en canalisant ces activités dans un environnement sécuritaire et à l'écart des autres utilisatrices ou utilisateurs du parc. Les parcs canins procurent également des occasions d'échanges sociaux non seulement entre les chiens, mais également entre les propriétaires de chiens.

Effectivement, divers aménagements pour les propriétaires de chiens tels que des abris, des bancs, des tables ou autres espaces de socialisation permettent aux propriétaires de demeurer plus longtemps dans l'espace et de socialiser entre eux. Les parcs canins deviennent ainsi une opportunité

d'attirer une clientèle qui n'utilise pas forcément les parcs de manière régulière, entre autres la clientèle plus âgée.

Depuis les dernières années, il semble y avoir une augmentation des demandes citoyennes relatives à l'aménagement de nouveaux parcs canins. Ces demandes de plus en plus nombreuses s'expliquent en partie par l'apparition de la nouvelle loi provinciale adoptée en 2019 visant à baliser la responsabilité des propriétaires de chiens. En effet, la loi restreint les lieux où il est possible de laisser son chien sans laisse aux aires d'exercice canin seulement.

S'il n'existe à ce jour aucune norme relative à la planification d'ensemble des parcs canins et leur aménagement, il n'en demeure pas moins que de plus en plus de municipalités portent un intérêt aux besoins exprimés par les citoyennes et les citoyens au sujet de l'aménagement des parcs canins en général.

Un peu comme le font les plans directeurs des parcs et les espaces verts, les plans de gestion des parcs canins peuvent contribuer à encadrer le développement des parcs canins projetés grâce à divers outils d'analyses.

En ce qui concerne les tendances en aménagement de parcs canins, les réalisations les plus récentes partagent plusieurs similitudes :

- Réelle intégration du parc canin au contexte environnant;
- Présence d'un sas d'accès au parc canin;
- Écran et traitement végétal au pourtour du périmètre du parc canin;
- Utilisation de matériaux adaptés (gravier, grosses pierres décoratives, modules de jeux, etc.);
- Mise en place d'expériences diversifiées pour le chien;
- Mobilier pour les propriétaires favorisant la socialisation (abri, bancs, tables, corbeilles à déchets, pelles ramasse-excréments et distributeur de sacs, etc.).





4.3.3 Skatepark en béton de type « street plaza »

D'abord considérée comme une tendance éphémère, la planche à roulettes est en pleine croissance et sa popularité ne cesse d'augmenter notamment pour le groupe des 12 à 19 ans. En effet, l'Institut national de santé publique du Québec recensait qu'en 2004, 348 000 personnes avaient affirmé avoir pratiqué ce sport comparativement à 432 000 personnes pour le baseball au cours de la même année. Cette statistique permet donc de confirmer que la planche à roulettes est maintenant une pratique confirmée et répandue.

Aujourd'hui, les nouvelles tendances en aménagement de site s'éloignent de l'installation de simples modules et des skateparks modulaires. Ces types d'installations ne font d'ailleurs plus partie des standards d'aménagement des grandes villes. En effet, les skateparks ne sont plus perçus comme marginaux, mais sont désormais de véritables infrastructures récréatives. L'arrivée du skatepark « street plaza » est un bon exemple de l'évolution et de la progression de ce sport. Ces nouveaux skateparks allient look urbain et éléments structuraux nécessaires à la pratique de ce sport. Longtemps relégué à des espaces périphériques et clôturés dans les parcs, le skatepark est de plus en plus utilisé comme élément d'animation au sein de l'espace public et à une intégration réfléchie dans l'ensemble d'un parc avec des aires de repos, des bancs ou des estrades à proximité ainsi que des plantations aux alentours.

Le skatepark s'est récemment démocratisé en accueillant aussi les amatrices et les amateurs de trottinettes. Des adeptes de BMX de même que de patin à roues alignées fréquentent également les skateparks. Cette dynamique fait en sorte que le skatepark a le potentiel de rassembler une vaste gamme de personnes qui pratiquent ensemble des activités similaires et où les plus jeunes apprennent en observant les plus vieux. Ces nouveaux usages amènent également la possibilité de conjuguer les skateparks avec de nouveaux équipements émergents comme les pumptracks.



4.3.4 Entraînement extérieur

On observe une augmentation des activités d'entraînement à l'extérieur, tant par une offre structurée telle que le cardio plein air, le yoga, le tai-chi, la danse ou par la pratique d'entraînement autonome à l'aide de nouveaux équipements spécifiquement conçus pour être installés dans les parcs. Ces équipements peuvent être utilisés par tout le monde, à l'exception des jeunes enfants, et sont souvent complémentaires à d'autres activités telles que le jogging ou la marche.

Leur positionnement dans le site affecte leur popularité. Ces équipements devraient être situés dans des endroits assez paisibles, sans être isolés, loin des voies de circulation automobile. La proximité des aires de jeux pour enfants peut être un atout pour permettre aux parents de s'entraîner tout en accompagnant les enfants au parc.

Pour les cours structurés, la présence d'un abri permettant d'offrir un espace protégé du soleil et de la pluie est un atout pour favoriser la pratique de ces activités. L'ajout d'alimentation électrique pour l'installation d'un système de sonorisation mobile est aussi un plus.

4.3.5 Patinoires extérieures réfrigérées et/ou couvertes

Les changements climatiques observés depuis les dernières années ont un impact direct sur la pratique du patinage sur glace extérieure l'hiver. Les nombreuses périodes de redoux hivernal font en sorte qu'il devient très difficile de maintenir la glace dans des conditions adéquates plus de quelques semaines par année, tout en exigeant de plus en plus d'entretien.

Il existe néanmoins, depuis quelques années, des systèmes réfrigérés de glace extérieure permettant d'augmenter la qualité et de prolonger l'offre d'une surface glacée (mi-novembre à mi-mars), et ce, même avec des conditions climatiques peu clémentes. Ces patinoires extérieures réfrigérées peuvent ainsi répondre à la forte demande citoyenne tout en réduisant les opérations d'entretien de la surface à long terme. Ce type d'infrastructure permet également de rationaliser le nombre de patinoires sur le territoire sans néanmoins réduire l'offre pour les citoyennes et les citoyens.

Les surfaces peuvent être couvertes ou non. Ce choix doit être fait au départ, car l'ajout d'un toit sur une surface existante a un impact sur les aménagements connexes tels que l'éclairage, les gradins, etc., ce qui entraîne des coûts supplémentaires importants par rapport à l'installation d'une toiture au moment de la réalisation initiale.

Les avantages d'une surface couverte en hiver sont :

- Une protection contre le soleil qui fait fondre ou ramollir la glace;
- Une protection contre la neige et une réduction des besoins en déneigement;
- Globalement : une augmentation des heures d'utilisation de la glace.

En été, les avantages sont :

- Une protection contre le soleil et la chaleur intense;
- Une protection contre la pluie;
- La création d'un espace polyvalent protégé;
- Globalement : une augmentation des heures d'utilisation potentielles.

Inconvénients des systèmes de glace réfrigérée :

- Investissement important (environ 5 M\$ à 6 M\$);
- Idéalement, entretenue avec une machinerie spécialisée pour obtenir une glace de grande qualité.



4.3.6 Terrains synthétiques : un outil de gestion

Les grands plateaux sportifs tels que ceux de soccer, de football ou de rugby sont typiquement faits de gazon naturel et sont soumis à un usage intensif lors du jeu. Ceci restreint leur potentiel d'utilisation si l'on souhaite maintenir des surfaces de qualité, puisqu'elles doivent pouvoir se régénérer entre les périodes d'utilisation. De plus, les surfaces gazonnées sont susceptibles de se dégrader encore plus rapidement si elles sont utilisées lorsqu'elles sont détrempées. La pression est forte dans la majorité des villes pour utiliser les terrains disponibles plus que le nombre d'heures souhaitables pour les maintenir en bonne condition (10 à 15 h/sem. max).

Les terrains en surface synthétique n'ont pas les mêmes contraintes et peuvent être utilisés sans interruption durant toute la saison. L'ajout d'un terrain synthétique au sein d'un réseau de plateaux sportifs devient un outil de gestion qui permet de répondre à la demande des utilisatrices et des utilisateurs tout en réduisant la pression sur les surfaces naturelles. Cela permet aussi d'éviter d'avoir à construire plusieurs nouvelles surfaces naturelles pour combler les besoins, ce qui s'avère souvent plus onéreux ou impossible à cause du manque d'espace pour l'implantation de nouveaux plateaux sportifs.

Idéalement, ces surfaces synthétiques prennent la forme d'un complexe multisport, c'est-à-dire que le lignage et la configuration de l'espace permettent d'accueillir plus d'un sport. Les bénéfices reliés à la surface synthétique sont donc d'autant plus mis à profit tout en optimisant l'espace dédié aux installations sportives.

La construction d'un terrain de football/soccer synthétique éclairé demande un investissement important, de l'ordre de 2 M\$.

Les principaux avantages de ce type de surface sont :

- Un nombre d'heures d'utilisation non limité par l'usure de la surface et les conditions météorologiques;
- Le prolongement de la saison d'utilisation;
- Une qualité égale de la surface de jeu à l'année;
- Un entretien minimal requis.

Les principaux inconvénients sont :

- Une surface de jeu plus chaude, îlot de chaleur;
- L'obligation de porter des chaussures adaptées à ce type de surface;
- Une durée de vie du tapis de 10 à 15 ans;
- Une difficulté de récupération et de recyclage de la surface en fin de vie;
- Des frais de remplacement de la surface.



4.3.7 Terrains d'entraînement

Les grands plateaux sportifs sont généralement utilisés pour la tenue de parties ou de pratiques organisées, rassemblant des équipes complètes. Par contre, il y a plusieurs situations où les adeptes de ces sports (football, soccer, baseball, etc.) souhaitent s'entraîner seuls ou en groupe réduit. La construction de nouveaux terrains pleine grandeur pour répondre à cette demande n'est pas une option, puisqu'ils seraient fort probablement sollicités par les équipes aussi.

L'ajout de terrains de dimensions réduites (ex. : petite surface synthétique sans lignage et avec buts), ou d'équipement dédié à l'entraînement (ex. : cage de frappeur [baseball] ou terrain de balle au mur [tennis]) peut contribuer à répondre à ce besoin au coût le plus bas. Ces équipements s'intègrent aussi plus facilement à l'intérieur de parcs existants puisqu'ils sont beaucoup plus petits et plus économiques à construire.

4.3.8 Activités émergentes

De nouvelles activités apparaissent chaque année. Il est très difficile d'identifier, parmi ces nouveautés, lesquelles conserveront la faveur populaire à long terme et lesquelles ne seront que des modes éphémères. Parmi les activités émergentes, on note, entre autres :

Le disque-golf : Ce sport allie les principes d'un parcours de golf, mais utilise un *frisbee* au lieu d'un bâton et une balle. Des paniers tiennent lieu de trous;

Le parkour : Ce sport de haute intensité utilise uniquement le corps pour franchir différents obstacles. Le *parkour* s'est développé comme discipline extérieure, utilisant les obstacles présents dans l'environnement comme base au développement du circuit;

Le deck-hockey : Ce sport connaît un immense essor au Québec depuis les dernières années. Le deck-hockey se pratique à l'extérieur sur une surface formée de petites tuiles en plastique;

Le crossminton : Il s'agit d'une variante du badminton où l'équipement a été modifié pour permettre la pratique extérieure. On peut y jouer de façon informelle, sur tout type de surface (terrain de tennis, gazon, sable ou même neige);

Parcours d'agilité pour chiens : Ces parcours ne font pas bouger que les chiens, mais aussi les personnes qui les accompagnent durant l'entraînement.

D'autres activités émergentes :

- Le *slack line*;
- Activités circassiennes;
- Le *fat bike* ou autres variations du vélo standard (uni, vélostep, etc.);
- Le *roundnet*;
- Le ski de fond hors-piste;
- Le *paddleboard*.

Il est présentement difficile d'établir l'impact qu'aura l'apparition de ces nouveaux sports et activités sur la pratique de l'activité physique à l'extérieur et l'aménagement des parcs dans le futur.





SECTION 5

PORTRAIT GLOBAL DE L'OFFRE EN PARCS ET EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

La section 5 du Plan directeur des parcs de la Ville de Granby vise à dresser un portrait de l'offre en parcs et en équipements sportifs et récréatifs. Les parcs ayant différentes vocations et n'offrant pas tous les mêmes équipements à la population, il convient d'analyser le réseau des parcs en tant que système global interconnecté à l'intérieur duquel les parcs participent de manière complémentaire et structurée pour répondre aux besoins de la population. Tout comme c'est le cas dans les sections précédentes, les résultats des analyses de la section 5 contribueront à l'élaboration du diagnostic des parcs et des équipements sportifs et récréatifs présenté à la section 6.

5.1 MÉTHODOLOGIE TENDANCES SOCIALES

La présente section est divisée en plusieurs sous-sections distinctes, lesquelles présentent différents outils d'analyse du réseau des parcs de Granby selon différents angles et échelles d'analyse.

Typologie des parcs

La classification des parcs existants selon différentes typologies (section 5.2) constitue une des premières étapes de caractérisation de l'offre en parcs. Cette étape permet notamment à discerner les parcs de voisinage, par exemple, qui fournissent des services de proximité à la population, des parcs municipaux, qui pour leur part offrent des équipements spécialisés (grands plateaux sportifs, piscines, etc.) et exercent une attractivité beaucoup plus grande auprès des citoyennes et des citoyens.

Analyse de la desserte en parcs

Sur la base de la classification des parcs par typologie, l'analyse de la desserte en parcs (section 5.3) vise à déterminer si la localisation des différents parcs existants couvre adéquatement le territoire de Granby.

Analyse de l'offre selon les superficies d'espaces parcs et d'espaces verts par personne

L'analyse de l'offre selon les superficies d'espaces parcs et d'espaces verts par personne (section 5.4) est complémentaire à l'analyse de la desserte en ce sens qu'elle permet de déterminer si les différentes superficies d'espaces parcs sont adéquates par rapport à la population totale de Granby et si la répartition sur le territoire est équitable.

Portrait du réseau des plateaux sportifs

Le portrait du réseau des plateaux sportifs (section 5.6) est présenté selon une seule sous-section rassemblant l'inventaire, l'analyse de la desserte et l'analyse de l'offre des plateaux sportifs extérieurs de la ville de Granby.

Inventaire des parcs

L'inventaire des parcs (section 5.5) complète l'analyse du portrait de l'offre en parcs et en équipement sportifs et récréatifs. Cette section consiste à bonifier l'inventaire existant des parcs de Granby grâce à un nouvel inventaire qualitatif et photographique de 28 des 116 parcs de la ville, à l'aide de visites terrain réalisées au mois de novembre 2021. Le nouvel inventaire qualitatif et photographique s'est limité aux parcs où il était nécessaire d'approfondir davantage la connaissance des lieux et comportant un intérêt particulier.

Le résultat de cet inventaire permet notamment d'établir des constats et des enjeux relativement à l'aménagement des parcs visités.



5.2 TYPOLOGIE DES PARCS ET ESPACES VERTS

Les parcs et les espaces verts sont des espaces extérieurs publics, aménagés pour offrir une variété d'activités à la population. Les parcs se distinguent des espaces verts par une programmation et des équipements axés sur le sport et la récréation, alors que les espaces verts et des espaces naturels sont des lieux visant davantage les activités extensives (la détente, l'observation de la nature, etc.) et l'embellissement du territoire. Selon leurs dimensions et la composition de leurs installations, les parcs et les espaces verts sont classés en différentes catégories, incluant parc municipal, parc de quartier, parc de voisinage, etc.

5.2.1 Classification typologique des parcs et des espaces verts

Les parcs et les espaces verts répondant à des besoins complémentaires au sein d'une même population, le développement de plusieurs typologies permet de discerner la vocation et le rôle de chacun au sein du réseau de parcs et d'espaces verts existants (voir le tableau Typologie de parcs à la page suivante). Cet exercice permet également d'évaluer le niveau de service rendu par l'ensemble du réseau en attribuant des zones de desserte à chaque typologie de parc en présence (voir section 5.3).



Tableau 1 : TYPOLOGIE DES PARCS

Typologie	Définition	Superficie	Zone de desserte locale	Exemples
Espace naturel	Préservation de la biodiversité, d'écosystème fragile ou d'intérêt sur les plans floristique ou faunique. Lieu aménagé permettant l'accès au public.	N/A	1200 m	<ul style="list-style-type: none"> • Les Boisés-Miner (755 020 m²) • Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (1 953 663 m²)
Parc municipal	Grande variété d'équipements récréatifs et sportifs spécialisés ainsi que des espaces multifonctionnels. Grande polyvalence et grand pouvoir d'attraction, desservant souvent plusieurs quartiers. Fortement fréquenté.	30 à 100 ha (300 000 à 1 000 000 m ²)	1200 m	<ul style="list-style-type: none"> • Centre sportif Louis-Choinière (61 425 m²) • Parc Daniel-Johnson (189 682 m²)
Parc de quartier	Parc de verdure offrant des équipements sportifs, récréatifs et des aires libres pour le loisir, la socialisation et les jeux libres.	3 à 30 ha (30 000 à 300 000 m ²)	800 m	<ul style="list-style-type: none"> • Parc Avery (44 424 m²) • Parc Forand (10 726 m²)
Parc de voisinage	Parc de verdure destiné essentiellement à des fins de détente et de récréation quotidienne dans le prolongement de l'habitat familial. Aire de jeux, aire de détente.	Jusqu'à 3 ha (jusqu'à 30 000 m ²)	400 m	<ul style="list-style-type: none"> • Parc Amédée-Zigby (13 901 m²) • Parc André-Dansereau (5 710 m²)
Place publique	Espace public ornemental permettant la détente, la socialisation et l'animation urbaine.	N/A	400 m	<ul style="list-style-type: none"> • Halte piétonnière des Générations (1 439 m²) • Place Julien-Hamelin (689 m²)
Parc-école	Terrain de propriété scolaire utilisé à des fins diverses et ayant une entente avec la Ville. Inclus habituellement des aires de jeux pour enfants et certains plateaux sportifs (basketball, soccer, etc.).	N/A	400 m	<ul style="list-style-type: none"> • Collège Mont-Sacré-Cœur de Granby (77 339 m²) • École primaire Ave Maria (10 357 m²)
Espace vert	Espace aménagé essentiellement de pelouses, de massifs de verdure, de végétaux et d'arbres, dans le seul but de contribuer à l'embellissement du territoire et à la qualité de l'environnement.	N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Espace vert Adrienne-Beaudry-Dumas (4 650 m²) • Aire de repos Mountain (1 221 m²)
Espace non aménagé	Espace boisé vacant de propriété municipale, ayant un potentiel d'aménagement.	N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Espace non aménagé Arthur-Gendreau (20 266 m²) • Espace non aménagé De Muri (12 284 m²)



La Ville de Granby offre à ses résidentes et à ses résidents une grande quantité et une variété de parcs. Sur l'ensemble de son territoire, la municipalité regroupe un total de 116 parcs et espaces verts aménagés et non aménagés, déclinés en huit types formés de trois sous-groupes.

Parcs urbains (78)

Ces parcs rassemblent les parcs aménagés de manière dite « classique » englobant des équipements traditionnellement associés avec les parcs tels qu'on les trouve dans les villes, soit des aires de jeux pour enfants, des plateaux sportifs, des piscines et jeux d'eau, des patinoires, etc. Ces parcs sont généralement verdoyants et comprennent aussi des aires de détente et de socialisation. Ils regroupent les parcs municipaux ainsi que les parcs-écoles, propriétés des centres de services scolaires, mais accessibles à la population et offrant des équipements similaires à ceux des parcs de la ville. Les places publiques sont incluses dans cette catégorie, car elles jouent le rôle de parc de voisinage dans les milieux fortement urbanisés.

- Parcs municipaux (7)
- Parcs de quartier (8)
- Parcs de voisinage (34)
- Parcs-écoles (20)
- Places publiques (9)

Espaces verts (19)

Pour les fins du présent rapport, les espaces verts regroupent les autres espaces extérieurs publics aménagés qui servent aux loisirs et à la récréation pour la population de Granby. Selon cette définition, les espaces verts regroupent les catégories suivantes :

- Espaces naturels (2);
- Espaces verts (17), tels que définis au tableau des typologies, excluant les îlots de voirie et autres espaces verts non accessibles pour des activités de récréation et de détente.

Espaces non aménagés (19)

Plusieurs espaces non aménagés (19) ont été inclus à la liste des parcs, ces derniers constituant des espaces de propriété municipale, ayant un potentiel d'aménagement. Ces derniers ont tous été exclus de l'inventaire.

- Espaces non aménagés (19)



LISTE DES PARCS DE GRANBY PAR TYPOLOGIE

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Parcs urbains			
Parcs municipaux			
A	A2	Centre sportif Louis-Choinière	61 425
E	E33	Terry-Fox	342 897
E	E37	Daniel-Johnson	189 682
D	D29	Lussier	13 124
F	F40	Dubuc	45 281
F	F42	Jean-Yves-Phaneuf	58 619
F	F43	Napoléon-Fontaine, skatepark, parc canin et Jean-Jacques-Gemme	33 359

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Parcs urbains			
Parcs de quartier			
A	A3	Forand	10 726
C	C17	Jérémy-Duhamel	15 927
D	D23	Avery	44 424
D	D26	Poitevin	31 753
F	F47	Horner	4 032
G	G58	Miner	11 213
G	G59	Victoria	43 563
J	J85	Immaculée-Conception	8 418



LISTE DES PARCS DE GRANBY PAR TYPOLOGIE (SUITE)

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Parcs urbains			
Parcs de voisinage			
A	A1	Rondeau	9 459
A	A4	Leblanc	14 494
A	A6	Lachute (de)	16 512
A	A7	Gaétan-Deschênes	11 504
B	B9	Courtemanche	10 225
B	B10	Noyan (de)	11 496
B	B11	Richard	8 316
B	B12	Brodeur	19 181
B	B15	Barré	17 106
B	B16	Sweibell	12 045

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Parcs urbains			
Parcs de voisinage (suite)			
C	C18	Leggett	5 588
C	C19	Ménard	11 235
D	D24	Bérubé	8 602
D	D25	Debussy	5 961
D	D27	Robert	24 798
E	E30	Edmond-Leduc (Bellevue)	68 081
E	E35	Gérard-A.-Southière	2 945
E	E39	Plaisance	18 282
F	F47	Horner	4 032
F	F44	Pelletier	12 959



LISTE DES PARCS DE GRANBY PAR TYPOLOGIE (SUITE)

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Parcs urbains			
Parcs de voisinage (suite)			
F	F46	Joseph-Charles-Berthiaume	3 716
F	F50	Henri-Martin	19 754
F	F52	Érablière (de l')	47 548
F	F54	Richelieu	3 142
G	G57	Racine	2 479
H	H73	Odyssée (de l')	4 692
J	J81	Amédée-Zigby	13 901
J	J82	Brunet	8 786
J	J83	Comeau	17 131
J	J84	Fortin	7 923

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Parcs urbains			
Parcs de voisinage (suite)			
J	J86	Édouard-Chartier	1 506
J	J90	Pionniers (des)	9 535
K	K95	André-Dansereau	5 710
K	K98	Lemieux	8 177
K	K99	Ginette-Laurin	7 825



LISTE DES PARCS DE GRANBY PAR TYPOLOGIE (SUITE)

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Parcs urbains			
Parcs-écoles			
B	B102	École primaire Joseph-Poitevin	20 762
D	D103	École primaire de l'Étincelle (Saint-Luc et Saint-Marc)	13 622
D	D105	École primaire Saint-André	10 174
D	D106	École primaire Saint-Joseph	6 209
E	E107	École primaire Saint-Jean	12 421
E	E108	École secondaire de la Haute-Ville	15 492
F	F109	École primaire du Phénix (Sainte-Marie)	2 417
F	F110	École primaire du Phénix (Saint-Eugène)	7 837
F	F111	École secondaire l'Envolée	5 259
F	F112	École secondaire Du Verbe Divin	17 146

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Parcs urbains			
Parcs-écoles (suite)			
G	G113	École primaire de l'Assomption	9 768
G	G114	École primaire Sainte-Famille	5 377
G	G115	École primaire Parkview	4 157
H	H116	École primaire Saint-Bernard	12 261
H	H117	École primaire Les Jeunes Explorateurs	1 138
H	H118	Collège Mont-Sacré-Coeur de Granby	77 339
J	J119	École primaire Ave Maria	10 357
J	J120	École primaire des Bâisseurs	8 041
J	J121	École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc	130 422
K	K122	École primaire Eurêka	5 928



LISTE DES PARCS DE GRANBY PAR TYPOLOGIE (SUITE)

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Parcs urbains			
Places publiques			
G	G60	Saint-Antoine-de-Padoue	1 043
G	G62	René-Lévesque (place)	1 067
G	G63	Julien-Hamelin (place)	689
G	G64	Stéphanoise (place)	139
G	G65	Millénaire (du)	342
G	G69	Marché (place du)	1 309
G	G70	Jean-Lapierre (place) et aire de repos Principale/Saint-Antoine	2 814
H	H74	Linéaire	11 981
H	H79	Génération (halte piétonnière des)	1 439

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Espaces verts			
Espaces naturels			
E	E36	Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin	1 953 663
J	J88	Boisés-Miner (les)	755 020
Espaces verts			
D	D28	Isabelle	2 278
E	E31	John-F.-Kennedy	4 432
E	E32	Swett	2 010
E	E34	Bernard-Beaudry	27 661
E	E38	Leclerc (fontaine)	1 956
F	F41	Fisher	7 506
F	F45	Yamaska	5 260



LISTE DES PARCS DE GRANBY PAR TYPOLOGIE (SUITE)

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Espaces verts			
Espaces naturels			
F	F48	Talbot	1 762
F	F51	Isidore-Martin (place)	302
F	F53	Collège (sentier du)	2 933
G	G66	Aire de repos Mountain	1 221
G	G67	Aire de repos Mountain/Principale	112
H	H71	Tannerie (de la)	6 996
H	H124	Parc naturel du Mont	205 553
J	J87	Faubourg (du)	4 870
J	J94	Rivière (sentier de la)	48 885
K	K101	Adrienne-Beaudry-Dumas	4 650

Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Espaces verts			
Espaces non aménagés			
A	A5	Jutras	3 438
A	A8	Lamoureux	36 366
B	B13	Deslandes	29 404
C	C20	Arthur-Gendreau	20 266
C	C21	De Muri	12 284
C	C22	Saint-Onge	3 675
G	G61	Sans désignation (rue Cowie)	34 748
H	H72	Vittie	6 575
H	H75	Jacques-Paré	11 903
H	H76	Pierre-Gobeil	9 134



LISTE DES PARCS DE GRANBY PAR TYPOLOGIE (SUITE)












Secteur	Code	Nom du parc	Superficie (m ²)
Espaces verts			
Espaces non aménagés (suite)			
H	H77	Philippe-Ernest-Thibodeau	3 789
H	H78	Roland-Gagné	863
J	J91	Serge-Robert	32 980
J	J92	Jessie-Isabel-Cox	6 819
J	J93	Gérard-Allard	8 260
J	J123	Sans désignation (rue Beaulieu)	5 147
K	K96	Lewis	2 948
K	K97	Régimbald	3 077
K	K100	École (de l')	667

On remarque que la superficie des parcs sur le territoire de Granby est généralement plus petite que celle proposée dans la référence (*voir le tableau 2 - Typologie des parcs*). Leur classification typologique s'est donc surtout appuyée sur leur vocation et le type d'équipements qui y est offert.



Tableau 2 : CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES PLATEAUX EXTÉRIEURS EN FONCTION DU GROUPE D'ÂGE ET DES TYPOLOGIES DE PARCS

Le tableau ci-dessous dresse une liste des équipements typiques des parcs urbains en fonction des utilisateurs et des types de parcs dans lesquels on les retrouve principalement.

		Principaux utilisateurs					Type de parc		
		18 mois - 5 ans	5 - 12 ans	Adolescents	Adultes	Aînés	Voisinage	Quartier	Municipal
 Piscine	Bassin artificiel destiné à la natation et à la baignade.	X	X	X	X	X		◆	◆
 Jeux d'eau	Série de jets d'eau disposés sur une surface rigide sans accumulation d'eau.	X	X	X			◆	◆	◆
 Plage	Aire dégagée d'un rivage, de faible pente, constituée de sable ou de galets.	X	X	X	X	X			◆
 Terrain de basketball	Terrain rectangulaire de dimensions variables recouvert d'asphalte et pourvu d'un panier à chaque extrémité.		X	X	X			◆	◆
 Terrain de tennis	Surface dure séparée en deux par un filet servant à jouer au tennis. Les surfaces de jeu sont clôturées.		X	X	X	X		◆	◆
 Terrain de soccer	Surface naturelle ou synthétique incluant deux buts aux extrémités servant à jouer au soccer.		X	X	X			◆	◆
 Terrain de balle	Surface en gazon naturel avec surface en terre battue incluant les buts servant au baseball ou à la balle-molle.		X	X	X			◆	◆
 Terrain de football	Surface naturelle ou synthétique incluant deux buts aux extrémités servant à jouer au football.		X	X	X			◆	◆
 Terrain de volleyball de plage	Surface recouverte de sable incluant un filet servant à jouer au volleyball de plage.			X	X			◆	◆
 Piste d'athlétisme	Surface plane et ovale avec corridors distinctifs permettant la pratique de sports en général de course. On y pratique habituellement d'autres activités reliées à l'athlétisme, dont les disciplines du lancer et du saut.		X	X	X				◆
 Piste de BMX	Espace qui contient différentes installations dédiées à la pratique du BMX.		X	X	X			◆	◆
 Parc de planche à roulettes	Surface dédiée à la pratique du <i>skateboard</i> , du patin à roues alignées et du BMX, Espace qui contient différents modules sur lesquels les utilisateurs peuvent rouler, glisser, sauter, etc.		X	X	X			◆	◆
 Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Ensemble de jeux composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 18 mois à 5 ans et dont les paliers sont généralement inférieurs à 1,2m.	X					◆	◆	◆
 Aire de jeux 5 - 12 ans	Ensemble de jeux composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 5 à 12 ans (balançoires, balançoires à bascule, glissoires, jeux sur ressort, dômes géodésiques, etc.).		X				◆	◆	◆
 Module d'exercice (trekfit)	Série de modules conçus pour développer la motricité des usagers.			X	X	X		◆	◆
 Pétanque/Bocce/Bourlingrin	Terrain plat, formé d'une ou de plusieurs allées, sur lequel deux équipes de joueurs lancent des boules en métal en tentant de s'approcher le plus possible d'une petite boule servant de cible.				X	X		◆	◆
 Sentier de promenade	Long sentier pavé ou non permettant la randonnée pédestre, le ski de fond, la raquette, etc.	X	X	X	X	X			◆
 Piste cyclable ou multifonctionnelle	Sentier hors chaussée avec revêtement solide permettant le déplacement facile à pied, à vélo, etc.	X	X	X	X	X			◆
 Patinoire sans bande	Surface d'eau glacée sur laquelle on peut faire du patinage ou du hockey sur glace.	X	X	X	X	X		◆	◆
 Patinoire avec bande	Surface d'eau glacée sur une surface dure sur laquelle on peut faire du patinage ou du hockey sur glace l'hiver ou du patin à roues alignées l'été.	X	X	X	X	X		◆	◆
 Butte à glisser	Pente aménagée pour la glissade. Clientèle variable selon la hauteur et l'inclinaison de la pente.	X	X	X	X		◆	◆	◆
 Anneau de glace	Surface d'eau glacée sur une surface dure sur laquelle il est possible de faire du patinage en hiver.	X	X	X	X	X		◆	◆



5.3 Analyse de la desserte en parcs

La classification typologique des parcs sur le territoire, présentée à la section précédente, permet également de mesurer la desserte (ou le rayonnement) des parcs en se basant sur différentes études et indices de référence, comme celle de la Ville de Montréal¹, qui indique les distances raisonnables à parcourir en transport actif par la population pour accéder à des installations récréatives et sportives. La desserte, que l'on peut définir comme étant un service offert à une population, est alors analysée selon la zone desservie (ou zone de desserte) qui correspond à la distance maximale qu'une personne consent généralement à parcourir en transport actif afin d'accéder à ce service. Dans le cas d'un parc de voisinage, par exemple, une distance de 400 m à parcourir à pied est jugée raisonnable pour accéder au parc, ce qui représenterait un itinéraire de cinq minutes de marche. Les parcs de quartier et municipaux, quant à eux, ont des rayons de desserte de 800 m et 1200 m respectivement. Dans le cas des espaces naturels, il est entendu que ces derniers desservent l'ensemble de la population de Granby. Cependant, pour la population vivant à proximité de ces espaces, ils représentent un attrait local indéniable, comparable à celui d'un parc municipal, bien qu'offrant des activités différentes. C'est pourquoi un rayon de desserte locale de 1200 m leur est assigné.

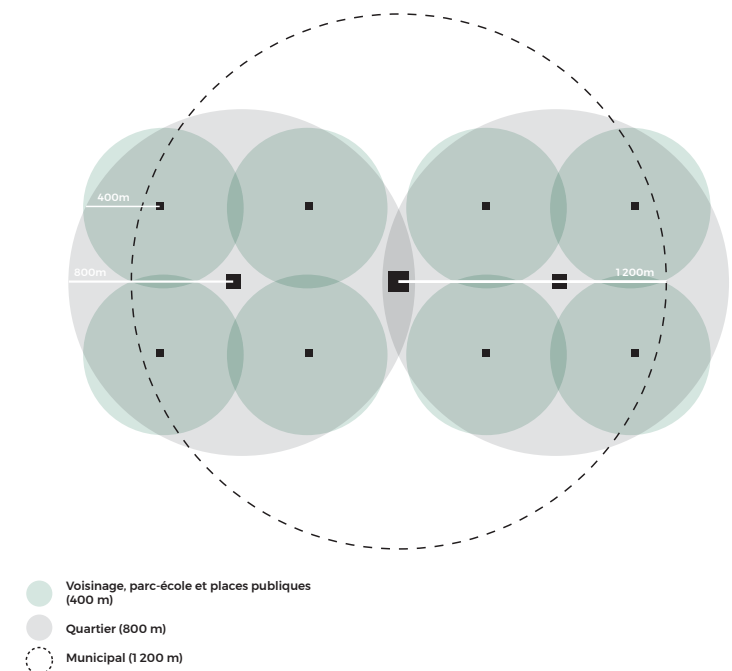
Les espaces verts sont des espaces aménagés permettant des opportunités d'activités sportives, récréatives et culturelles (détente, jeu libre, jogging, etc.) au même titre que le font les parcs urbains, mais ils constituent davantage des espaces non programmés où certaines activités peuvent accessoirement être pratiquées. Aucun rayon de desserte ne leur est attribué dans le cadre de cette analyse. Les espaces non aménagés sont pour leur part

écartés de l'analyse de la desserte puisqu'ils ne sont pas formellement accessibles et ne contiennent aucune installation récréative ou sportive.

5.3.1 Modèle théorique de la desserte des parcs

Un réseau municipal des parcs urbains peut être planifié selon un modèle théorique de desserte. Les parcs municipaux, de quartier et de voisinage ainsi que les parcs-écoles et les places publiques constituent la structure de base pour offrir les services récréatifs, sportifs ou culturels à tous les groupes d'âge et selon une répartition géographique qui assure l'accessibilité à toutes et à tous.

Figure 1 : MODÈLE THÉORIQUE DE DESSERTE DES PARCS



¹ <https://www.realisonsmtl.ca/5345/documents/9448/download>. La norme a été adaptée par BC2.





5.3.2 Méthode de calcul de la desserte réelle

Pour estimer dans quelle mesure le réseau actuel des parcs urbains assure une bonne desserte de la population granbyenne, des cartes ont été produites en retenant certains procédés et prémisses.

- Les rayons de desserte retenus dépendent de la topologie, comme suit :
 - Parc municipal et espace naturel : 1200 m;
 - Parc de quartier : 800 m;
 - Parc de voisinage, parc-école et place publique : 400 m;
 - Autres types : aucun rayon de desserte.
- À l'exception du parc Lussier, les parcs municipaux et les parcs de quartier sont réputés assumer un rôle de parc de voisinage et seront analysés avec les autres parcs de voisinage en leur attribuant un rayon de desserte de 400 m.
- Les parcs municipaux sont réputés assumer un rôle de parcs de quartier et seront analysés avec les autres parcs de quartier en leur attribuant un rayon de desserte de 800 m.
- Les zones de desserte sont calculées en distance parcourue sur le réseau routier et non en distance à vol d'oiseau.
- Les zones de desserte sont calculées à partir des entrées officielles des parcs.

- Puisque la zone de desserte de 400 m sous-tend une circulation piétonnière constituée de jeunes enfants, une telle zone ne croise pas une route majeure permettant une circulation motorisée à haute vitesse, soit tous les segments de la rue Principale, du boulevard Pierre-Laporte, de la rue Denison Est, de la route de 70 km/h ou plus.
- Le nombre estimé de ménages couvert par ces zones de desserte est extrait du rôle d'évaluation de 2022, en retenant les terrains limitrophes aux segments de rue compris dans la zone de desserte.
- Les résultats sont disponibles sur les cartes en annexe :
 - Réseau de desserte 400 m;
 - Réseau de desserte 800 m;
 - Réseau de desserte 1200 m.



5.3.3 Analyse globale de la desserte

Granby offre un territoire qui est relativement bien desservi en parcs urbains, c'est-à-dire que la majorité des zones résidentielles sont couvertes par le rayon de desserte d'au moins une typologie de parcs. Les zones où aucune desserte n'est présente correspondent généralement à des espaces majoritairement industriels, agricoles ou de faible occupation résidentielle. Ces portions de territoire sont souvent occupées par des résidences possédant des espaces privés extérieurs plus vastes que ceux des résidences situées dans les zones plus densément occupées. Les personnes qui résident dans ces secteurs ont accès à de grands espaces extérieurs privés qui peuvent compenser en partie pour l'absence d'espace extérieur public. Par contre, la demande pour des équipements d'envergure, comme les grands plateaux sportifs, ne peut pas être remplie dans l'espace privé. Cette réalité doit être prise en compte dans l'analyse de la desserte.

Pour les parcs municipaux (*voir la carte Réseau de desserte 1 200 m en annexe*), on remarque que leur desserte couvre davantage le centre de la ville, soit la portion ouest du lac Boivin, le secteur « Verbe Divin - Envolée (secteur F) » et le secteur « Zoo et Galeries de Granby (secteur D) ». Les secteurs périphériques (B, C, J, H et K) ne comprennent aucun parc municipal. Aux parcs municipaux conventionnels, s'ajoutent les deux grands espaces naturels de Granby, soit le Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (E36) et les Boisés-Miner (J88) situés respectivement vers les portions est et sud de Granby. Ces derniers ne jouent pas le même rôle que les parcs municipaux, mais demeurent des lieux accessibles au public et génèrent une desserte et une attractivité à l'échelle locale et de la ville.

Pour les parcs assumant un rôle de parc de quartier (*voir la carte Réseau de desserte 800 m en annexe*), on observe une couverture similaire à celle des parcs municipaux. Granby possède huit parcs de quartier, et leur desserte couvre adéquatement la totalité du centre de la ville, tandis que les secteurs périphériques ne sont desservis par aucun parc de quartier, à l'exception du secteur « Ouest (secteur A) » qui compte un parc de quartier ainsi qu'un parc municipal jouant également un rôle de parc de quartier.

La desserte des parcs assurant un rôle de parc de voisinage (*voir la carte Réseau de desserte 400 m en annexe*), soit les parcs de voisinage, les places publiques et les parcs-écoles, peut être considérée comme adéquate bien qu'elle ne soit pas optimale. La desserte des parcs de voisinage est considérée comme la plus importante, puisqu'elle garantit à la population un accès de proximité (distance de marche) à un espace de détente et de récréation. Dans le cas de Granby, on remarque plusieurs petites zones non desservies au centre de la zone plus urbanisée. Notons par ailleurs que ces mêmes zones situées au centre de la zone urbanisée sont tout de même bien desservies en parcs de quartier et municipaux.

En résumé, ces informations nous indiquent que dans les endroits où les rayons de desserte sont absents ou ne se touchent pas, une partie de la population est plus limitée quant à l'accessibilité à certaines installations récréatives et sportives. L'analyse de la desserte à l'échelle de la ville est donc à prendre en considération lors de la création de nouveaux parcs et dans les choix de bonification de l'offre récréative du réseau des parcs.



5.4 ANALYSE DE L'OFFRE SELON LES SUPERFICIES D'ESPACES PARCS ET D'ESPACES VERTS PAR PERSONNE

Chaque municipalité est unique et offre un contexte sociodémographique particulier et une géographie spécifique. Ce faisant, il n'existe pas à proprement dit de cible reconnue et clairement définie concernant le ratio de superficie d'espaces parcs par personne à atteindre pour une municipalité. Ceci étant dit, il peut s'avérer intéressant de développer certains indicateurs informels pour établir plusieurs constats relativement à la superficie des parcs et des espaces verts en relation avec la population.

Le tableau ci-dessous a été développé dans le contexte particulier de la Ville de Granby et permet d'illustrer la répartition des parcs et des espaces verts au sein de chacun des secteurs, en plus de fournir un ratio m²/personne pour chaque secteur selon la population actuelle et en fonction de l'augmentation prévue de la population (voir section 2.2.3). Ce ratio permet ensuite de comparer l'offre par secteur par rapport au ratio de la moyenne globale pour Granby.

Tableau 5 : RATIO M²/PERSONNE PAR SECTEUR

Secteur	Augmentation prévue	Superficie parcs urbains (m ²)	Superficie espaces verts (excluant les espaces naturels) (m ²)	Superficie espaces non aménagés (m ²)	Ratio actuel parcs urbains (m ² /hab)	Ratio futur parcs urbains (m ² /hab)	Ratio actuel parcs et espaces verts (excluant les espaces naturels) (m ² /hab)	Ratio futur parcs et espaces verts (excluant les espaces naturels) (m ² /hab)	
A	Secteur Ouest	1 430	124 120	0	39 804	28,9	21,7	28,9	21,7
B	Secteur Joseph-Poitevin	193	99 131	0	29 404	20,4	19,6	20,4	19,6
C	Secteur Bellevue	123	32 750	0	36 226	13,6	13,0	13,6	13,0
D	Secteur Zoo et Galeries Granby	-	158 667	2 278	0	20,4	20,4	20,7	20,7
E	Secteur Haute-Ville et Terry-Fox	1 378	649 801	36 059	-	102,6	84,3	108,3	88,9
F	Secteur Verbe-Divin - Envolée	1 676	261 069	17 764	0	18,3	16,4	19,5	17,5
G	Secteur Centre-ville	-	83 962	1 334	34 748	11,4	11,4	11,5	11,5
H	Secteur sud du lac Boivin	165	108 850	212 549	32 264	21,9	21,2	64,7	62,6
J	Secteur J.-H.-Leclerc	3 151	216 019	102 641	53 206	15,3	12,5	22,6	18,5
K	Secteur Eurêka	3 078	27 640	4 650	6 692	7,3	4,0	8,5	4,7
Moyenne parcs urbains					26,0	22,4			
Moyenne parcs et espaces verts							31,9	27,9	



ÉCARTS À LA MOYENNE EN POURCENTAGE

Secteur		Écarts à la moyenne (excluant les espaces naturels, les espaces verts et les places publiques)		Écarts à la moyenne (incluant les espaces naturels, les espaces verts et les places publiques)	
		Actuel	Futur	Actuel	Futur
A	Secteur Ouest	11 %	-3,4 %	-9,4 %	-22,2 %
B	Secteur Joseph-Poitevin	-21,5 %	-12,5 %	-36 %	-29,5 %
C	Secteur Bellevue	-47,6 %	-42,2 %	-57,2 %	-53,4 %
D	Secteur Zoo et Galeries Granby	-21,6 %	-9,2 %	-35,1 %	-25,8 %
E	Secteur Haute-Ville et Terry-Fox	294,4 %	275,5 %	239,6 %	219,1 %
F	Secteur Verbe-Divin - Envolée	-29,7 %	-27,1 %	-38,7 %	-37,3 %
G	Secteur Centre-ville	-56,3 %	-49,4 %	-63,8 %	-58,6 %
H	Secteur sud du lac Boivin	-15,8 %	-5,5 %	-102,9 %	-124,6 %
J	Secteur J.-H.-Leclerc	-4,1 %	-42,2 %	-29 %	-33,7 %
K	Secteur Eurêka	-71,9 %	-82 %	-73,2 %	-83,1 %





Les ratios présentent un résultat avec et sans l'intégration des superficies d'espaces verts. Les deux grands espaces naturels des secteurs E et J ne font cependant pas partie du calcul puisqu'ils servent l'ensemble de la population de Granby. C'est pourquoi nous avons retranché les superficies de ces espaces naturels pour établir une moyenne plus représentative, soit 31,9 m² de parcs et d'espaces verts par personne. Les parcs de typologie « espace non aménagé » ont également été écartés de l'analyse puisque ces derniers ne constituent pas des espaces aménagés et accessibles.

En fonction du ratio de superficie des parcs urbains, on remarque que le secteur A (28,9 m²/hab.) et le secteur E (102,6 m²/hab.) sont ceux où le ratio d'espaces parcs et de parcs-écoles est au-dessus de la moyenne globale de Granby (26,2 m²/hab.), tandis que le secteur G (11,4 m²/hab.) et le secteur K (7,3 m²/hab.) représentent les secteurs où le ratio est le plus faible.

Lorsqu'on ajoute la superficie des espaces verts et des places publiques, le ratio du secteur E Haute-Ville et Terry-Fox (108,3 m²/hab.) et du secteur H (64,7 m²/hab.) devient nettement plus généreux. Cependant, tel que mentionné précédemment, il est important de préciser que les parcs urbains (municipal, quartier, voisinage et parc-école) ne jouent pas exactement le même rôle que les espaces naturels, les espaces verts et les places publiques, en ce sens que ces derniers constituent davantage des espaces non programmés où certaines activités récréatives et sportives peuvent accessoirement être pratiquées.

Au cours des prochaines années, les écarts des secteurs JJ.-H.-Leclerc et K Eurêka vont aller en augmentant avec la croissance prévue de la population qui est la plus importante à Granby. Si rien n'est fait, les ratios en

parcs, en espaces verts et en places publiques de ces secteurs chuteront respectivement à 18,5 m²/personne et 4,7 m²/personne.

L'acquisition en 2020 des terrains du Collège du Mont-Sacré-Cœur pour la création du parc naturel du Mont, dans le secteur sud du lac Boivin, a fait augmenter sensiblement l'indice pour ce secteur en ajoutant 205 553 m² d'espaces verts. Sans cet ajout, l'indice pour le secteur H aurait été de 23,3 m²/personne au lieu de 64,7. Cette acquisition a contribué à faire augmenter la moyenne globale de parcs et d'espaces verts par personne à Granby de 4,1 m², passant ainsi de 27,9 m²/personne à 32 m²/personne.



5.5 INVENTAIRE DES PARCS

Un inventaire des parcs et des espaces verts a été réalisé à partir des données déjà inventoriées et approfondies ainsi qu'à partir de visites terrain, résumant sa programmation, mais également l'appréciation générale des lieux. Cet inventaire comprend également un recensement de l'ensemble du mobilier, des installations ainsi que les aménagements connexes pour tous les parcs, le résultat permettant de comptabiliser la totalité des équipements récréatifs et sportifs. Les visites terrain ont également permis de discerner les opportunités de développement et de bonification des parcs existants.

Malgré que la Ville de Granby dispose d'un total de 116 parcs et espaces verts existants, 28 parcs ont fait l'objet d'une investigation plus approfondie, laquelle est présentée sous la forme d'un inventaire quantitatif et qualitatif.

5.5.1 Points saillants de l'inventaire des parcs

Voici un sommaire des constats découlant de l'analyse de l'inventaire.

Commentaires généraux

- Les parcs municipaux et les parcs de quartier sont généralement petits par rapport à leur vocation (voir section 5.2 – Typologie des parcs).
- L'état des différents équipements présents dans les parcs est bon dans la grande majorité des cas. Peu d'équipements de parc, d'équipements sportifs ou d'autres équipements d'aménagements connexes sont vétustes.

- En matière d'équipements aquatiques, les jeux d'eau sont présents dans un total de huit parcs, tandis que les deux piscines extérieures se trouvent dans le secteur F, soit au parc Horner ainsi qu'au parc Dubuc, où on retrouve le nouveau centre aquatique Desjardins qui est composé de deux bassins intérieurs et d'un bassin extérieur.
- Les parcs-écoles jouent un rôle important au sein du réseau des parcs urbains de Granby. En effet, 20 des 77 parcs urbains existants sont de typologie parcs-écoles.
- Des aires de jeux en bonnes conditions sont disponibles dans beaucoup de parcs. La plupart de ces parcs présentent des aires de jeux diversifiées au niveau de la thématique de leurs modules et des groupes d'âge auxquels ils s'adressent. Par contre, on ne retrouve aucune aire de jeux avec accessibilité universelle et surface de réception en caoutchouc à Granby.
- Un éclairage de parc est présent dans la grande majorité des parcs urbains (municipaux, quartiers et voisinage) et contribue au renforcement des ambiances et au sentiment de sécurité lors des déplacements en dehors des heures d'ensoleillement.
- Outre la pratique de la pétanque et du *pickleball* qui sont tous les deux offerts dans trois parcs de Granby, peu d'équipements permettant des activités populaires auprès des personnes âgées sont disponibles. Des aménagements tels que des sentiers de promenade et des aires de détente, par exemple, semblent être en quantité limitée.
- Malgré la présence de distributrices de sacs à excréments pour les chiens (disponibles dans douze parcs), un seul parc canin est aménagé à Granby.

5.5.2 Points saillants de l'inventaire des parcs par secteur

Les points saillants de l'inventaire des parcs par secteur ont été établis ci-dessous. Cette précision permet de mieux comprendre la réalité propre à chaque secteur en fonction des équipements disponibles à l'intérieur des parcs en présence.

A – Secteur Ouest

Le secteur A est composé d'un grand parc municipal, d'un parc de quartier et de quatre parcs de voisinage. Les équipements présents à l'intérieur des quatre parcs de voisinage sont représentatifs des parcs de voisinage (mobilier, aires de jeux, éclairage, sentiers de promenade), tandis que le parc municipal et le parc de quartier proposent une programmation principalement axée sur la pratique du sport (terrains de balle, pétanque, patinoire, terrain de basketball et terrain de tennis). D'autres équipements récréatifs tels que des jeux d'eau, par exemple, ne sont pas offerts dans le secteur A.

B – Secteur Joseph-Poitevin

Le secteur B contient six parcs de voisinage et un parc-école. On retrouve à l'intérieur de ceux-ci une belle diversité d'aires de jeux pour enfants dans six des sept parcs urbains du secteur ainsi que plusieurs sentiers en asphalte et en pierre. On retrouve également quelques plateaux sportifs d'envergure (pistes de BMX, terrains de balle, terrains de basketball et terrains de soccer). Tout comme le secteur A, le secteur B ne contient aucun équipement aquatique.



C – Secteur Bellevue

Le secteur C dispose seulement d'un parc de quartier et de deux parcs de voisinage. À l'exception du parc Ménard (parc de voisinage) qui contient un terrain de soccer et du parc Jérémia-Duhamel (parc de quartier) qui offre des terrains de *pickleball* ainsi qu'une patinoire et une butte à glisser en hiver, les trois parcs urbains contiennent des équipements représentatifs des parcs de voisinage (mobilier, aires de jeux, éclairage, sentiers de promenade).

D – Secteur Zoo et Galeries Granby

Le secteur D est composé d'un parc municipal, de deux parcs de quartier, de trois parcs de voisinage, de trois parcs-écoles et d'un espace vert. Cette grande diversité au niveau des typologies des parcs se reflète par la diversité des équipements sportifs et récréatifs offerts (aires de jeux pour enfants, jeux d'eau, exercices pour adultes, *pickleball* et autres plateaux sportifs).

E – Secteur Haute-Ville et Terry-Fox

Le secteur E contient un des deux espaces naturels de Granby, deux parcs municipaux, deux parcs de voisinage, deux parcs-écoles et quatre espaces verts. Tout comme pour le secteur D, les équipements disponibles dans les parcs du secteur E sont très diversifiés (aires de jeux pour enfants, un jeu d'eau, plan d'eau, plusieurs terrains de soccer et autres plateaux sportifs). Notons également que l'ensemble des terrains de volleyball de Granby sont situés dans le secteur E, soit un total de six terrains extérieurs.

F – Secteur Verbe-Divin – Envolée

Le secteur F est le secteur le plus peuplé de Granby avec une population totale de 14 273 résidentes et résidents. Il dispose de trois parcs municipaux, d'un parc de quartier, de cinq parcs de voisinage, de quatre parcs-écoles et de cinq espaces verts. En plus des équipements standards présents dans les parcs de quartier, les parcs de voisinage et les parcs-écoles, on retrouve également plusieurs équipements plus spécialisés à l'intérieur des parcs municipaux (espaces à BBQ, *skatepark*, jeux d'eau).

G – Secteur Centre-ville

Le secteur G est composé de deux parcs de quartier, d'un parc de voisinage, de trois parcs-écoles, de deux espaces verts et de sept places publiques. La grande quantité de places publiques se reflète au niveau de l'offre en équipements récréatifs et sportifs dans ce secteur où peu de plateaux sportifs sont disponibles.

H – Secteur sud du lac Boivin

Le secteur H contient un parc de voisinage, trois parcs-écoles, deux espaces verts et deux places publiques. La grande majorité des équipements sportifs du secteur sont rassemblés au parc-école du Collège Mont-Sacré-Cœur de Granby, tandis que les autres équipements récréatifs sont disponibles dans les autres parcs-écoles et dans le parc de voisinage. Notons qu'aucun jeu d'eau n'est disponible dans le secteur.

J – Secteur J.-H.-Leclerc

Le secteur J présente un grand espace naturel, un parc de quartier, six parcs de voisinage, trois parcs-écoles et trois espaces verts. Une quatrième école située sur la rue du Mont-Shefford devrait ouvrir ses portes en 2023. On retrouve à l'intérieur des parcs une belle diversité d'aires de jeux pour enfants dans huit des dix parcs urbains du secteur. On retrouve également quelques plateaux sportifs d'envergure (terrains de balle, terrains de basketball et terrains de soccer).

K – Secteur Euréka

Le secteur K est composé de trois parcs de voisinage, de deux parcs-écoles et d'un espace vert. Tout comme c'est le cas pour le secteur J, une nouvelle école située sur le boulevard Robert devrait ouvrir ses portes en 2023. Les équipements récréatifs et sportifs disponibles sont limités (aires de jeux pour enfants, mobilier, quelques plateaux sportifs). À titre indicatif, les seuls équipements sportifs disponibles sont les deux terrains de basketball et les quatre terrains de soccer situés dans les deux parcs-écoles.



5.6 PORTRAIT DU RÉSEAU DES PLATEAUX SPORTIFS

La présente section vise à apprécier l'écart existant entre l'offre et la demande relative aux différents plateaux sportifs extérieurs sur le territoire de Granby. Sont présentés dans cette section :

- Les terrains de soccer-football;
- Les terrains de basketball;
- Les terrains de sports de balle;
- Les terrains de tennis et de *pickleball*;
- Les installations aquatiques extérieures;
- Les patinoires extérieures et les buttes à glisser;
- Les terrains de volleyball;
- Les parcs de planche à roulettes;
- Les terrains de pétanque.

5.6.1 Les terrains de soccer-football

La Ville de Granby compte un total de 24 terrains de soccer-football, couvrant cinq des dix secteurs de la ville, répartis dans huit parcs ou écoles. Un seul, au parc Jean-Yves-Phaneuf, permet la pratique du football. Ces terrains ont les dimensions suivantes :

- 6 terrains peuvent accueillir 11 joueurs;
- 3 terrains peuvent accueillir 9 joueurs;
- 11 terrains peuvent accueillir 7 joueurs;
- 4 terrains peuvent accueillir 5 joueurs.

L'inventaire, présenté au tableau 2, permet de constater la présence d'un terrain synthétique, de onze terrains naturels drainés et de douze terrains naturels conventionnels. Il convient par ailleurs de préciser que seuls quatre terrains, dans les parcs Poitevin et Jean-Yves-Phaneuf, sont munis d'un système d'éclairage. De plus, la vaste majorité des terrains offre l'accès à une fontaine et à des toilettes.

Sur le plan du nombre d'inscriptions au sein du Cosmos et de Granby Multi-Sports, détaillé au tableau 7, il est possible de remarquer une diminution de 12,7 % entre 2017 et 2019, celui-ci étant passé de 997 à 885.

Résumé et recommandations

Le nombre actuel de terrains permet de soutenir un taux de participation des mineurs de Granby de 7,4 % (nombre d'inscriptions des mineurs/population de 5 à 19 ans), inférieur au taux pour l'ensemble du Québec, qui se situait à 13 % en 2018. Par ailleurs, les différents terrains de la municipalité ne semblent pas être surutilisés, comme en fait foi leur utilisation qui respecte la capacité de 10 à 15 heures sur une base hebdomadaire pour les terrains naturels.

De plus, un terrain synthétique peut généralement être utilisé entre 85 et 100 heures par semaine, fournissant une certaine flexibilité dans la gestion globale des heures d'utilisation de l'ensemble des terrains.

L'enjeu principal concerne probablement davantage la répartition des terrains que leur utilisation. En effet, tel que mentionné plus haut, cinq des dix secteurs de la ville ne sont pas munis de terrains de soccer, parmi lesquels il est possible de retrouver les secteurs D et J, représentant respectivement 10,5 % et 20 % de la population totale. Le secteur J concentre également en son sein 21,2 % des jeunes de 0 à 14 ans et 18,1 % des 15 à 24 ans.



Tableau 6 : INVENTAIRE DES TERRAINS DE SOCCER-FOOTBALL

Sec-teur	#	Parc	Propriété	Catégories	Éclairage	Équipements	Naturel conventionnel	Naturel drainé	Synthétique	Soccer/Football	Utilisation hebdomadaire
B	9	Courtemanche	Municipale	Soccer à 7	Non	-	X			Soccer	Quelques heures de pratique pour le Cosmos
D	26	Poitevin	Municipale	Soccer à 11	Oui	Fontaine et toilettes	X			Soccer	10 h par semaine pour le sport organisé municipal
E	33	Terry-Fox	Municipale	Soccer à 11	Non	Fontaine et toilettes		X		Soccer	Moins de 15 heures pour le sport organisé municipal pour l'ensemble des terrains
				Soccer à 9				X			
				Soccer à 9				X			
				Soccer à 9				X			
				Soccer à 7				X			
				Soccer à 7				X			
				Soccer à 5				X			
				Soccer à 5				X			
				Soccer à 5				X			
				Soccer à 5				X			
E	37	Daniel-Johnson	Municipale	Soccer à 7	Non	Fontaine et toilettes	X			Soccer	Moins de 15 heures pour le sport organisé municipal
				Soccer à 7			X				
				Soccer à 7			X				
F	40	Bolduc	Municipale	Soccer à 7	Non	Fontaine et toilettes	X			Soccer	Moins de 15 heures pour le sport organisé municipal
				Soccer à 7			X				
				Soccer à 7			X				
F	42	Jean-Yves-Phaneuf	Municipale	Soccer à 11	Oui	Fontaine et toilettes	X			Soccer	Utilisation principale du terrain synthétique
				Soccer à 11			X				
				Football et soccer à 11					X		
F	112	École du Verbe Divin	Scolaire	Soccer à 11	Oui	Toilettes		X			Pour les activités du sport organisé municipal
H	118	Collège Mont-Sacré-Cœur	Scolaire	Soccer à 7	Non	Fontaine et toilettes	X			Soccer	Pour les activités de l'école et le sport organisé municipal
				Soccer à 7			X			Soccer	



Tableau 7 : NOMBRE D'INSCRIPTIONS – COSMOS ET GRANBY MULTI-SPORTS

	2017		2018		2019	
	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
U4 à U6	158	6	145	4	143	4
U7 à U10	307	14	304	12	260	8
U11 à U18	406	13	407	14	372	12
Senior	69	24	60	21	61	25
Total	940	57	916	51	836	49



5.6.2 Les terrains de basketball

La Ville de Granby possède quatorze terrains complets et cinq demi-terrains de basketball, répartis dans quatorze parcs et écoles au sein du territoire. La quasi-totalité de ces terrains offre l'accès à une fontaine et à des toilettes. Par ailleurs, la fréquentation de ces terrains est généralement moyenne ou faible dans les cas des parcs Brodeur, Odyssée et Amédée-Zigby.

Résumé et recommandations

La Ville de Granby offre un nombre intéressant de terrains et de demi-terrains de basketball, répartis à travers neuf des dix secteurs. Dans ce contexte, il pourrait être judicieux de miser en priorité sur le maintien et l'entretien des terrains. Toutefois, au regard de la popularité grandissante de ce sport, notamment chez les plus jeunes, il s'avèrerait pertinent de vérifier ponctuellement l'intérêt de la population concernant l'ajout de terrains lors de consultations pour le réaménagement de parcs donnés.

Tableau 8 : INVENTAIRE DES TERRAINS DE BASKETBALL

Secteur	#	Parc	Propriété	Nombre de terrains complets	Nombre de demi-terrains	Éclairage	Équipements	Fréquentation
A	3	Forand	Municipale	1	0	Non	-	-
B	12	Brodeur	Municipale	0	1	Oui	Fontaine et toilettes	Faible
D	103	Pavillon Saint-Luc	Scolaire	1	0	Non	Fontaine et toilettes	Moyenne
E	107	École Saint-Jean	Scolaire	1	0	Non	Fontaine et toilettes	Moyenne
E	108	École Haute-Ville	Scolaire	2	0	Non	Fontaine et toilettes	Moyenne
F	110	Pavillon Saint-Eugène	Scolaire	2	0	Non	Fontaine et toilettes	Moyenne
F	111	École l'Envolée	Scolaire	2	0	Non	Fontaine et toilettes	Moyenne
G	113	École l'Assomption	Scolaire	2	0	Oui	Fontaine et toilettes	Moyenne
G	114	École Sainte-Famille	Scolaire	1	0	Non	Fontaine et toilettes	Moyenne
H	73	Odyssée	Municipale	0	1	Oui	Fontaine et toilettes	Faible
H	118	Collège Mont-Sacré-Cœur	Scolaire	0	2	Non	Fontaine et toilettes	Moyenne
J	81	Amédée-Zigby	Municipale	0	1	Oui	Fontaine et toilettes	Faible
J	119	École Ave Maria	Scolaire	1	0	Non	Fontaine et toilettes	Moyenne
K	122	École Eurêka	Scolaire	1	0	Non	Fontaine et toilettes	Moyenne



5.6.3 Les terrains de sports de balle

La Ville de Granby dispose d'un total de huit terrains de sports de balle sur son territoire, dont trois se situent dans le secteur A, répartis dans un total de six parcs. Deux terrains permettent d'accueillir les catégories Moustique, un la catégorie Pee Wee, deux la catégorie Bantam et trois la catégorie Midget. Qui plus est, six de ces huit terrains sont éclairés, et la grande majorité offre l'accès à une fontaine et à des toilettes. Leur utilisation hebdomadaire, quant à elle, varie selon le terrain, de 10 à 30 heures.

Avec ces huit terrains, la Ville de Granby présente un ratio d'un terrain de balle pour 8 658 personnes (69 265 personnes/huit terrains). La ville de Drummondville, qui est généralement reconnue pour la qualité et la quantité de ses terrains de balle, présente un ratio d'un terrain pour 7 500 personnes, alors que les villes de Brossard et de Terrebonne, pour leur part, ont des ratios respectifs d'un terrain pour 9 524 personnes et d'un terrain pour 6 198 personnes. À titre indicatif, la ville de Montréal, elle, présente un ratio d'un terrain pour 9 970 personnes.

Sur le plan du nombre d'inscriptions, tel qu'illustré dans les tableaux 10 à 12, il est possible de remarquer une stabilité entre 2017 et 2019 pour le club Les Guerriers. L'association de baseball mineur de Granby, quant à elle, a vu son nombre de membres, toutes catégories confondues, diminuer légèrement pendant la même période. Enfin, la ligue de balle molle a connu une croissance de plus de 14 % de ses membres, passant de 500 en 2017 à 572 en 2019, total assez appréciable pour ce type de ligue sportive.

Résumé et recommandations

La Ville de Granby possède un bon ratio de terrains de balle par résidente et résident. Bien que le nombre d'inscriptions au club Les Guerriers et au Baseball mineur de Granby soit relativement stable, la hausse du nombre de joueuses et de joueurs de balle molle pourrait militer, une fois le maintien et l'entretien des infrastructures actuelles assurés, en faveur d'une optimisation de l'utilisation des terrains, voire de l'ajout d'un ou de plusieurs terrains, pour anticiper la croissance à venir pour cette activité sportive.



Tableau 9 : INVENTAIRE DES TERRAINS DE SPORTS DE BALLE

Sec-teur	#	Parc	Propriété	Catégories	Profondeur	Éclairage	Équipements	Utilisation hebdomadaire
A	2	Louis-Choinière	Municipale	Midget	121 m	Oui	Fontaine et toilettes	30 heures
				Bantam	90 m			
				Bantam	90 m			
D	26	Poitevin	Municipale	Bantam	86 m	Oui	Fontaine et toilettes	15 heures
F	43	Napoléon-Fontaine	Municipale	Midget	121 m	Oui	Fontaine et toilettes	20 heures
F	112	École du Verbe-Divin	Scolaire	Pee Wee	72 m	Non	Fontaine et toilettes	10 heures
H	118	Collège Mont-Sacré-Cœur	Scolaire	Moustique	-	Non	Fontaine et toilettes	Terrain de débordement pour le Moustique. Peu d'heures d'utilisation par semaine
J	85	Immaculée-Conception	Municipale	Moustique	74 m	Oui	Toilettes	20 heures

Tableau 10 : NOMBRE D'INSCRIPTIONS - LES GUERRIERS

	2017		2018		2019	
	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
Junior AA	10	12	10	12	10	12
Junior Élite	4	18	4	18	4	18
Total	14	30	14	30	14	30

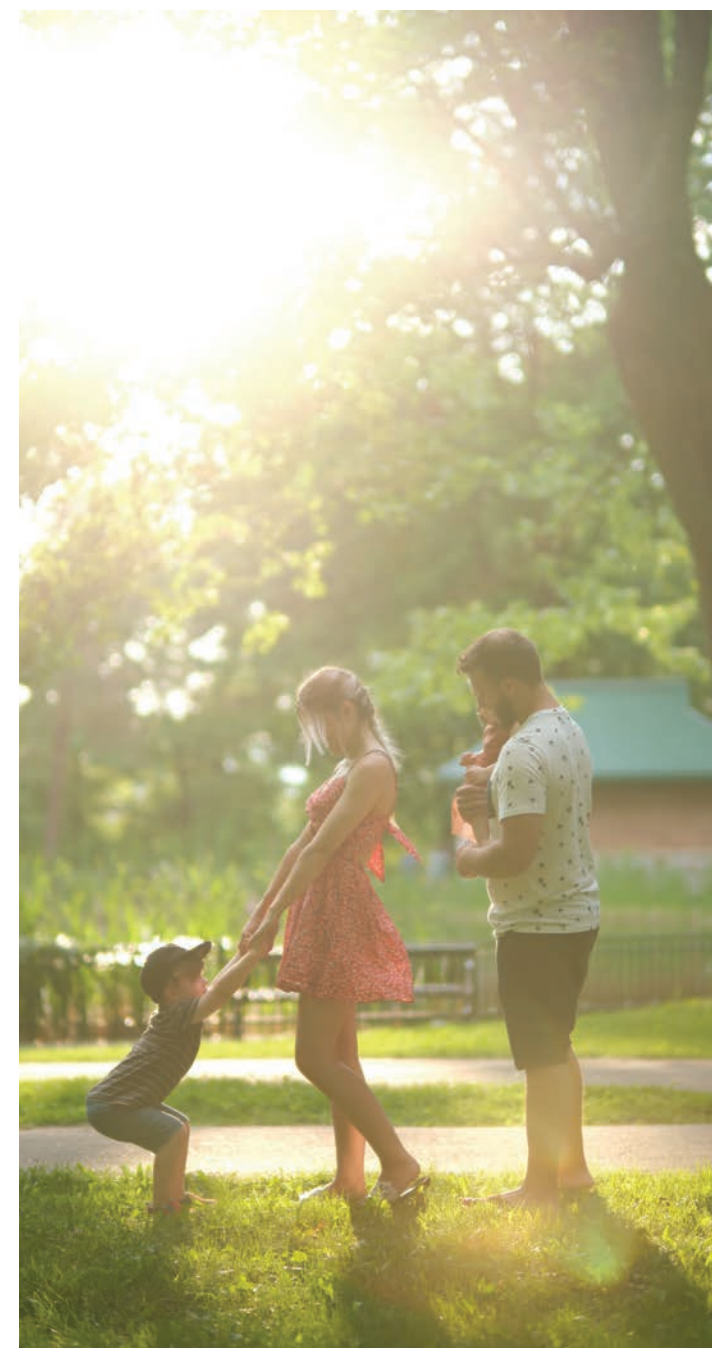


Tableau 11 : NOMBRE D'INSCRIPTIONS – BASEBALL MINEUR DE GRANBY

	2017		2018		2019	
	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
Novice (7 ans et moins)	47	8	69	4	58	4
Atome (8-9 ans)	47	4	27	5	38	1
Moustique (10-11 ans)	26	7	17	2	37	3
Pee Wee (12-13 ans)	20	8	23	8	16	3
Bantam (14-15 ans)	19	1	9	2	10	7
Midget (16-17 ans)	7	2	13	3	10	2
Total	166	30	158	24	169	20

Tableau 12 : NOMBRE D'INSCRIPTIONS – LIGUE DE BALLE MOLLE

	2017		2018		2019	
	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
Adultes	500	0	524	0	572	0



5.6.4 Les terrains de tennis et de pickleball

La Ville de Granby possède présentement dix-huit terrains de tennis et neuf terrains de *pickleball*, répartis au sein de trois parcs dans les secteurs D, F et H, à proximité du centre de la ville. Quatre des six terrains de tennis situés au Collège Mont-Sacré-Cœur comportent également du lignage pour la pratique de *pickleball*, pour une somme totale de treize terrains de *pickleball*.

Les douze terrains de tennis du parc Lussier ont un revêtement en acrylique, sont éclairés et offrent l'accès à des toilettes, alors que les six terrains de tennis du Collège Mont-Sacré-Cœur ont un revêtement en asphalte, mais n'offrent aucun éclairage ni accès à des toilettes. Les terrains de tennis du parc Lussier ont vu leur fréquentation diminuer entre 2020 et 2021. En effet, le nombre de membres est passé de 1 000 à 700.

Les neuf terrains de *pickleball* du parc Dubuc, pour leur part, ont un revêtement acrylique, en plus d'être éclairés et d'offrir un accès à des toilettes. Leur fréquentation a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 300 à 550 membres.

La Ville de Granby possède un ratio d'un terrain de tennis pour 3 848 personnes (69 265 personnes/18 terrains). En comparaison, les villes de Brossard, Drummondville et Terrebonne possèdent des ratios respectifs de 1 terrain pour 9 525, de 1 pour 2 586 et de 1 terrain pour 2 789.

Résumé et recommandations

La répartition des terrains de tennis au sein des secteurs centraux implique une desserte relativement faible à l'échelle de l'ensemble de la ville. Par ailleurs, le ratio de terrains de tennis par personne, qui s'avère moyen selon les comparables présentés, indique la

possibilité d'une bonification de ce type de plateau sportif. Bien que le nombre de joueuses et de joueurs de tennis ait diminué entre 2020 et 2021, des données additionnelles seraient nécessaires pour confirmer ou infirmer cette tendance découlant de la pandémie de Covid-19. Ainsi, en plus du maintien et de l'entretien des terrains actuels, des ajouts pourraient être réalisés, en lien avec la tendance du nombre de joueuses et de joueurs.

À l'instar d'un grand nombre d'autres municipalités québécoises, la pratique du *pickleball* est généralement en forte croissance chez les 65 ans et plus, justifiant un nombre accru de terrains. Les secteurs G et J, regroupant de fortes proportions de personnes âgées de 65 à 79 ans, pourraient probablement bénéficier de tels ajouts.

Tableau 13 : INVENTAIRE DES TERRAINS DE TENNIS ET DE PICKLEBALL

Secteur	#	Parc	Propriété	Nombre de terrains et type	Revêtement	Éclairage	Toilettes	Fréquentation
D	29	Lussier	Municipale	12 terrains de tennis	Acrylique	Oui	Oui	2020 : 1 000 membres 2021 : 700 membres
F	40	Dubuc	Municipale	(incluant lignage pour 6 terrains de pickleball)	Acrylique	Oui	Oui	2020 : 300 membres 2021 : 550 membres
H	118	Collège Mont-Sacré-Cœur	Scolaire	9 terrains de pickleball	Asphalte	Non	Non	N/D



5.6.5 Les installations aquatiques extérieures

La Ville de Granby compte deux installations aquatiques extérieures au sein de son territoire, en l'occurrence deux piscines. Une de ces piscines, située au parc Horner a vu sa fréquentation augmenter en 2020, au début de la pandémie de Covid-19, avant que celle-ci ne descende en 2021 à un niveau semblable à celui de 2018. La deuxième piscine est située au parc Dubuc, où on retrouve le nouveau centre aquatique Desjardins qui est composé de deux bassins intérieurs et d'un bassin extérieur. De plus, huit jeux d'eau, de taille variable, sont répartis dans cinq des dix secteurs de Granby, dont trois dans le secteur D.

Par ailleurs, le ratio de piscine extérieure par personne sur le territoire de la ville est de 1 pour 34 632 personnes (69 265 personnes/2 piscines). De manière générale, les villes de taille comparable possèdent un ratio de

piscine extérieure par personne aux alentours de 1 pour 12 500 personnes. En effet, la ville de Brossard a un ratio de 1 pour 14 287 personnes, la ville de Drummondville de 1 pour 9 428 personnes et la ville de Sherbrooke de 1 pour 13 444.

Le nombre de jeux d'eau pour 1 000 jeunes de 0 à 14 ans (8 jeux d'eau/[10 430/1 000]), quant à lui, donne un ratio de 0,8. En guise de comparaison, les villes de Brossard, Drummondville et Sherbrooke ont des ratios respectifs de 0,4, de 0,2 et de 0,1.

Résumé et recommandations

Les deux seules piscines extérieures de la ville de Granby confèrent un ratio de piscine extérieure par personne inférieur à celui des villes de taille comparable, illustrant un déficit en la matière. Il pourrait s'avérer opportun de voir à l'ajout d'une ou de plusieurs

piscines extérieures, notamment dans les secteurs n'étant pas présentement desservis où se concentrent les plus fortes proportions de jeunes des groupes d'âge 0 à 14 ans et 15 à 24 ans, soit les secteurs G et J.

Le ratio de jeux d'eau à Granby est, pour sa part, assez avantageux. Dans ce contexte, le maintien, l'entretien et la mise à niveau de ces derniers seraient les actions à prioriser.

Malgré le déficit de la Ville en matière de piscines extérieures, le nombre appréciable de jeux d'eau et les installations modernes du tout récent centre aquatique Desjardins de Granby dans le secteur F peuvent constituer une réponse à la demande en matière d'installations aquatiques.

Tableau 14 : INVENTAIRE DES INSTALLATIONS AQUATIQUES EXTÉRIEURES

Secteur	#	Parc	Propriété	Type	Dimensions	Fréquentation
D	24	Bérubé	Municipale	Jeux d'eau	98 m ²	N/D
D	25	Debussy	Municipale	Jeux d'eau	455 m ²	N/D
D	26	Poitevin	Municipale	Jeux d'eau	300 m ²	N/D
E	37	Daniel-Johnson	Municipale	Jeux d'eau	455 m ²	N/D
F	40	Dubuc	Municipale	Piscine et jeux d'eau	625 m ²	2021 : 16 923
F	42	Jean-Yves-Phaneuf	Municipale	Jeux d'eau	172 m ²	N/D
F	47	Horner	Municipale	Piscine	18 m x 10 m avec un appendice de 3 m x 3 m	2018 : 2 903 2019 : 3 383 2020 : 5 510 2021 : 3 070
F	52	De l'Érablière	Municipale	Jeux d'eau	130 m ²	N/D
G	57	Racine	Municipale	Jeux d'eau	85 m ²	N/D
J	84	Fortin	Municipale	Jeux d'eau	332 m ²	N/D





5.6.6 Les patinoires extérieures et les buttes à glisser

La Ville de Granby compte sur son territoire neuf parcs avec des patinoires extérieures lors de la saison hivernale, dont huit sont avec bandes et une sous forme de sentier. Six de ces neuf patinoires sont éclairées et la quasi-totalité offre un accès à des toilettes.

Elle comprend également cinq buttes à glisser au sein de son territoire, ouvertes en moyenne entre 40 et 56 jours. Seule la butte du parc Terry-Fox est éclairée. La fréquentation de ces cinq buttes à glisser est généralement bonne.

Par ailleurs, le ratio de patinoire extérieure par personne sur le territoire de Granby est de 1 pour 7 696 personnes (69 265 personnes/9 patinoires extérieures). À des fins de comparaison, les villes de Brossard, de Repentigny, de Laval et de Montréal disposent de ratios respectifs de 1 pour 4 082 personnes, de 1 pour 2 957 personnes, de 1 pour 4 273 personnes et de 1 pour 6 505 personnes.

Résumé et recommandations

Les neuf patinoires extérieures de la municipalité lui confèrent un ratio de patinoire extérieure par personne inférieur aux comparables étudiés, témoignant d'un possible déficit. Sur le plan de la répartition au sein de la ville, des patinoires extérieures sont présentes dans sept des dix secteurs. Les trois secteurs ne comprenant pas de patinoire extérieure, les secteurs B, F et H, comptent respectivement pour 6,9 %, 20,3 % et 7 % du total de la population. Ainsi, au-delà du maintien et de l'entretien des patinoires actuelles, il pourrait être opportun de prévoir l'implantation de patinoires extérieures dans les secteurs n'étant présentement pas desservis.

Par ailleurs, dans l'optique de l'ajout d'une patinoire extérieure, l'option d'une patinoire couverte et/ou réfrigérée pourrait s'avérer intéressante. Selon une étude de Lemay Stratégies, les patinoires naturelles sont ouvertes en moyenne entre sept et dix semaines au sein de la ville de Montréal (potentiel de 50 à 70 jours de patin), tandis que les patinoires réfrigérées sont ouvertes en moyenne entre dix et treize semaines (potentiel de 70 à 90 jours de patin) par saison². De plus, depuis quelques années, un nombre grandissant de municipalités commence à se doter de patinoires réfrigérées couvertes.

L'ajout d'une toiture protège la glace des intempéries, tout en fournissant un ombrage contre le soleil, permettant d'allonger la saison de patinage.

À cet effet, les expériences vécues tendent à démontrer le pouvoir d'attraction d'une patinoire munie d'une toiture et d'une patinoire munie d'un système de réfrigération. À titre d'exemple, la ville de Drummondville dispose d'une patinoire réfrigérée à l'intérieur d'un réseau de 25 patinoires extérieures. Depuis son ouverture, lors de la saison 2015-2016, la fréquentation de cette patinoire représente près de 50 % de la fréquentation globale de la ville.

Sur le plan des buttes à glisser, la Ville de Granby pourrait prioriser leur maintien et leur entretien en fonction de leur taux de fréquentation.



Tableau 15 : INVENTAIRE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Sec-teur	#	Parc	Dimensions	Avec bandes	Sans bandes	Sentier	Éclairage	Équipements
A	3	Forand	36 m x 18 m = 648 m ²	X			Oui	-
C	17	Jérémia-Duhamel	26 m x 18 m = 468 m ²	X			Oui	Toilettes
D	26	École Saint-André	40 m x 18 m = 720 m ²	X			Oui	Toilettes
D	103	École Saint-Luc	35 m x 16 m = 560 m ²	X			Non	Toilettes
E	37	Daniel-Johnson	1 000 m x 6,5 m = 6 500 m ²			X	Non	Fontaine et toilettes
E	107	École Saint-Jean	35 m x 14 m = 490 m ²	X			Oui	Toilettes
G	113	École l'Assomption	22 m x 16 m = 352 m ²	X			Oui	Toilettes
J	85	Immaculée-Conception	36 m x 17 m = 612 m ²	X			Oui	Toilettes
K	100	École Eurêka	36 m x 16 m = 608 m ²	X			Non	Toilettes

Tableau 16 : INVENTAIRE DES BUTTES À GLISSER

Sec-teur	#	Parc	Caractéristiques	Jours d'ouverture	Éclairage	Équipements	Fréquentation
D	26	Poitevin	Butte artificielle faite par machine à neige	40	Non	Non	Faible
E	33	Terry-Fox	Pente en terre enneigée pour la glissade et parc de planche à neige	56	Oui	Fontaine et toilettes	Bonne
E	37	Daniel-Johnson	Pente en terre enneigée pour la glissade	56	Non	Fontaine et toilettes	Bonne
F	42	Jean-Yves-Phaneuf	Butte artificielle faite par machine à neige	40	Non	Non	Bonne
J	84	Fortin	Butte artificielle faite par machine à neige	40	Non	Non	Faible



5.6.7 Les terrains de volleyball

La Ville de Granby compte six terrains de volleyball sur son territoire, rassemblés au parc Daniel-Johnson. Les structures de volleyball de ces terrains sont désuètes et le revêtement de sable est non adéquat. Par ailleurs, aucun terrain n'est éclairé.

Le nombre d'inscriptions au club des As de sable, quant à lui, est resté relativement stable entre 2017 et 2019.

Résumé et recommandations

Considérant le nombre intéressant de terrains de volleyball se trouvant dans le parc Daniel-Johnson, la Ville de Granby pourrait miser en priorité sur leur entretien et leur maintien, si possible. Par ailleurs, l'ajout potentiel de terrains devrait se faire en fonction de demandes locales pour la pratique de cette activité.

Tableau 17 : INVENTAIRE DES TERRAINS DE VOLLEYBALL

Sec-teur	#	Parc	Propriété	Nombre de terrains	Éclairage	Équipements	Fréquentation
E	37	Daniel-Johnson	Municipale	6 terrains de volleyball de plage	Non	Fontaine et toilettes	Très bonne

Tableau 18 : NOMBRE D'INSCRIPTIONS – AS DE SABLE

	2017		2018		2019	
	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
U11 à U18	59	0	84	0	56	0
Senior	44	0	44	0	44	0
Total	103	0	128	0	100	0



5.6.8 Les parcs de planche à roulettes

La Ville de Granby comprend un parc de planche à roulettes muni de 13 modules, d'une dimension totale de 1800 m². La fréquentation hebdomadaire du parc de planche à roulettes est estimée entre 175 et 250 personnes lors de la saison estivale.

Résumé et recommandations

La Ville de Granby dispose d'un parc de planche à roulettes situé dans le secteur F, qui regroupe une forte proportion de jeunes. Sachant cela, il est recommandé de voir à son maintien et à son entretien.

Il pourrait toutefois être opportun de réfléchir à l'ajout d'un parc de planche à roulettes de type « *street plaza* » dans le secteur J, qui concentre également de fortes proportions de jeunes des groupes d'âge 0 à 14 ans et 15 à 24 ans.

tableau 19 : INVENTAIRE DES PARCS DE PLANCHE À ROULETTES

Secteur	#	Parc	Propriété	Dimensions	Nombre de modules	Éclairage	Équipements	Fréquentation hebdomadaire
F	47	Napoléon-Fontaine	Municipale	1800 m ²	13	Partiellement	Fontaine et toilettes	175 à 250



5.6.9 Les terrains de pétanque

La Ville de Granby compte présentement un total de 45 allées de pétanque, dont 40 se situent dans le parc Louis-Choinière. Ces dernières sont éclairées, mais n'offrent pas de zone ombragée. Par ailleurs, les installations ne répondent pas aux besoins de la clientèle. En effet, aucun mobilier n'est présent à proximité des terrains et aucun marquage ne permet de définir clairement les différentes allées de pétanque. Les terrains de pétanque sont également difficilement accessibles.

Sur le plan du nombre d'inscriptions à Granby Multi-Sports en lien avec la pétanque, il convient de noter une relative stabilité entre 2017 et 2019.

Résumé et recommandations

L'administration municipale dispose d'un nombre intéressant d'allées de pétanque, il est donc recommandé de voir à leur maintien et à leur entretien.

Toutefois, le vieillissement de la population pourrait militer en faveur d'un nombre grandissant d'allées ou d'une relocalisation de certaines d'entre elles, notamment dans les secteurs D, F, G et J qui n'en possèdent présentement aucune, et qui concentrent les plus fortes proportions des groupes d'âge des 65 à 79 ans et des 80 ans et plus.

De manière générale, il est recommandé d'intégrer de nouveaux terrains de pétanque lors de la réfection

ou de l'aménagement d'un nouveau parc lorsqu'une demande spécifique pour ce plateau sportif a été formulée par la population du secteur. Il est ainsi possible de mieux arrimer les besoins de la population locale aux équipements proposés.

Tableau 20 : INVENTAIRE DES TERRAINS DE PÉTANQUE

Sec-teur	#	Parc	Propriété	Nombre d'allées	Zone ombragée	Éclairage	Équipements
A	2	Louis-Choinière	Municipale	40	Non	Oui	Toilettes
E	33	Terry-Fox	Municipale	4	Oui	Non	Fontaine et toilettes
H	73	Odyssée (de l')	Municipale	1	Oui	Oui	

Tableau 21 : NOMBRE D'INSCRIPTIONS – GRANBY MULTI-SPORTS (PÉTANQUE)

	2017		2018		2019	
	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
Adultes	78	2	79	1	80	0





SECTION 6
DIAGNOSTIC

L'ensemble des analyses présentées dans les sections précédentes et les observations faites sur le terrain lors de l'inventaire permettent d'établir un diagnostic général de l'offre en parcs. Les constats et les enjeux énumérés ci-dessous sont des éléments stratégiques qui serviront à alimenter la démarche des prochaines étapes du plan directeur.

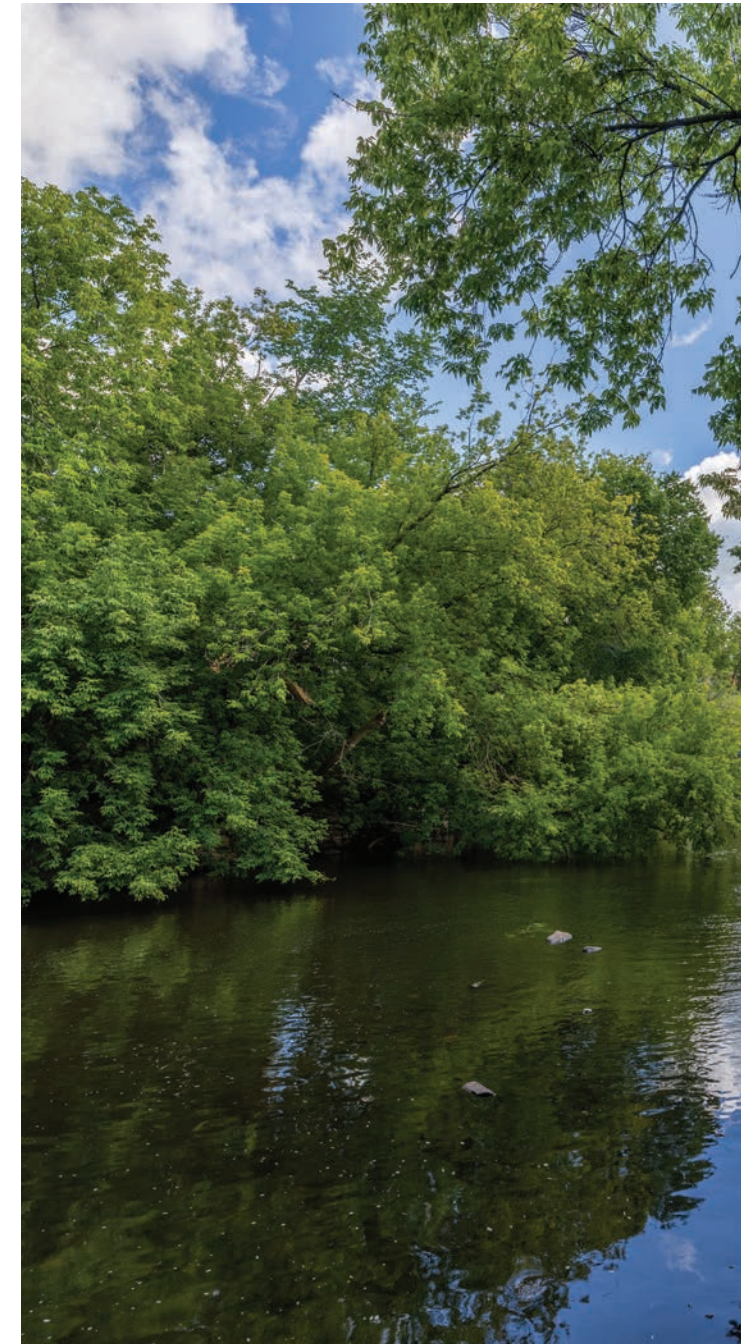
6.1 CONSTATS

Voici donc les principaux constats en matière de parcs et d'espaces verts pour la municipalité de Granby.

Portrait démographique et économique

- La Ville de Granby constitue le plus grand pôle urbain au sein de la MRC de La Haute-Yamaska grâce à une population de 69 265 résidentes et résidents, soit 74,5 % de la population totale de la MRC qui totalise pour sa part 92 264 personnes.
- On observe un vieillissement marqué de la population à Granby, et cette tendance est appelée à s'intensifier, selon les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec. Les gens de 65 ans et plus représentent 21,6 % de la population totale de Granby, soit le taux le plus élevé de la MRC de La Haute-Yamaska.
- Un pourcentage de 36,2 % des ménages de Granby est constitué d'une seule personne. À ce chapitre, Granby se situe au deuxième rang de la MRC, tout juste derrière la ville de Waterloo, où 38 % des ménages sont constitués d'une seule personne.

- Parmi les huit municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska, Granby se classe seulement au sixième rang au niveau du revenu médian, soit 52 442 \$ par ménage versus plus de 78 500 \$ pour les municipalités de Shefford et de Saint-Alphonse-de-Granby qui occupent les deux premiers rangs. En ce qui concerne le pourcentage des ménages devant consacrer 30 % ou plus du revenu aux frais de logement, Granby arrive au premier rang de la MRC avec 28,1 %.



Portrait de l'offre et de la demande

- La Ville de Granby présente une desserte en parcs urbains adéquate dans l'ensemble des secteurs à vocation résidentielle du territoire. Les zones où aucune desserte n'est présente correspondent généralement à des espaces majoritairement industriels ou à faible occupation résidentielle.
- Les secteurs périphériques ne comprennent aucun parc municipal ou parc de quartier, à l'exception du secteur Ouest (secteur A) qui compte un parc de quartier ainsi qu'un parc municipal. Inversement, les parcs municipaux et de quartier couvrent adéquatement le centre de la ville.
- La desserte des parcs assumant un rôle de parc de voisinage, soit les parcs de voisinage, les places publiques et les parcs-écoles, est adéquate et couvre la grande majorité des secteurs à vocation résidentielle de Granby.
- Les analyses du réseau des terrains de balle, des terrains de basketball, des terrains de soccer-football, des terrains de volleyball et des terrains de pétanque montrent que l'offre et la demande sont en équilibre. Par contre, la répartition des terrains de soccer-football et des terrains de pétanque montre que beaucoup de secteurs ne contiennent aucun de ces équipements.
- L'analyse du ratio du nombre de personnes par terrain de tennis semble indiquer une carence potentielle en offre de terrains. Également, les 18 terrains de tennis (incluant du lignage pour dix terrains de pickleball) et les neuf autres terrains de pickleball en site propre sont répartis dans seulement trois parcs centraux. Il en va de même pour le ratio de patinoire extérieure par personne.
- On constate que les deux seules piscines extérieures sur le territoire de la ville de Granby confèrent un ratio de piscine extérieure par personne inférieur à celui des villes de taille comparable, illustrant un déficit en la matière. Ceci étant dit, malgré le déficit en matière de piscines extérieures, le nombre appréciable de jeux d'eau et les installations modernes du tout récent centre aquatique Desjardins de Granby dans le secteur F peuvent constituer une réponse à la demande en matière d'installations aquatiques.



Mobilier, équipement et aménagement

- L'état des différents équipements présents dans les parcs est bon dans la grande majorité des cas. Peu d'équipements de parc, d'équipements sportifs ou d'autres équipements d'aménagements connexes sont vétustes, à l'exception des structures et du sable des terrains de volleyball de plage ainsi que des terrains de pétanque qui pour leur part ne répondent pas aux besoins de la clientèle.
- Peu d'équipements permettant des activités particulièrement prisées auprès des personnes âgées sont disponibles. Des aménagements tels que les sentiers de promenade et les aires de détente, par exemple, semblent être en quantité limitée.
- Les aires de jeux sont diversifiées au niveau de la thématique de leurs modules et des groupes d'âge auxquels ils s'adressent. Ceci étant dit, aucune aire de jeux avec accessibilité universelle et surface de réception en caoutchouc n'est présente.
- Un seul parc canin est disponible sur le territoire de Granby. Or, bien qu'il n'existe à ce jour aucune norme relative au ratio d'espaces disponibles en parc canin par résidente et résident, il semble y avoir une augmentation généralisée des demandes citoyennes relatives à l'aménagement de nouveaux parcs canins.
- Malgré un vif intérêt de la part de la population, il n'y a actuellement aucune piste de *pumptrack* à Granby. Bien que le *pumptrack* constitue encore une activité émergente au sein des municipalités du Québec, les tendances en équipements sportifs indiquent que cette pratique est en pleine croissance et est très populaire auprès des jeunes.

6.2 CONSTATS PAR SECTEUR

A – Secteur Ouest

- Le secteur A constitue le secteur où le ratio de superficie de terrain privé disponible par logement est le plus important (4 401 m²/logement) et où l'estimation de la demande en parcs est l'une des plus faibles.
- Le parc municipal et le parc de quartier proposent une programmation principalement axée sur la pratique du sport. Aucun jeu d'eau n'est offert dans le secteur A.

B – Secteur Joseph-Poitevin

- Le secteur B abrite les ménages les plus grands avec une moyenne de 2,8 personnes par ménage. Le secteur B représente également le troisième secteur contenant le plus de jeunes âgés de 0 à 14 ans.
- Six des sept parcs urbains du secteur proposent une belle diversité d'aires de jeux pour enfants.
- Les parcs de ce secteur proposent également plusieurs plateaux sportifs d'envergure (pistes de BMX, terrains de balle, terrains de basketball et terrains de soccer). Le secteur B ne contient aucun équipement aquatique.



C – Secteur Bellevue

- Tout comme c’est le cas du secteur B, le secteur C abrite les ménages les plus grands avec une moyenne de 2,8 personnes par ménage. Par contre, contrairement au secteur B qui abrite une part importante de jeunes âgés de 0 à 14 ans, le secteur C constitue le secteur abritant le moins de jeunes avec un total de 411 personnes âgées de 0 à 14 ans.
- Le secteur C contient seulement un parc de quartier et deux parcs de voisinage.

D – Secteur Zoo et Galeries Granby

- Le secteur D constitue le secteur ayant la plus grande quantité de personnes âgées de 80 ans et plus avec un total de 1170 personnes, correspondant à 31,3 % de l’ensemble des 80 ans et plus à Granby. Il est aussi le deuxième secteur où l’on retrouve le plus de gens de 65 ans et plus avec un total de 1905 personnes de ce groupe d’âge.
- Ce secteur contient une grande diversité de typologies de parcs et d’équipements sportifs et récréatifs (aires de jeux pour enfants, jeux d’eau, exercices pour adultes, *pickleball* et autres plateaux sportifs).

E – Secteur Haute-Ville et Terry-Fox

- En comparaison avec les autres secteurs de Granby, le profil démographique et économique de la population du secteur E se présente comme étant équilibré au sein du contexte granbyen. En effet, ce secteur se positionne dans la moyenne de Granby tant au niveau de la teneur de la population par groupes d’âge, qui n’est ni la plus âgée ni la plus jeune, de la taille moyenne des ménages du secteur E ou encore, de la proportion des ménages du secteur consacrant 30 % et plus de son revenu aux frais de logement.

- Les parcs du secteur E proposent des équipements très diversifiés (aires de jeux pour enfants, un jeu d’eau, un plan d’eau, plusieurs terrains de soccer et autres plateaux sportifs). Aussi, les six terrains de volleyball de Granby sont situés dans ce secteur.

F – Secteur Verbe-Divin – Envolée

- Le secteur F est le secteur le plus peuplé de Granby avec une population totale de 14 273 personnes. Le secteur F représente aussi le secteur ayant le plus grand nombre de personnes âgées de 65 à 79 ans avec un total de 2 054 personnes, correspondant à 17,7 % de l’ensemble des 65 à 79 ans sur le territoire de la ville de Granby.
- Les parcs municipaux de ce secteur disposent de plusieurs équipements plus spécialisés (espaces à BBQ, *skatepark*, jeux d’eau). On retrouve également dans le secteur F le nouveau centre aquatique Desjardins qui est composé de deux bassins intérieurs et d’un bassin extérieur.

G – Secteur Centre-ville

- Le secteur G constitue le deuxième secteur ayant le plus grand nombre de personnes âgées de 80 ans et plus avec un total de 860 personnes, correspondant à 23 % de l’ensemble des 80 ans et plus à Granby. Ce secteur présente aussi la plus grande proportion de personnes consacrant 30 % et plus de leurs revenus aux frais de logement, avec un total de 38,9 % des résidentes et des résidents du secteur G.
- Le secteur G contient une grande quantité de places publiques (sept au total dans le secteur). Ceci étant dit, l’offre en équipements récréatifs et sportifs dans le secteur est limitée.

H – Secteur Sud du Lac Boivin

- Le secteur H constitue le deuxième secteur abritant le moins de jeunes avec un total de 411 personnes âgées de 0 à 14 ans, correspondant à seulement 5,9 % de l’ensemble des personnes de Granby âgées de 0 à 14 ans. Il en va de même pour le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans qui est très faible dans le secteur H avec une quantité totale de 342 personnes pour ce groupe d’âge, correspondant à seulement 4,7 % de l’ensemble des personnes de Granby âgées de 15 à 24 ans.
- Le parc-école du Collège Mont-Sacré-Cœur de Granby contient la grande majorité des équipements sportifs du secteur H. Aucun jeu d’eau n’est disponible dans le secteur.



J – Secteur J.-H.-Leclerc

- Le secteur J est le deuxième secteur le plus peuplé de Granby avec une population totale de 14 087 personnes, correspondant à 20,1 % de la population totale de Granby. Le secteur J représente aussi le secteur ayant le plus grand nombre de personnes âgées de 0 à 14 ans avec un total de 2 221 personnes, correspondant à 21,1 % de l'ensemble des 0 à 14 ans à Granby.
- Huit des dix parcs urbains du secteur proposent une belle diversité d'aires de jeux pour enfants. Le secteur J dispose également de plusieurs plateaux sportifs d'envergure (terrain de balle, terrains de basketball et terrains de soccer).

K – Secteur Eurêka

- Le secteur K est le deuxième secteur le moins peuplé de Granby avec une population totale de seulement 3 781 résidentes et résidents. Le secteur K constitue également le troisième secteur abritant le moins de jeunes avec un total de seulement 748 personnes âgées de 0 à 14 ans, correspondant à 7,1 % de l'ensemble des 0 à 14 ans sur le territoire de Granby.
- Le secteur K dispose d'une offre limitée en équipements récréatifs et sportifs. Les seuls équipements sportifs disponibles sont les deux terrains de basketball et les quatre terrains de soccer.



6.3 ENJEUX

Les enjeux représentent « ce qu’une municipalité peut gagner ou perdre à agir ou à ne pas agir relativement à une situation ou à un événement qui se produit dans son environnement ». Ils découlent du contexte et annoncent directement les orientations qui seront proposées dans le plan directeur. En ce sens, voici les quatre grands enjeux qui découlent de la réalisation du diagnostic. L’ordre de présentation de ces enjeux n’est pas en lien avec une forme de priorisation.

1. Répartition et accessibilité des parcs ayant des équipements récréatifs et sportifs spécialisés et des équipements sur le territoire

La concentration des parcs municipaux et des parcs de quartier dans les secteurs centraux de la ville pourrait être un frein à la participation des résidentes et des résidents provenant des secteurs périphériques de la municipalité aux activités et aux services qui y sont offerts.

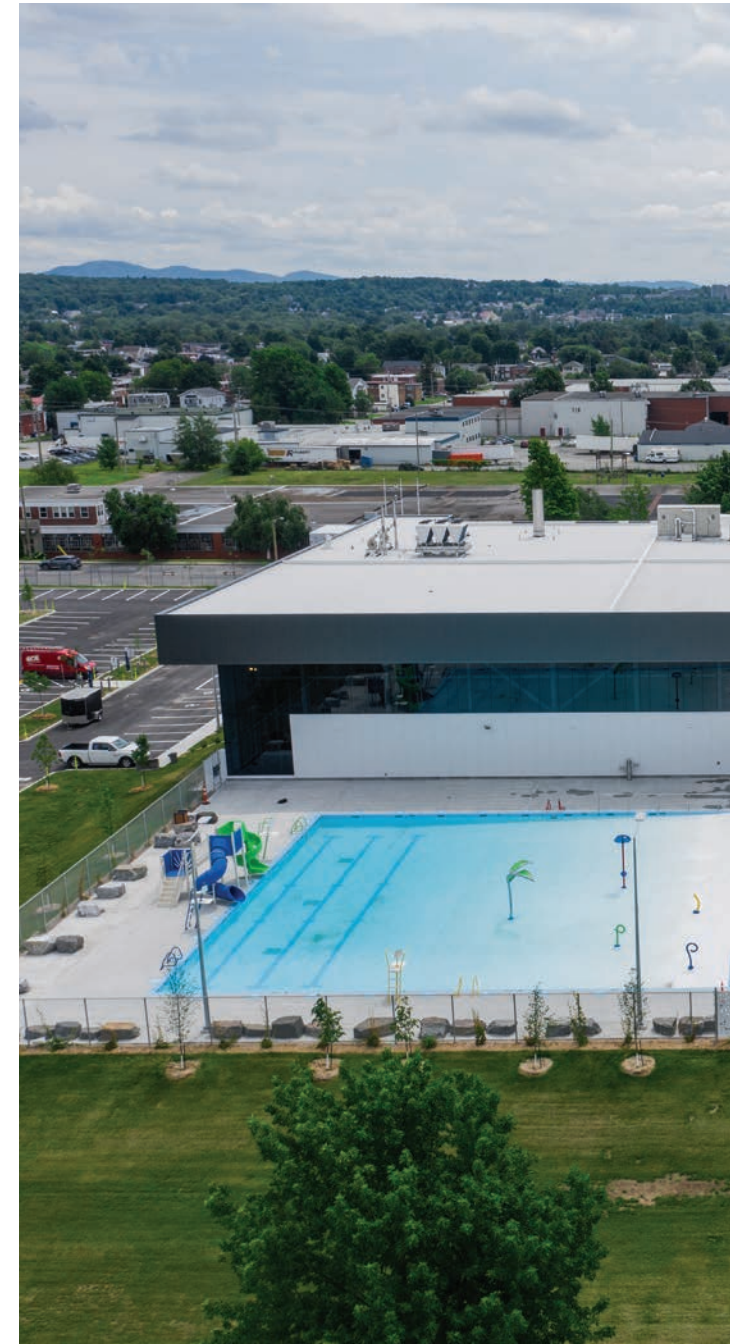
Or, tel que mentionné précédemment, les secteurs périphériques comprennent un seul parc municipal et un seul parc de quartier. Notons également que le portrait démographique et économique de Granby a révélé que la taille des ménages est généralement plus élevée dans les secteurs périphériques et que ces secteurs correspondent aussi à ceux où l’on observe le plus grand nombre de jeunes âgés entre 0 à 14 ans.

2. Développement et diversification de l’offre des plateaux sportifs et aquatiques

Le développement et la diversification font référence à la bonification de certains équipements sportifs et aquatiques de la ville dans le but d’encourager davantage de personnes à adopter de saines habitudes de vie et à améliorer leur expérience.

Or, l’analyse de la répartition des terrains de soccer-football et des terrains de pétanque révèle que beaucoup de secteurs de Granby ne contiennent aucun de ces équipements. Il en va de même du portrait des terrains de tennis de Granby qui indique une carence potentielle dans l’offre. Également, les 18 terrains de tennis (incluant du lignage pour dix terrains de pickleball) et les neuf autres terrains de pickleball en site propre sont répartis dans seulement trois parcs centraux.

On constate également la même situation au niveau de l’offre en piscine extérieure par personne qui est inférieure à celle de plusieurs villes de taille comparable à Granby. Par contre, tel qu’indiqué précédemment, le nouveau centre aquatique Desjardins situé dans le secteur F Verbe Divin – Envolée pourra certainement contribuer à rattraper ce déficit.



3. Demande en parcs particulièrement importante dans les secteurs centraux

Sur la base de la carte « Estimation de la demande par secteur à partir de la synthèse des variables démographiques et économiques » qui cumule l'ensemble des variables retenues en accordant un pointage et une pondération à chacune d'elle, les secteurs centraux tels que les secteurs F Verbe Divin – Envolée, G Centre-ville et J J.-H.-Leclerc constituent les secteurs où la demande en parcs est plus particulièrement importante.

Cette situation s'explique en partie par le fait que les secteurs centraux sont ceux où l'on retrouve une plus grande densité de population. Les secteurs centraux représentent également les secteurs où les concentrations de personnes âgées de 65 à 79 ans et de 80 ans et plus sont les plus grandes.

Les trois secteurs les plus centraux, soit les secteurs G Centre-ville, D Zoo et Galeries de Granby de même que F Verbe Divin – Envolée, présentent également les plus grandes concentrations de ménages locataires et de ménages devant consacrer 30 % ou plus du revenu au logement.

4. Accessibilité et attractivité des équipements populaires auprès des personnes âgées

L'accessibilité et l'attractivité font référence à des mesures et des actions qui devront être adoptées et mises en place pour accroître l'accessibilité et la convivialité des parcs et des espaces verts de la ville tout en favorisant l'accessibilité universelle et les déplacements actifs et sécuritaires sur le territoire. L'inventaire qui a été réalisé à Granby a révélé la présence de peu d'équipements permettant des activités particulièrement prisées auprès des aînées et des aînés, telles que des sentiers de promenade et des aires de détente, par exemple.





6.4 APPRÉCIATION ACTUELLE DES PARCS ET ANALYSE DES BESOINS CULTURELS, COMMUNAUTAIRES ET ÉVÉNEMENTIELS

6.4.1 Objectif et méthodologie

Pour mieux connaître l'appréciation actuelle des parcs, un sondage a été transmis à cinq organismes culturels, communautaires et événementiels du territoire. L'objectif était de mieux connaître leurs besoins en matière d'aménagement des parcs et d'évaluer comment les installations actuelles y répondent.

Le sondage a été transmis par courriel et contenait six questions. Cinq des huit organismes sollicités ont répondu à ce questionnaire.

Les organismes répondants sont les suivants :

- **As de Sable (AdS)** : club d'entraînement de volleyball de plage œuvrant dans diverses villes de l'Estrie et de la Montérégie, incluant Granby. L'organisme offre des services pour les enfants et les adultes, à un niveau compétitif et récréatif. L'organisme organise des tournois et des événements durant la période estivale;
- **Festival international de la chanson de Granby (FICG)** : plus important concours de chanson francophone en Amérique du Nord, le festival œuvre depuis 50 ans. Il fait la promotion des talents émergents québécois et canadiens;

- **Granby Multi-Sports (GMS)** : organisme municipal dont la mission est de faire bouger la population. Il gère les équipements et infrastructures intérieures et extérieures liés aux activités sportives de la ville. Il offre également du soutien aux organismes sportifs et assure le suivi des événements sportifs;
- **Vie culturelle et communautaire de Granby (VVC)** : organisme partenaire de la Ville ayant comme mission la participation citoyenne, l'accessibilité, la diversité, la cohésion sociale et l'animation du milieu de vie. L'organisme gère plusieurs services comme le camp de jour et des cours de même que des ateliers culturels en plus d'organiser plusieurs événements prenant place dans les parcs et l'espace public;
- **Granby International – Voitures anciennes (GI)** : plus important concours de ce type au Canada. L'événement annuel rassemble plusieurs exposants et se déroule à l'extérieur au parc Daniel-Johnson.



6.4.2 Synthèse des résultats

1. Évolution du membership au cours des cinq prochaines années

La majorité des organismes observe ou prévoit une hausse de 1 % à 20 % de participation au cours des cinq prochaines années. L'organisme AdS prévoit une hausse marquée qui pourrait atteindre les 100 % sur cinq ans, à condition d'un développement des infrastructures. L'organisme GI prévoit une stabilité de participation en raison de sa capacité d'accueil limitée aux infrastructures existantes.

2. Provenance des membres

Selon les réponses des organismes, la majorité de leurs membres sont des résidentes et des résidents de Granby (deux organismes à 51-75 % et trois organismes à 76-100 %). Pour les événements de l'organisme Granby International, les visiteurs proviennent toutefois majoritairement de l'extérieur.

3. Plateaux et parcs principalement utilisés pour la tenue des activités

Le parc Daniel-Johnson est le plus utilisé par les organismes, plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs exprimé des besoins spécifiques pour celui-ci. Parmi les autres parcs mentionnés plusieurs fois, on note le parc Terry-Fox, la place Jean-Lapierre et le parc Miner. Plusieurs autres parcs sont nommés ponctuellement dans les réponses des organismes.

4. Satisfaction vis-à-vis des installations

De manière générale, les organismes sont très satisfaits ou assez satisfaits de la qualité des installations. La diversité, la qualité et la quantité d'équipements offerts créent toutefois de l'insatisfaction chez certains organismes. L'AdS déplore notamment le manque de terrains de volleyball sur le territoire et l'aspect dangereux de certains terrains existants. Le VCC se dit également peu satisfait de la quantité et de la diversité des équipements offerts.

5. Enjeux vécus par les organisations

Un enjeu récurrent était celui de l'accès à l'électricité ou à des équipements éclairés pour prolonger l'utilisation des installations. Le manque d'espaces libres pour la tenue d'activités a également été identifié par deux organismes. Le manque d'espaces de stationnement a aussi été nommé comme une limite au développement des événements de l'organisme GI.

D'autres enjeux complémentaires au contexte de l'aménagement des parcs ont aussi été soulevés, tels que la coordination des travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation avec les différents partenaires, ainsi que la logistique relative à l'électricité (quarts de travail spécialisés des électriciens, distribution du matériel requis, coordination, etc.)

6. Améliorations pouvant être apportées aux installations

L'amélioration de l'électrification des installations et leur éclairage est une amélioration visiblement souhaitée par les organismes et particulièrement au parc Daniel-Johnson. Une meilleure accessibilité à des installations sanitaires a également été mentionnée par plus d'un organisme.



6.4.3 Diagnostic

L'analyse de la synthèse des résultats montre que l'appréciation actuelle des parcs de la ville de Granby et leurs installations par les organismes du territoire est généralement bonne. Toutefois des besoins spécifiques aux activités menées par les organismes viennent nuancer leur appréciation respective. La propreté et l'entretien des parcs sont définis comme allant de satisfaisants à très satisfaisants. La quantité et la diversité de certains équipements sont les éléments créant le plus d'insatisfaction.

Le résultat quant à la provenance des membres de même que des participantes et des participants des divers organismes confirme que des interventions pour répondre à leurs besoins spécifiques bénéficieraient aux citoyennes et aux citoyens de Granby. Ces interventions sont donc susceptibles d'améliorer l'appréciation générale des parcs et des espaces verts par la population.

Une croissance de la participation est prévue ou souhaitée chez l'ensemble des organismes. Si les besoins exprimés sont appliqués, leur développement s'en trouvera bonifié et leur satisfaction générale face au réseau des parcs de la ville sera améliorée.

Ce constat est particulièrement exprimé par l'AdS qui fait la promotion du volleyball de plage. Selon les enjeux et les besoins exprimés, cette activité semble être en forte demande sur le territoire et présente un fort potentiel de développement dans la mesure où les équipements municipaux sont développés dans le même sens. Le développement de cette activité semble être une tendance spécifique au territoire de Granby. Ce constat vient appuyer les recommandations à cet effet de la section 5.6 Portrait du réseau des plateaux sportifs. L'éclairage des terrains permettrait également d'augmenter les heures d'utilisation pour répondre à la demande du milieu.





SECTION 7
ORIENTATIONS

Les orientations d'aménagement et les recommandations d'interventions découlent des constats et des enjeux identifiés à la section précédente, ainsi que des autres analyses réalisées dans le cadre du Plan directeur des parcs de Granby, soit le portrait démographique et économique (section 2), le portrait des tendances actuelles (section 4) et le portrait global de l'offre en parcs et en équipements sportifs et récréatifs (section 5).

7.1 ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les orientations d'aménagement permettent de préciser certains objectifs de la Ville en lien avec le développement de son réseau de parcs. Celles-ci ont été élaborées en tenant compte des enjeux spécifiques identifiés pour le réseau des parcs et des espaces verts de la municipalité. L'ordre de présentation des orientations d'aménagement n'est pas relié à aucune forme de priorisation et la numérotation ne vise qu'à permettre de faire le lien entre les orientations et les recommandations de la section 7.2.

1. Diversification des pôles d'activités spécialisés

Granby a depuis longtemps choisi de concentrer les équipements récréatifs et sportifs par spécialité dans certains parcs, plutôt que de les distribuer partout sur le territoire. Ces parcs spécialisés offrent des installations adaptées à la pratique de chacun des sports ou activités récréatives, en plus de générer une attractivité accrue auprès des utilisatrices et des utilisateurs de l'équipement visé grâce à la synergie de groupe ainsi créée. Cette spécialisation par activité facilite aussi la tenue de cours ou de tournois pour l'activité ciblée. L'expérience de Granby confirme les avantages liés au regroupement de plusieurs plateaux d'une même activité sur un seul site. Cette approche devrait être maintenue et étendue à de nouvelles activités. En complément

des pôles existants (soccer, baseball/balle molle, tennis, piscine), il est recommandé de créer de nouveaux pôles spécialisés pour les activités suivantes :

- Pétanque (12 à 16 allées);
- Sports extrêmes (*skatepark*, *pumptrack*, station d'exercices);
- Basketball (un ou deux terrains complets clôturés);
- Volleyball (pôle existant à relocaliser et à bonifier, 10 terrains);
- Patinoire réfrigérée et couverte (surface polyvalente 4 saisons).

La concentration des équipements par spécialité génère un grand achalandage lors des périodes d'activités et des événements. Des équipements connexes doivent être prévus pour répondre aux besoins des utilisatrices et des utilisateurs. Bloc sanitaire, fontaine d'eau potable, bancs ou estrades ainsi que des abris ou des arbres pour offrir de l'ombrage sont autant d'aménagements qui sont à prévoir lors de l'ajout d'un nouveau pôle. De plus, la concentration des équipements dans un même endroit fait en sorte que la population doit typiquement se déplacer en automobile pour accéder à ces pôles spécialisés. Les besoins en stationnement qui en découlent doivent être pris en compte lors de la planification d'un nouveau pôle d'activités. Pour ces raisons, ces pôles spécialisés doivent être localisés dans des parcs municipaux ou de quartier.



2. Bonification de l'offre en parcs de quartiers et parcs municipaux dans les secteurs périphériques

Cette orientation vise à combler le déficit de desserte en parcs de quartier et en parcs municipaux identifiés pour les secteurs périphériques. Les secteurs situés au nord et au sud ont peu d'équipements d'envergure municipale offrant des activités complémentaires à celles pouvant être offertes dans les espaces extérieurs privés des résidences situées dans les secteurs périphériques. De nouveaux parcs de quartier et parcs municipaux devraient être créés pour combler le déficit de desserte dans ces secteurs. De plus, ces nouveaux parcs offrent la possibilité de recevoir certains des nouveaux pôles d'activités décrits à l'orientation 1, en particulier ceux offrant des activités orientées vers les jeunes, puisque ces secteurs sont ceux où l'on retrouve la plus grande concentration de personnes de ce groupe d'âge.

La création de nouveaux parcs de quartier et parcs municipaux peut s'opérer selon plusieurs scénarios :

- Transformation de parcs de voisinage ou d'espaces verts existants visant à procurer au parc une vocation de parc de quartier ou municipal;
- Aménagement des espaces non aménagés en parcs de quartier ou municipaux;
- Acquisition de nouveaux terrains à des fins de création de parcs de quartier ou municipaux.

3. Bonification d'équipements permettant des activités particulièrement prisées auprès des aînées et des aînés dans les secteurs centraux

Cette orientation vise à offrir davantage d'activités particulièrement prisées auprès des personnes aînées (marche, bicyclette, pétanque, *pickleball*, cours de danse sociale extérieurs, yoga, tai-chi, parc

canin, etc.), en plus d'offrir des aménagements permettant de briser l'isolement de ces personnes, tels que des lieux de rassemblement, du mobilier urbain adapté, des aires de détente, etc.

En effet, comme exprimé dans la Politique municipale des aînés et des aînées, la Ville de Granby souhaite participer à la prévention de l'isolement de sa population de diverses manières, dont la création de lieux de socialisation. L'aménagement récent de la place du Marché, avec sa programmation diversifiée, est un excellent exemple d'équipement qui répond très bien aux besoins de cette clientèle.

4. Polyvalence et flexibilité

Cette orientation vise à favoriser des aménagements et des infrastructures qui peuvent servir plusieurs fonctions et plusieurs clientèles selon la saison ou le moment de la journée. Une patinoire couverte réfrigérée, par exemple, rend possible la pratique du hockey durant l'hiver, tout en permettant la tenue d'autres activités durant l'été telles que la danse, le basketball, la tenue d'événements culturels et autres activités diverses, même lorsqu'il pleut. Des aménagements polyvalents et flexibles permettent aussi de réduire les investissements requis pour créer des aménagements distincts pour chacune de ces activités, tout en limitant l'espace requis pour l'aménagement du parc dans son ensemble. Notons par ailleurs que la Ville de Granby dispose d'une plateforme en ligne permettant à ses citoyennes et à ses citoyens de s'informer et de s'inscrire aux activités sportives et récréatives offertes selon les périodes de l'année où l'activité est disponible, facilitant du même coup l'organisation et l'utilisation des différents équipements.

La toute nouvelle structure du marché public de Granby, situé à la place du Marché (G69), constitue un bel exemple d'un aménagement polyvalent et flexible. L'imposant abri en bois regroupant ce marché public permet la tenue d'une multitude d'activités, notamment des rassemblements pour le milieu culturel et communautaire de Granby. Plusieurs autres aménagements s'inscrivent dans cette orientation, par exemple les jeux d'eau avec jets et brumisateurs qui permettent un environnement de jeu flexible pour toutes et tous et non uniquement pour les enfants ou encore, les stations d'exercices composées d'appareils pouvant être utilisés par plusieurs générations.



5. Équipements de petite taille pour la pratique sportive

Dans une optique d'optimisation et de rentabilité d'appropriation de l'espace disponible dans un parc, l'intégration d'équipements de petite taille dédiés à la pratique sportive constitue une orientation d'aménagement intéressante. À ce propos, des parcs où la disponibilité de l'espace est limitée deviennent des lieux tout indiqués pour ce genre d'équipements. Ils ont aussi comme avantage de pouvoir être facilement utilisés par un ou des joueuses ou des joueurs voulant pratiquer un sport sans se soucier d'être un nombre suffisant pour le pratiquer. L'aménagement d'une cage de frappeuse ou de frappeur, par exemple, constitue un bel exemple d'équipement de petite taille permettant de frapper des balles de baseball ou de softball de manière individuelle, ou encore en petits groupes. D'autres équipements sportifs de petite taille peuvent également être intégrés à l'intérieur d'un parc, par exemple des demi-terrains de basketball ou encore, de petits terrains de soccer synthétiques permettant la pratique libre et le soccer à trois contre trois.

6. Création de zones fraîcheur

Cette orientation vise à fournir aux résidentes et aux résidents des espaces permettant d'atténuer les impacts négatifs reliés aux vagues de chaleur extrême présentes durant l'été. Dans un tel contexte, une bonification de la canopée dans les zones plus minéralisées, par exemple dans les secteurs situés à proximité du centre-ville de Granby, permet d'offrir davantage d'espaces ombragés pour tout le monde. D'autres équipements, tels que les jeux d'eau, constituent de véritables atouts pour un secteur en raison des périodes caniculaires de plus en plus soutenues. Ces derniers permettent aux gens de se

rafraîchir de manière simple et sécuritaire. Ils sont donc principalement utilisés en tant qu'équipement de proximité. Les jeux d'eau ont aussi pour avantage de nécessiter moins de gestion et d'investissement qu'une piscine publique.

7. Accessibilité et sécurité

L'amélioration de la circulation au sein des parcs entre les différents points d'intérêt du parc constitue une des orientations pour l'ensemble des parcs de Granby où, par exemple, les différents équipements ne sont pas accessibles grâce à un sentier formel. L'amélioration du réseau de sentiers doit être priorisée dans l'ensemble des secteurs, notamment pour permettre une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

Cette orientation d'aménagement réfère aussi à la volonté d'offrir une aire de jeux entièrement inclusive, aménagée avec une surface de réception en caoutchouc et des équipements adaptés et accessibles par tout le monde, incluant les enfants atteints d'un déficit moteur ou autre favorisant ainsi la participation de chacune et de chacun selon ses capacités propres.



8. Maintien et bonification des actifs existants

La plupart des recommandations d'interventions prévues auront pour objectif de maintenir les équipements de parcs en bonne condition. Cette orientation est d'autant plus pertinente pour les plateaux sportifs qui sont dans plusieurs cas en mauvaise condition.

Le maintien et la bonification des actifs existants réfèrent donc à la réfection générale des parcs, ainsi qu'à l'adaptation de l'offre en fonction des tendances actuelles en aménagement et des besoins émergents de la population. Cette orientation vise donc à prévoir des recommandations relatives à l'entretien des parcs, mais également à l'actualisation générale de l'aménagement. En ce sens, la diversification des appareils de jeux lors de nouveaux aménagements ou encore, lors du remplacement des appareils de jeu en mauvaise condition ou obsolètes, par exemple, procurera une plus-value à l'offre des aires de jeux pour enfants. De la même manière, l'intégration de fontaines à boire ou encore d'arbustes et de vivaces lors des réfections des équipements existants favorisera la création d'espaces plus sécuritaires et invitants pour toutes et pour tous.

9. Parcs canins

Comme mentionné dans la section des tendances (section 4), à la suite de l'apparition de la nouvelle loi provinciale adoptée en 2019 visant à baliser la responsabilité des propriétaires de chiens, les parcs canins constituent dorénavant les seuls espaces où il est possible de laisser son chien sans laisse. Cette orientation vise donc à intégrer davantage de parcs canins à l'intérieur du réseau des parcs de Granby.

Les parcs canins étant généralement utilisés comme des équipements de proximité, ces derniers sont souvent associés à des parcs de proximité. Dans le contexte de Granby, l'intégration de parcs canins peut donc s'opérer dans les parcs de voisinage ou encore, dans les espaces non aménagés. Ces derniers peuvent également être aménagés à l'intérieur de certains espaces boisés, permettant ainsi de tirer profit des arbres existants pour l'aménagement du parc canin.

Plus précisément, les parcs canins se composent d'équipements relativement simples et économiques tels qu'une aire clôturée, une entrée à double portique pour prévenir la fugue, une surface bien drainée (généralement en gazon, en criblure de pierre ou en sable), une signalisation indiquant les règlements du parc canin, du mobilier pour les propriétaires, une aire ombragée, un accès à l'eau, etc.

10. Parc naturel du Mont

Le parc naturel du Mont (H118) est l'objet d'orientations d'aménagement autonome, et ce dernier est donc exclu du présent Plan directeur des parcs de Granby. En effet, il a déjà été entendu que le parc sera partiellement dédié à l'agriculture urbaine, excluant la portion de l'érablière où l'exploitation acéricole sur tubulures n'est plus en vigueur. En ce qui concerne le massif boisé, une expertise externe sera appelée afin de planifier des sentiers balisés situés à l'intérieur du boisé. Un projet spécial reprenant ces orientations a tout de même été ajouté au tableau présentant la compilation des recommandations d'interventions par secteur (section 7.2).



7.2 RECOMMANDATIONS

L'ensemble de ces recommandations a été préparé en fonction des enjeux propres au réseau des parcs de Granby ainsi que des orientations d'aménagement et prend en considération certains projets déjà prévus par la Ville. Notons finalement que certaines recommandations d'interventions répondent à plus d'une orientation d'aménagement.

1. Diversification des pôles d'activités spécialisés

Cette orientation se matérialise dans les recommandations d'interventions du type suivant :

- Création d'un nouveau pôle pour le volleyball au parc Serge-Robert (J91) (avec dix terrains, incluant bordures en caoutchouc, gradins et aires de repos);
- Ajout d'une patinoire couverte réfrigérée pour activités durant les quatre saisons (danse, cours de groupe, basketball, futsal, handball);
- Création d'un nouveau pôle de pétanque vers le centre-ville (10 à 12 allées);
- Ajout de deux terrains de basketball complets clôturés;
- Ajout d'un *pumptrack* et d'un *skatepark*, incluant une aire de rassemblement et des stations d'exercices.

2. Bonification de l'offre en parcs de quartier et parcs municipaux dans les secteurs périphériques

Cette orientation se matérialise dans les recommandations d'interventions du type suivant :

- Transformation d'un parc de voisinage existant, aménagement d'un espace non aménagé ou acquisition de nouveaux terrains minimalement

de 30 000 m² pour la création d'un parc de quartier, incluant un pôle spécialisé pour la jeune clientèle;

- Transformation d'un parc de voisinage existant, aménagement d'un espace non aménagé ou acquisition de nouveaux terrains minimalement de 300 000 m² pour la création d'un parc municipal, incluant un pôle spécialisé pour la jeune clientèle;
- Création d'un nouveau pôle pour le volleyball au parc Serge-Robert (J91) (avec dix terrains, incluant bordures en caoutchouc, gradins et aires de repos);
- Ajout d'une patinoire couverte réfrigérée pour activités durant les quatre saisons (danse, cours de groupe, basketball, futsal, handball).

3. Bonification d'équipements permettant des activités particulièrement prisées auprès des personnes âgées dans les secteurs centraux

Cette orientation se matérialise dans les recommandations d'interventions du type suivant :

- Création d'un nouveau pôle de pétanque vers le centre-ville (10 à 12 allées);
- Ajout d'espaces de rassemblement extérieurs permettant la tenue d'activités et des équipements diversifiés. Par exemple, du mobilier, des abris, pistes de danse, espaces à BBQ, etc.;
- Ajout d'aires de détente/aires de repos (comprenant du mobilier de parc adapté et des surfaces de pavés de béton);
- Ajout de parcs canins directement intégrés à la programmation existante des parcs (espace dédié seulement). Cette intervention est d'autant plus pertinente dans les secteurs où la moyenne de la superficie d'espace privé par logement est la plus petite, tels que les secteurs G, F, D, H et E;

- Ajout d'une patinoire couverte réfrigérée pour activités durant les quatre saisons (danse, cours de groupe, basketball, futsal, handball).

4. Polyvalence et flexibilité

Cette orientation se matérialise dans les recommandations d'interventions du type suivant :

- Ajout d'une patinoire couverte réfrigérée pour activités durant les quatre saisons (danse, cours de groupe, basketball, futsal, handball);
- Ajout d'un *pumptrack* et d'un *skatepark*, incluant une aire de rassemblement et des stations d'exercices;
- Ajout de stations d'exercices pouvant être utilisées par plusieurs générations;
- Ajout de jeux d'eau avec jets et brumisateurs permettant un environnement de jeu flexible pour toutes et tous;
- Ajout d'espaces de rassemblement extérieurs permettant la tenue d'activités et des équipements diversifiés. Par exemple, du mobilier, des abris, pistes de danse, espaces à BBQ, etc.;
- Ajout d'aires de détente/aires de repos (comprenant du mobilier de parc adapté et des surfaces de pavés de béton);
- Ajout d'une aire de jeux pour enfants avec surfaces de réception en caoutchouc pour accessibilité universelle.



5. Équipements de petite taille pour la pratique sportive

Cette orientation se matérialise dans les recommandations d'interventions du type suivant :

- Transformation des terrains de pétanque actuels situés au parc Louis-Choinière en cages de frappeur pour pratique du baseball;
- Intégration de demi-terrains de basketball, incluant surfaces de jeu en asphalte avec acrylique;
- Aménagement d'un ou de plusieurs petits terrains de soccer synthétiques éclairés permettant la pratique libre et le soccer à trois contre trois.

6. Création de zones fraîcheur

Cette orientation se matérialise dans les recommandations d'interventions du type suivant :

- Ajout d'un jeu d'eau où l'ensemble de la population est la bienvenue en période de canicule;
- Plantation d'arbres dans les zones plus minéralisées pour bonifier la canopée;
- Ajout de jeux d'eau avec jets et brumisateurs permettant un environnement de jeu flexible pour toutes et tous;
- Ajout de fontaines à boire.

7. Accessibilité et sécurité

Cette orientation se matérialise dans les recommandations d'interventions du type suivant :

- Aménagement de sentiers de promenade;

- Aménagement de sentiers reliant les aires d'activités et les accès;
- Ajout d'une aire de jeux pour enfants avec surfaces de réception en caoutchouc pour accessibilité universelle;
- Interventions de réfection de surfaces et de remplacement de mobilier désuet.

8. Maintien et bonification des actifs existants

Cette orientation se matérialise dans les recommandations d'interventions du type suivant :

- Ajout d'une patinoire couverte réfrigérée pour activités durant les quatre saisons (danse, cours de groupe, basketball, futsal, handball);
- Transformation des terrains de pétanque actuels situés au parc Louis-Choinière en cages de frappeur pour pratique du baseball;
- Ajout d'un *pumptrack* et d'un *skatepark*, incluant une aire de rassemblement et des stations d'exercices;
- Intégration de demi-terrains de basketball, incluant des surfaces de jeu en asphalte avec acrylique;
- Aménagement d'un ou de plusieurs petits terrains de soccer synthétiques éclairés permettant la pratique libre et le soccer à trois contre trois;
- Interventions de réfection de surfaces et de remplacement de mobilier désuet;
- Ajout de fontaines à boire, de mobilier de parc et de supports à vélo;
- Ajout d'arbustes et de vivaces dans plusieurs parcs pour favoriser une canopée et une biodiversité urbaine saine;

- Ajout de stations d'exercices pouvant être utilisées par plusieurs générations;
- Ajout de jeux d'eau avec jets et brumisateurs permettant un environnement de jeu flexible pour toutes et tous;
- Ajout d'une aire de jeux pour enfants avec surfaces de réception en caoutchouc pour accessibilité universelle;
- Ajout de parcs canins directement intégrés à la programmation existante des parcs (espace dédié seulement). Cette intervention est d'autant plus pertinente dans les secteurs où la moyenne de la superficie d'espace privé par logement est la plus petite, tels que les secteurs C, F, D, H et E.



9. Parcs canins

Cette orientation se matérialise dans les recommandations d'interventions du type suivant :

- Ajout de parcs canins directement intégrés à la programmation existante des parcs (espace dédié seulement). Cette intervention est d'autant plus pertinente dans les secteurs où la moyenne de la superficie d'espace privé par logement est la plus petite, tels que les secteurs G, F, D, H et E.

10. Parc naturel du Mont

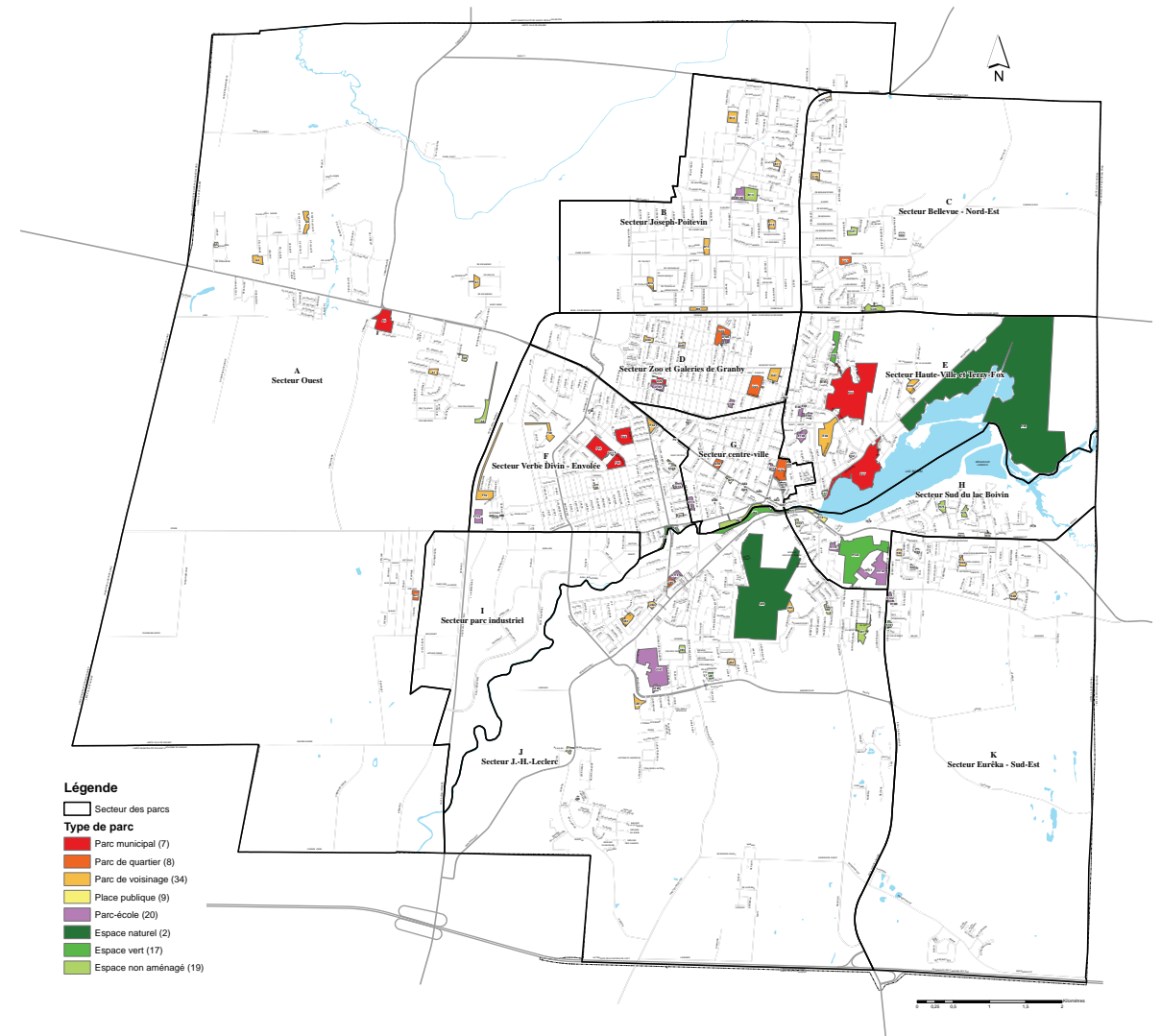
Aucune intervention n'est proposée puisque les orientations du parc naturel du Mont (H118) sont exclues du présent Plan directeur des parcs de Granby.



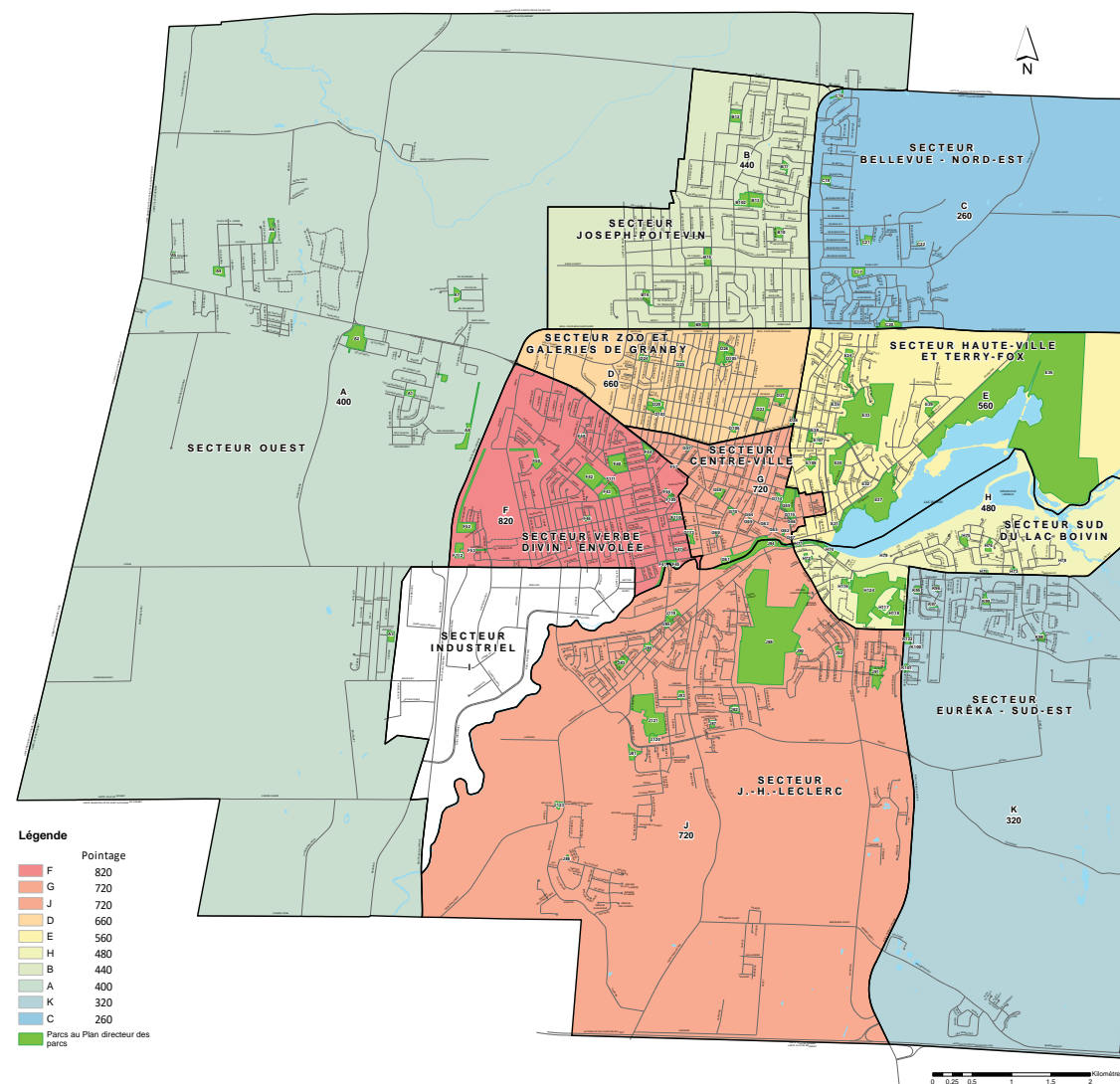


SECTION 8
ANNEXES

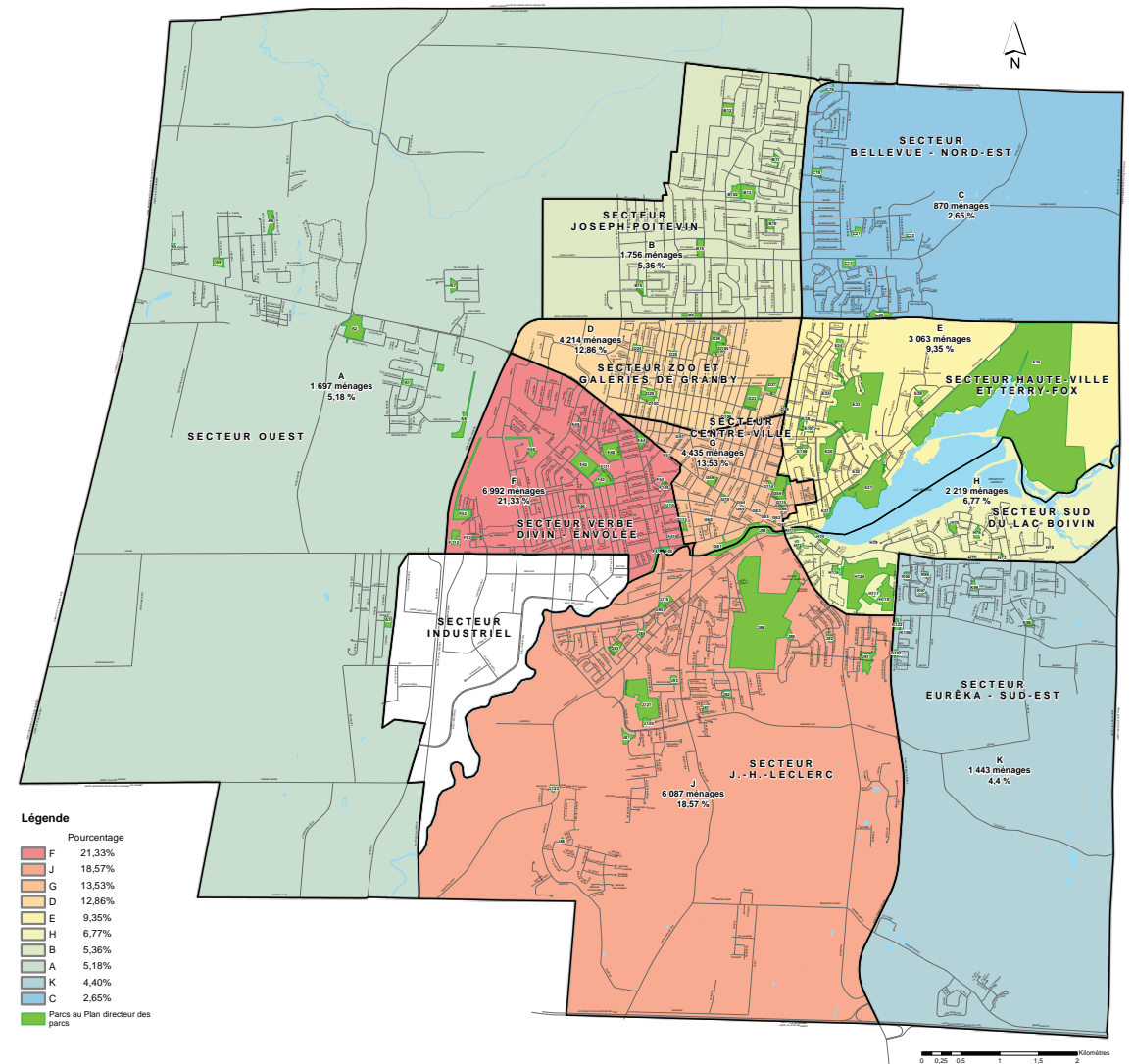
8.1 SECTEURS DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS



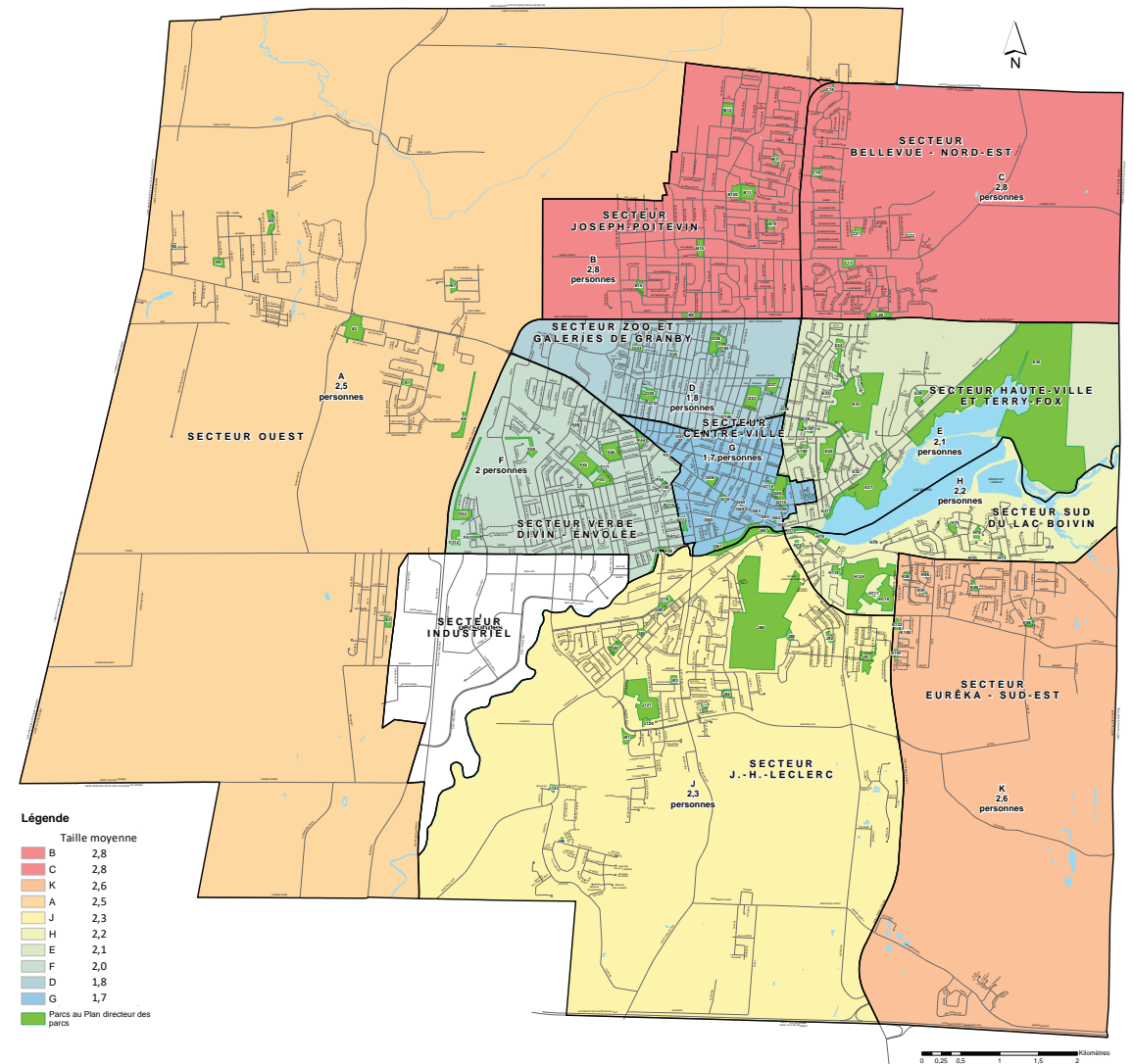
8.2 ESTIMATION DE LA DEMANDE PAR SECTEUR À PARTIR DE LA SYNTHÈSE DES VARIABLES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES



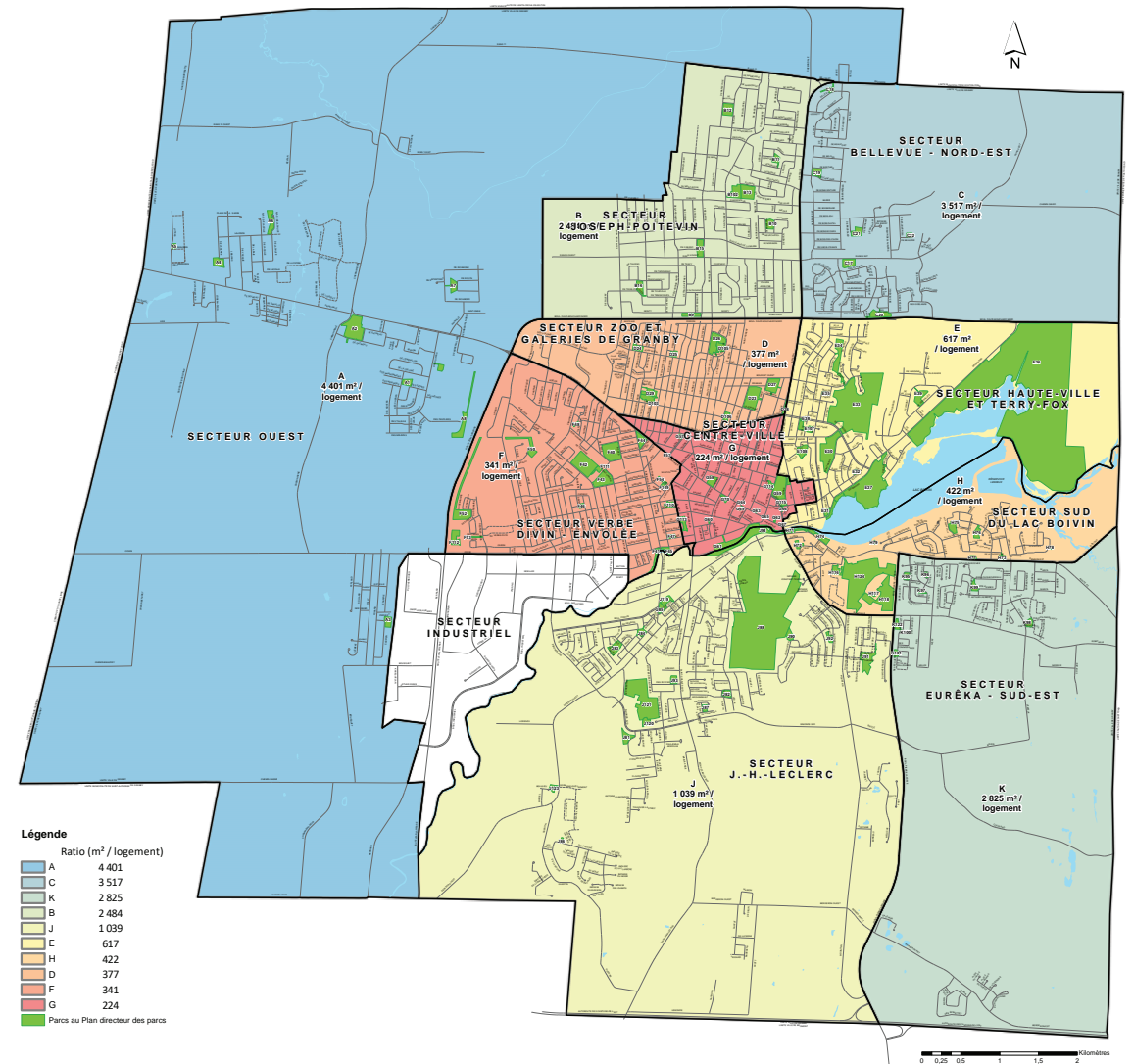
8.3 RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR SECTEUR EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE



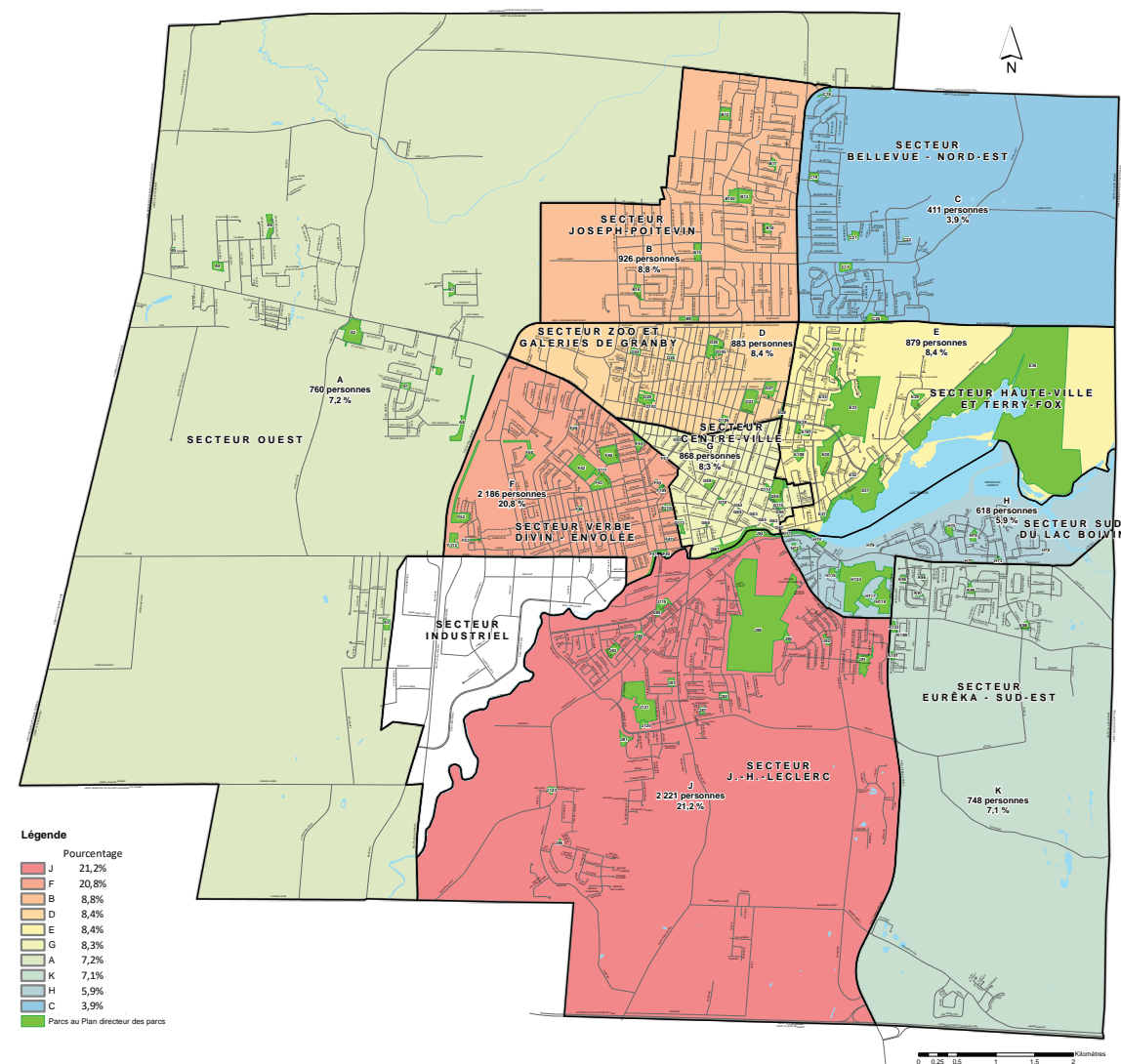
8.4 TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES PAR SECTEUR



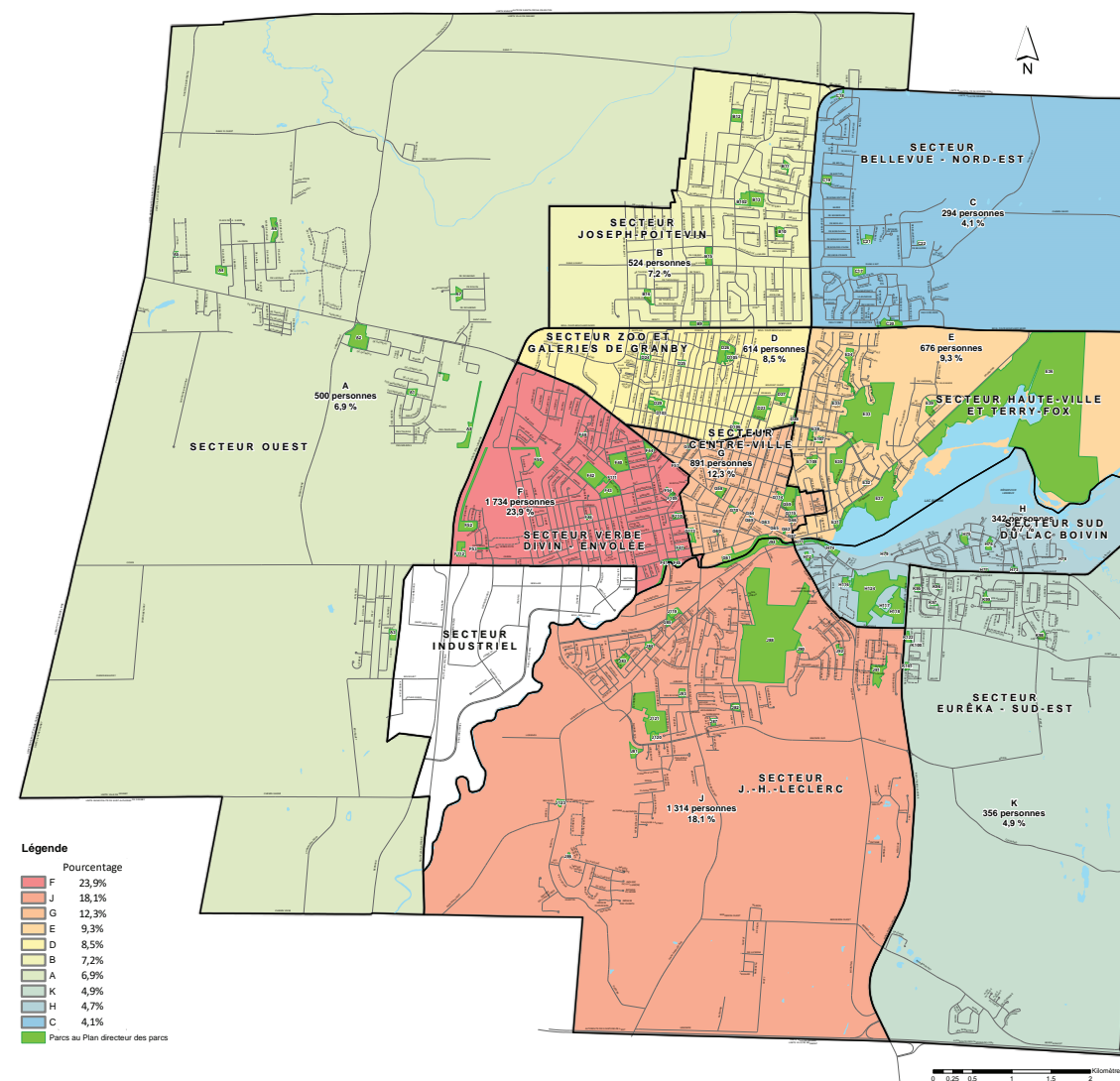
8.5 RATIO SUPERFICIE DE TERRAIN PRIVÉ, PAR LOGEMENT, PAR SECTEUR



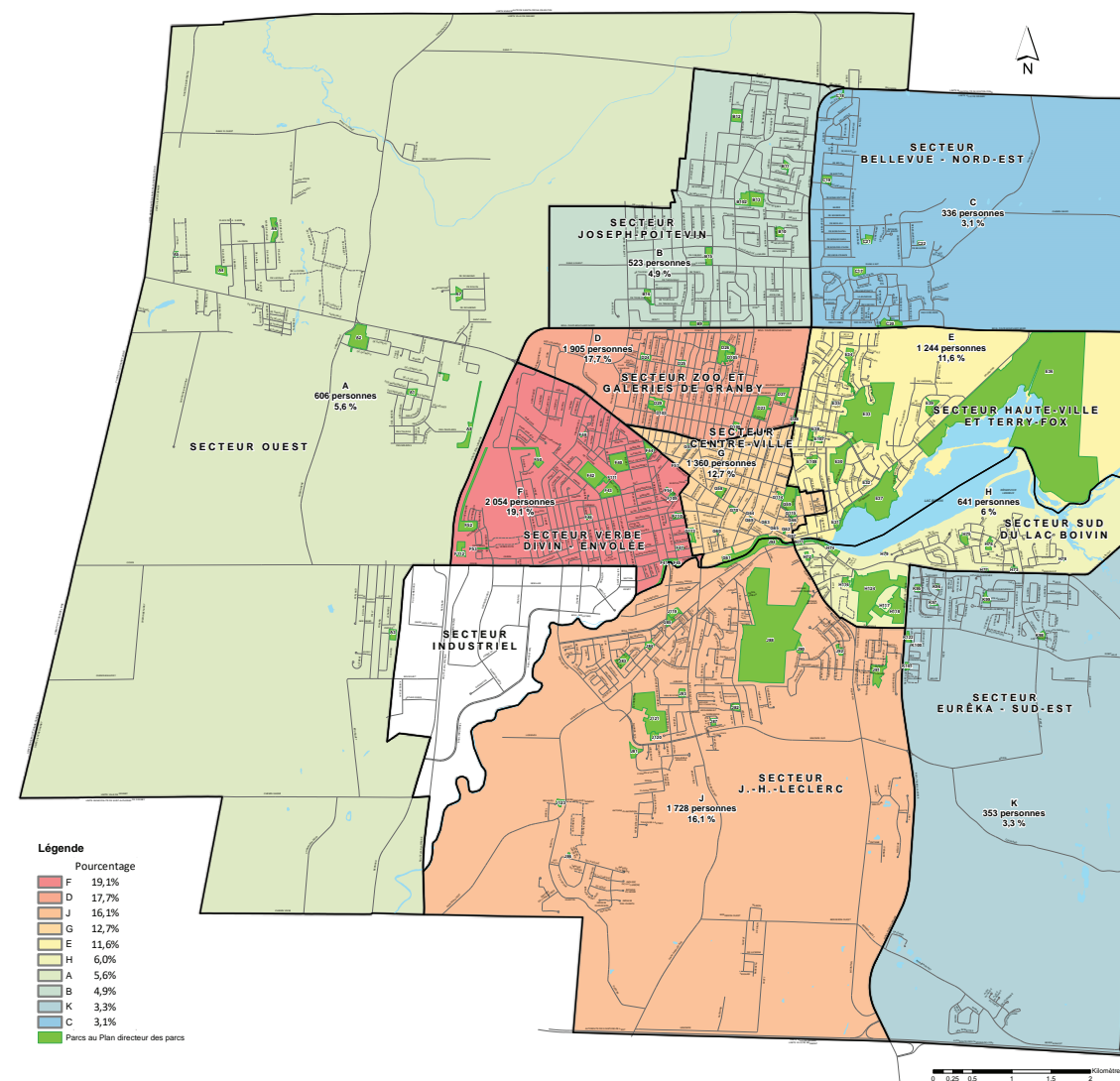
8.6 POURCENTAGE DE LA POPULATION ÂGÉE DE 0 À 14 ANS PAR SECTEUR



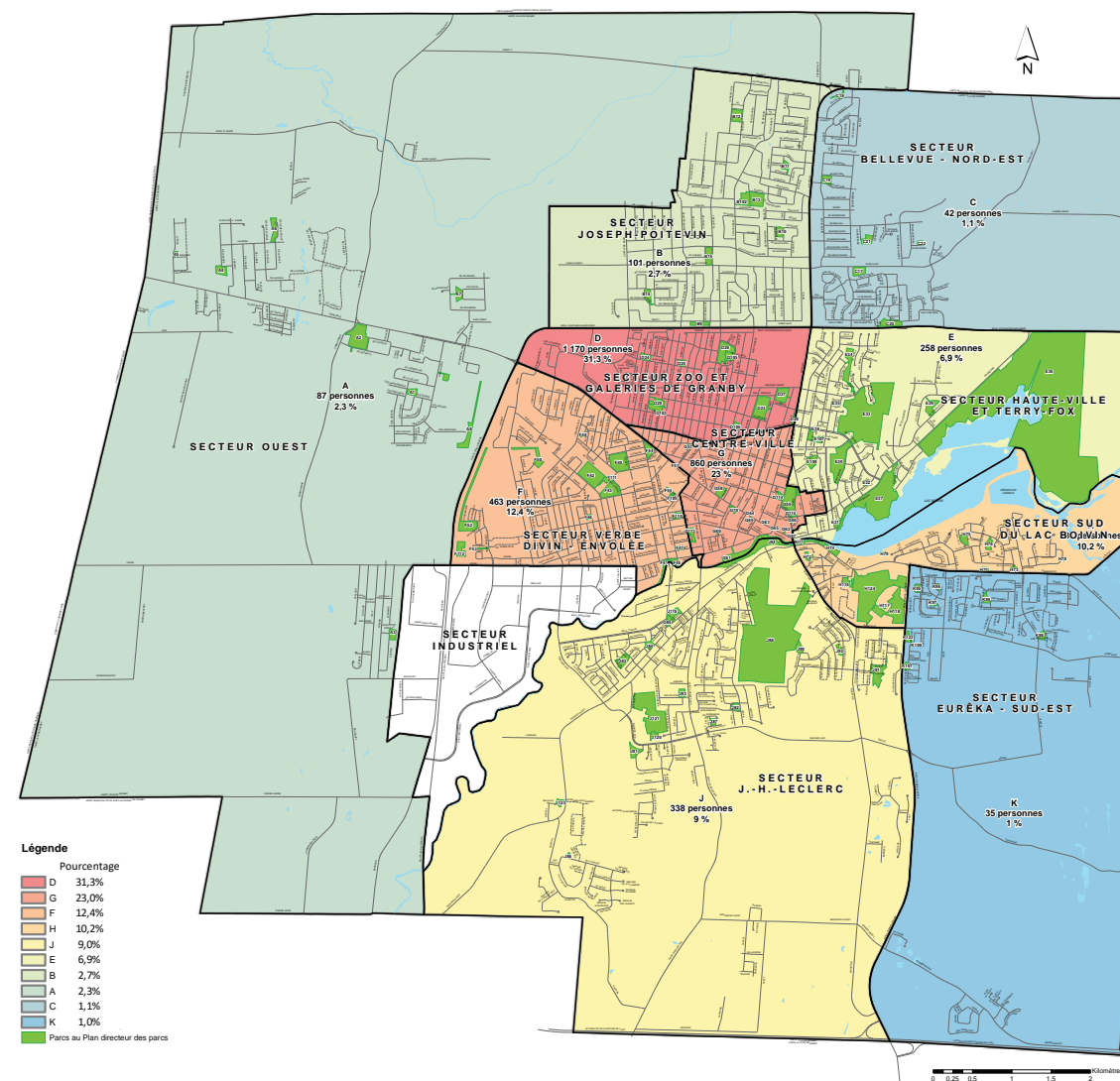
8.7 POURCENTAGE DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 À 24 ANS PAR SECTEUR



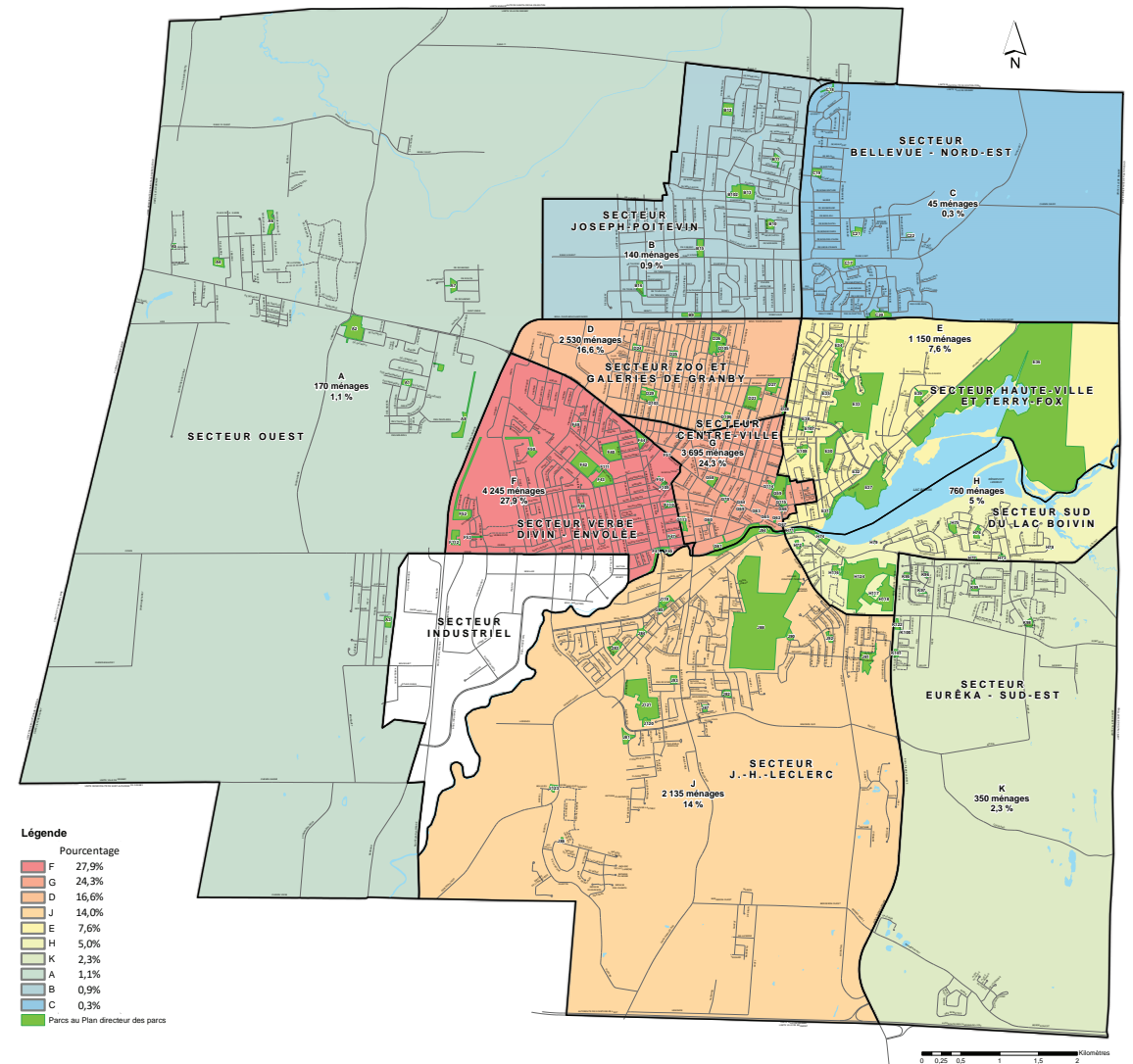
8.8 POURCENTAGE DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 À 79 ANS PAR SECTEUR



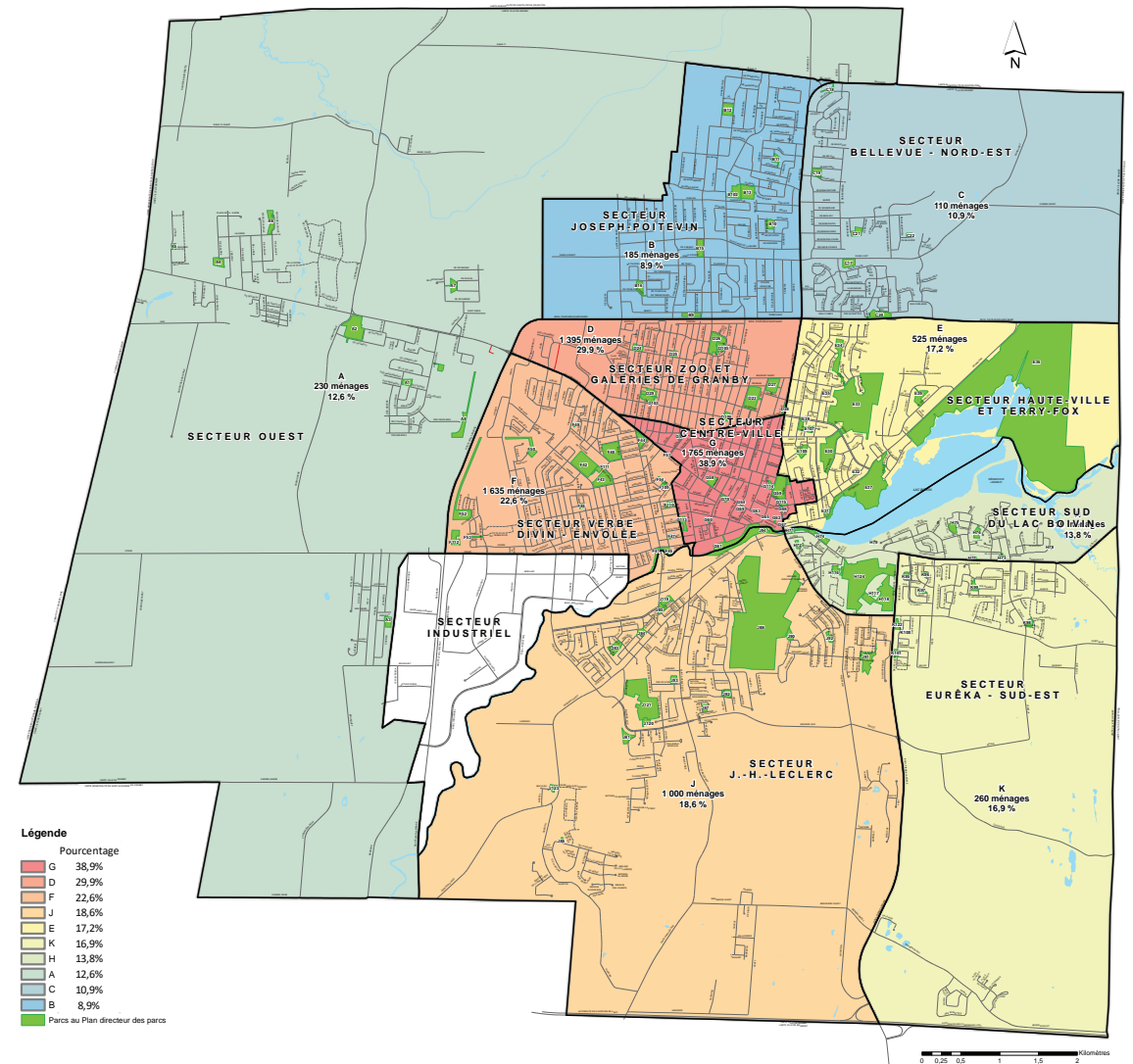
8.9 POURCENTAGE DE LA POPULATION ÂGÉE DE 80 ANS ET PLUS PAR SECTEUR



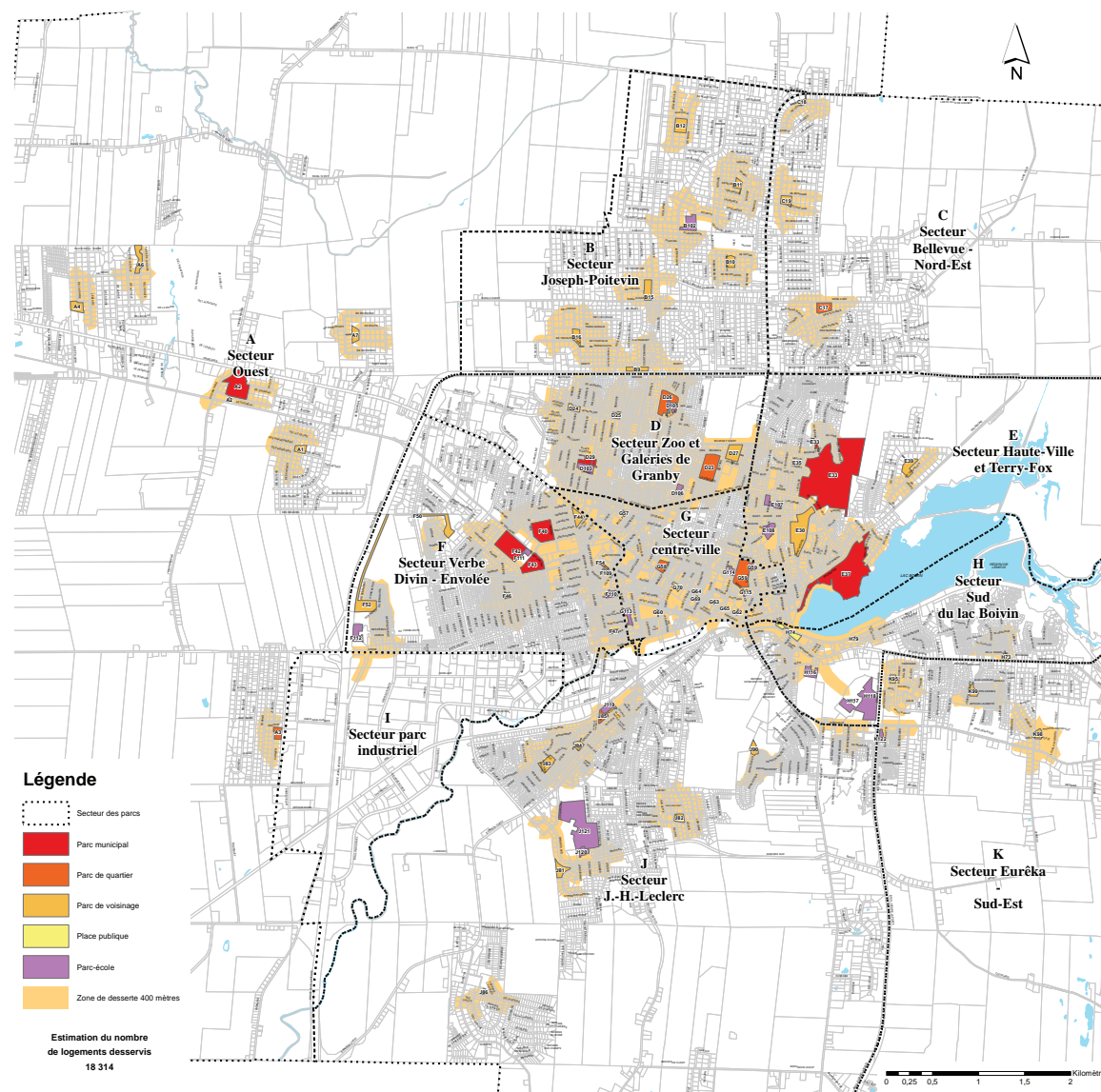
8.10 RÉPARTITION DES MÉNAGES LOCATAIRES EN POURCENTAGE PAR SECTEUR



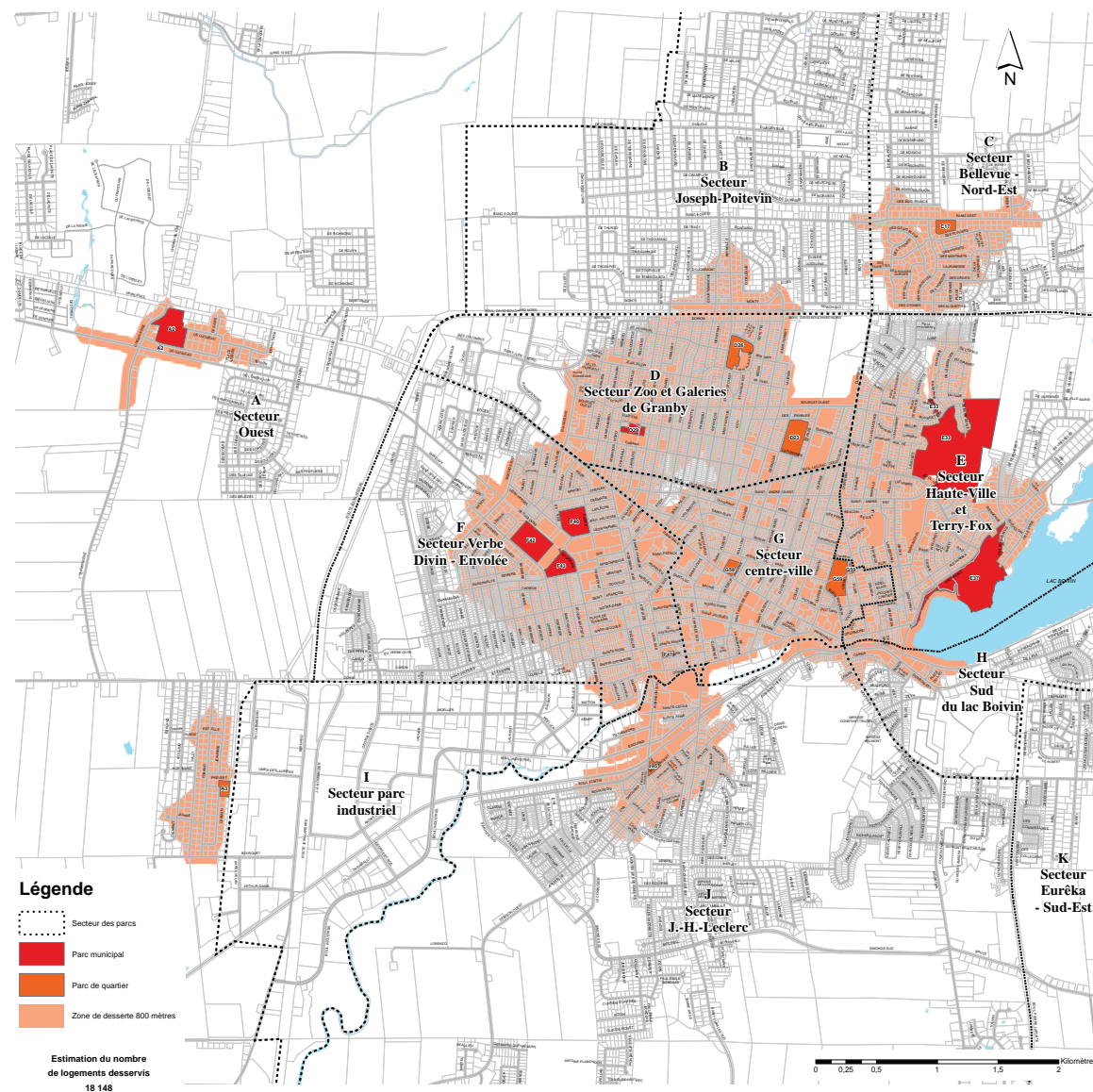
8.11 POURCENTAGE DES MÉNAGES CONSACRANT 30 % ET PLUS DE LEURS REVENUS AUX FRAIS DE LOGEMENT PAR SECTEUR



8.12 RÉSEAU DE DESSERTE 400 MÈTRES



8.13 RÉSEAU DE DESSERTE 800 MÈTRES



8.14 RÉSEAU DE DESSERTE 1200 MÈTRES

